

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 7 juillet 2026

Délibération n° 2026 – 07/07/2026 – 17

Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2023-2027

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU la délibération n°2025-14/04/2025-8 du 14 avril 2025 approuvant la stratégie immobilière du SPSI

Quorum en début de séance : 19

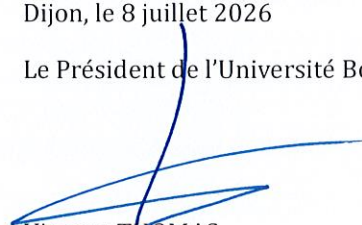
Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'Université Bourgogne Europe – Période 2023-2027.

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 25
Abstention(s) : 6	Pour : 25
	Contre : 0

Dijon, le 8 juillet 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

P.J. : Avis de la DIE sur le SPSI Université Bourgogne Europe – Analyse SPSI Université Bourgogne Europe - Annexes 1-2-3 – Avis MESR – Courrier MESR - SPSI V11 -

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté Chancelière de l'Université Bourgogne Europe
--

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement
--



**MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'immobilier de l'État

Paris, le 15 juin 2026

Direction de l'immobilier de l'État

Affaire suivie par Marion BESSIERE

Sous-direction Stratégie et Expertises

de l'Immobilier de l'État

marion.bessiere@dgfip.finances.gouv.fr

06 16 38 86 74

Réf : 2026-06-1203

Le sous-directeur Stratégie
et expertises de l'immobilier de l'État

à

Monsieur le président
de l'université Bourgogne Europe

Objet : Examen du projet de Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) de l'université Bourgogne Europe

PJ : Fiche d'analyse du projet de SPSI

Monsieur le président,

Mes services ont réceptionné, le 22 avril 2025, le projet de SPSI 2023-2027 de l'université Bourgogne Europe. Des échanges ont eu lieu avec mes services et des compléments d'informations ont été adressés le 7 janvier et le 25 février 2026. L'avis de votre ministère de tutelle a été émis le 26 mai 2026 ce qui a permis à la DIE de finaliser son analyse.

Le document final, partiellement rétrospectif, repose sur une **bonne connaissance globale du parc occupé et permet de disposer d'une vision d'ensemble des enjeux identifiés pour celui-ci. Le travail conséquent de saisie qui a été réalisé dans le référentiel technique ESR (RT-ESR) doit être poursuivi de manière régulière. Ces efforts doivent être accompagnés d'une fiabilisation de l'inventaire Chorus RE-Fx** afin de consolider le suivi et le pilotage de votre parc. Ce n'est qu'avec des données fiabilisées que les restitutions fournies par l'OAD-ESR pourront être opérationnelles et permettre un pilotage dynamique de votre parc.

Le diagnostic du parc démontre de forts besoins de mises aux normes et de rénovation (47 % des biens sont dans un état peu ou pas satisfaisant) sur un parc dont plus de la moitié des bâtiments sont amiantés. A ces états techniques et de santé dégradés s'ajoute la présence de bâtiments fortement consommateurs sur le volet de l'énergie. Je note les efforts entrepris ces dernières années pour améliorer l'état du parc et diminuer ses consommations. Cependant, l'état du parc se dégrade par rapport aux constats dressés dans le précédent SPSI (53 % du parc est au moins dans un état satisfaisant contre 68 % dans le précédent SPSI). **Je vous invite donc à poursuivre les actions en faveur de l'amélioration du parc et de la maintenance**, en engageant un chantier de pilotage des données (mise en place d'un système informatique immobilier, mise en œuvre d'une gestion technique centralisée...) et en renforçant vos compétences et moyens dédiés à l'immobilier.

Face à ces constats, **la rénovation et la mise aux normes de vos bâtiments doivent donc être une priorité**

Direction générale des Finances publiques

notamment pour en assurer l'attractivité.

Cette priorité doit vous conduire à repenser votre stratégie immobilière et notamment votre stratégie patrimoniale. En effet, cette dernière prévoit une nette augmentation de votre parc immobilier avec + 9 040 m² SUB (soit + 3 %) sur la période du SPSI. Ce bilan de surfaces s'inscrit dans un contexte où des opérations de constructions, portées stratégiquement dans le précédent SPSI, sont en cours de livraison (+ 2 680 m² SUB) et dans une perspective de poursuite de ces orientations immobilières à la hausse, au-delà du présent SPSI (extension de l'IAE, construction d'un espace pédagogique à l'IUT de Dijon, développement de l'ISAT, etc.). Cette stratégie devra être consolidée avec votre ministère de tutelle en affinant la trajectoire d'évolution des étudiants à l'échelle de l'université dans un contexte de tendance baissière du nombre d'étudiants au niveau national à partir de 2030 (-8000 étudiants sur la période 2030-2033 d'après le SIES). **Au-delà du fait que ces constructions sont contraires aux objectifs de réduction de surfaces de la politique immobilière de l'Etat, j'attire votre attention sur le fait que des surfaces supplémentaires pèseraient sur vos coûts d'entretien et de fonctionnement alors que le besoin de votre parc en gros entretien renouvellement (GER), rénovations énergétiques et mises aux normes sécurité et sureté a été estimé à 90 M€ TDC.** A ces besoins se rajoutent le volet accessibilité estimé sur la période 2026 à 2030 à 6,3 M€ TDC et le volet amiante estimé à 16 M€ TDC.

Ainsi, je vous invite à **vous concentrer en priorité sur vos opérations d'interventions et à engager une réflexion pour revoir votre stratégie patrimoniale à l'échelle de votre parc.** Celle-ci, une fois revue devra poursuivre l'**objectif majeur d'améliorer et d'optimiser l'occupation de vos locaux existants.** Au regard du diagnostic d'occupation, il conviendra de chercher à répondre aux besoins en faveur des étudiants et de la recherche en réaménageant des surfaces existantes sous occupées voire inoccupées. En effet, le diagnostic révèle un **taux d'occupation des surfaces d'enseignement plutôt faible** (64 %) avec des taux inférieurs à 56 % pour 11 bâtiments. Par ailleurs, ce diagnostic indique que le site de l'INSPE d'Auxerre est sous-occupé même si les données chiffrées d'occupation ne sont pas exploitables.

A ce titre, **je souligne votre travail d'identification des sous-occupation des bureaux qui devra conduire à construire une stratégie adaptée permettant de se « resserrer » dans le parc existant.** La fiabilisation du diagnostic d'occupation des surfaces de bureaux devra passer par le calcul du ratio d'occupation sur l'ensemble de votre parc conformément aux modalités de calcul décrites dans la circulaire du 8 février 2023 relative à la doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat. **Il conviendra ensuite d'engager un plan d'action visant à respecter le ratio cible de 16 m² SUB/résident et de produire un bilan de surfaces qui devra consacrer l'optimisation et la réduction de surfaces.**

Les projets de réaménagements qui découleront de la consolidation du diagnostic d'occupation et de la révision de la stratégie pourront s'appuyer sur les retours d'expériences et les méthodes présentées au sein de l'espace du site « [Travailler autrement](#) » proposé sur le portail de l'immobilier de l'Etat.

Ainsi, le SPSI devra être un véritable outil de pilotage à l'échelle du parc, intégrant l'ensemble des surfaces (enseignement, bureaux, recherche, archives, vie étudiante, etc.). La libération de surfaces d'archives dans le cadre du projet de centralisation doit par exemple être intégrée dans vos réflexions. Le SPSI devra inclure une vision à l'échelle du territoire, via l'étude de scénarios de **mutualisation avec d'autres opérateurs, services de l'Etat ou collectivités.** Par ailleurs, des bâtiments ou surfaces pourront être identifiés comme à libérer et permettront à l'université de concentrer les efforts humains et financiers sur les bâtiments prioritaires dans un contexte d'incertitude sur les financements et d'augmentation des coûts de fonctionnement. Les perspectives de mutualisation et de valorisation pourront être étudiées en lien avec le rectorat et le pôle régional de la politique immobilière de l'Etat (PRIE).

Par ailleurs, **je vous invite à poursuivre les liens avec le CROUS qui, via l'offre en logements étudiants et en restauration, participe pleinement à l'attractivité des implantations.**

En définitive, les priorités définies dans votre stratégie d'intervention doivent vous conduire à poursuivre les efforts engagés et les pistes d'actions identifiées et cela également au bénéfice de l'atténuation au changement climatique (baisse des consommations, décarbonation). L'élaboration d'un plan d'action chiffré embarquant l'ensemble des leviers (exploitation-maintenance, usages, travaux à gains énergétiques rapides, gros travaux) comprenant une priorisation des bâtiments et des actions permettant d'atteindre les objectifs du décret « énergie tertiaire » sera attendue. Je salue les réflexions menées dans le cadre du changement climatique, identifié comme un enjeu majeur pour la résilience de

l'université, et vous invite à poursuivre vos mesures d'adaptation. Par ailleurs, je vous invite à renforcer votre stratégie environnementale sur les volets relatifs à l'eau et la biodiversité.

Face aux besoins financiers, l'université doit donc réduire ses surfaces, privilégier la rénovation à la construction et développer la valorisation des surfaces. Elle doit par ailleurs accélérer la recherche de financements complémentaires.

L'ensemble des observations formulées ci-dessous et des constats dressés dans l'analyse jointe au présent courrier, constitueront un appui à l'élaboration du prochain SPSI qui s'inscrira dans le contexte de passage au statut d'établissement public expérimental (EPE). **Ce SPSI, qui ne portera que sur les biens du périmètre de votre université, conformément à la position retenue par votre ministère de tutelle, devra inclure la logique de mutualisation et d'optimisation à l'échelle des établissements composant l'EPE conformément aux attentes de la PIE. Afin de construire votre prochain SPSI, je vous invite à vous appuyer sur tous les acteurs concernés par votre stratégie soit le PRIE et le rectorat au niveau local, votre ministère de tutelle, les autres établissements présents sur le territoire voire à étudier le recours à un prestataire externe.**

Vous trouverez en annexe l'analyse complète de votre projet de SPSI.

Au terme de son analyse et après prise en considération de l'avis de votre ministère de tutelle, la DIE émet un avis défavorable sur le projet de SPSI 2023-2027 de votre université et vous invite à initier dès à présent votre prochain SPSI qui couvrira la période 2027-2032 en prenant en compte les recommandations suivantes :

- **Revoir la stratégie immobilière en :**
 - ➔ **priorisant les opérations d'intervention** permettant une diminution des consommations énergétiques, une mise aux normes et une amélioration du parc et le portage des opérations de GER et de maintenance préventive. Assurer la réalisation des opérations prioritaires à la suite de la révision de la stratégie ;
 - ➔ **engageant une réflexion sur les surfaces existantes** (scénarios d'optimisation et de densification, de mutualisation et de valorisation) **à l'échelle de l'établissement et du territoire** (opérateurs notamment ceux composant l'EPE, services déconcentrés, collectivités, etc.) en lien avec le PRIE et le rectorat. Cette réflexion devra notamment **inclure les surfaces laissées vides par le déménagement des archives** (projet de centralisation à la Maison de l'université) ;
 - ➔ **réinterrogeant la stratégie sur le bâtiment Maison de l'Université et sur le bâtiment sis rue de Victor Hugo à Dijon qui héberge Sciences Po en lien avec votre ministère de tutelle, le PRIE et le rectorat ;**
 - ➔ **construisant un bilan de surfaces qui devra privilégier l'optimisation et la réduction de surfaces avant toute construction, extension ou augmentation des surfaces.**
- **Poursuivre l'identification des bureaux sous-occupés et calculer le ratio d'occupation (m² SUB/résident) sur les surfaces de bureaux** via la fiabilisation du nombre de résidents et le calcul pour les bâtiments mixtes (pour lesquels les surfaces de bureaux représentent une part substantielle) de la SUB assortie du ratio (incluant une quote-part des parties communes de types halls, circulations, etc.), la finalité de cette analyse étant d'identifier les pistes d'optimisation pour répondre aux besoins et notamment d'espaces à destination des étudiants. Ce travail pourra être utilement enrichi par une analyse de l'occupation des bureaux des enseignants et chercheurs afin de déterminer les potentiels d'optimisation sur l'ensemble du parc ;
- **Etablir sur les bâtiments de bureaux un plan d'actions** (recensement des besoins, scénarios envisageables) **afin de viser le respect du ratio de 16 m² SUB/résident.** Cette démarche doit être, dans un second temps, étendue sur l'ensemble des surfaces de bureaux ;
- **Préciser les taux d'occupation des espaces d'enseignements** notamment pour les bâtiments pour lesquels la donnée n'est pas disponible ;
- **Poursuivre les réflexions sur les conséquences immobilières des nouveaux modes d'organisation du travail et les nouvelles modalités d'enseignement ;**

- **Affiner la trajectoire d'évolution des étudiants à l'échelle de l'université et l'EPE** en prenant en compte les trajectoires démographique et étudiantes au niveau de votre territoire. **Cette trajectoire devra être validée par votre ministère de tutelle ;**
- **Entreprendre les actions pour lever les réserves concernant les contrôles réglementaires**, en particulier en ce qui concerne la sécurité des biens et des personnes ;
- **Évaluer les impacts et les résultats des actions engagées sur la période actuelle**, notamment en matière d'efficacité énergétique, d'occupation des locaux et d'entretien-maintenance ;
- **Renforcer et poursuivre la stratégie environnementale dans l'optique de réduction des consommations énergétiques, dans le respect des objectifs de la loi Elan, et des émissions de gaz à effet de serre.** A ce titre le développement des leviers relatifs à l'usages et ceux de la sensibilisation mais également de l'exploitation-maintenance sont encouragés ainsi que l'étude d'opportunité d'adhésion à l'outil de suivi des fluides interministériel (OSFI). Ce dernier, comporte des fonctionnalités permettant d'internaliser et de piloter le suivi des consommations des différents fluides (énergie, eau, etc.), et de fournir des analyses utiles à l'optimisation des contrats et des consommations. Adopter une approche plus systémique et transversale (mobilité, GES, circularité, désimperméabilisation des sols, empreinte écologique liée à l'utilisation des matériaux et gestion des déchets...) ;
- **Consolider la stratégie d'adaptation au changement climatique** (analyse des risques et mesures d'adaptation notamment sur les vagues de chaleur et les inondations) et renforcer la stratégie sur les **volets relatifs à l'eau** (plan de réduction des consommations, gestion de l'eau pluviale, désimperméabilisation des sols) et à la **biodiversité** ;
- **Sécuriser le plan de financement de la stratégie**, en objectivant le recours aux ressources propres, et en priorisant si besoin davantage les opérations programmées ;
- **Compléter l'inventaire Chorus RE-Fx** (surfaces m² SUB, modélisation de l'ensemble du parc bâti et non bâti, typologie des biens, statuts d'occupation) et poursuivre la complétude du RT-ESR (nombre de résidents, charges de fonctionnement, consommations énergétiques etc.) ;
- **Poursuivre les liens avec le CROUS** pour participer au développement de l'offre en logement pour étudiants et pour répondre aux besoins en restauration ;
- **Renforcer la fonction immobilière** (« asset » et « management de projet » et sujets techniques liés à la transition écologique) ;
- **Poursuivre l'étude d'opportunité d'achat d'un système d'information** du patrimoine immobilier ;
- **Renforcer les liens avec le PRIE Bourgogne Franche Comté et le rectorat afin de mettre en œuvre ces recommandations** dans le cadre de l'élaboration de votre prochain SPSI.

J'attire votre attention sur le fait que l'approbation tacite ou expresse d'un projet de SPSI par la DIE ne vaut pas validation préalable ou labellisation des projets immobiliers qui y sont décrits.

Vous informerez la DIE de l'inscription à l'ordre du jour du conseil d'administration de la validation du SPSI. Une copie de la délibération portant approbation du SPSI par le CA sera transmise au ministère de tutelle et à la DIE.

Je vous remercie de bien vouloir communiquer aux membres de votre conseil d'administration le présent courrier et vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour la Directrice Générale des Finances Publiques,
Le sous-directeur de la Stratégie et Expertises
de l'immobilier de l'État

Pierre Bernat Y Vicens

ANNEXE

Fiche d'analyse

Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

Opérateur

Université Bourgogne Europe

Ministère de tutelle

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche**

Juin 2026

Sommaire

1. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE	3
1.1. Modalités d'analyse	3
1.1.1. Contact de l'opérateur	3
1.1.2. Dates clés de la procédure	3
1.1.3. Respect du cadre de rédaction du SPSI	3
1.2. Avis sur le SPSI	3
2. BILAN DU SPSI PRECEDENT	4
3. DIAGNOSTIC	5
3.1. Description de l'opérateur	5
3.2. Recensement et inventaire du parc	5
3.3. Diagnostic de l'occupation	6
3.4. Diagnostic Fonctionnel, Réglementaire, Technique et Environnemental	7
3.4.1. Réponse aux besoins des utilisateurs / Diagnostic fonctionnel	8
3.4.2. État réglementaire	8
3.4.3. État technique	8
3.4.4. État énergétique et environnemental	9
3.5. Moyens humains et compétences	9
3.6. Système d'information immobilier	9
3.7. État des lieux financier et coûts de l'immobilier	10
3.7.1. Moyens financiers et budget consacrés à l'immobilier	10
3.7.2. Coûts de l'immobilier	10
4. STRATEGIE	11
4.1. Stratégie de l'opérateur	11
4.1.1. Besoins de l'établissement	11
4.1.2. Organisation des espaces de travail	11
4.1.3. Stratégie de performance environnementale	12
4.2. Stratégie patrimoniale	12
4.2.1. Analyse des besoins et objectifs	12
4.2.2. Opérations patrimoniales	13
4.2.3. Bilan de surface du SPSI dont segmentation	14
4.3. Stratégie d'intervention	14
4.3.1. Objectifs	14
4.3.2. Opérations envisagées	14
4.4. Stratégie de valorisation	15
4.5. Réflexions sur l'évolution du parc immobilier au-delà de 2027	15
4.6. Plan de financement	16

1. Synthèse de l'analyse

1.1. Modalités d'analyse

1.1.1. Contact de l'opérateur

Hélène RUARD - Responsable administrative et financière - helene.ruard@u-bourgogne.fr - 03 80 39 50 71

1.1.2. Dates clés de la procédure

Date de transmission à la tutelle : 22/04/2025

Date de transmission à la DIE (courriel) : 22/04/2025

Transmission d'observations du préfet de région Bourgogne Franche Comté le 20/08/2025

Date de l'avis de la tutelle : 26/05/2026

Date d'échéance pour rendre l'avis : deux mois après l'avis tutelle

Éventuelle interruption du délai en cas de demande d'informations complémentaires et nouvelle échéance : OUI

(demande d'informations complémentaires le 14/08/2025 – réponses le 07/01/2026 et le 25/02/2026).

1.1.3. Respect du cadre de rédaction du SPSI

L'université Bourgogne Europe a globalement respecté la trame de rédaction des SPSI. Les annexes relatives au diagnostic et à la stratégie ont été réalisées et transmises. Toutefois, il aurait été utile de fournir le tableau de bord précisant les cibles fixées à horizon 5 ans pour les différents indicateurs afin de faciliter la mise en œuvre et le suivi du SPSI.

1.2. Avis sur le SPSI

AVIS DÉFAVORABLE

-

PREND ACTE

-

AVIS FAVORABLE :

☐ Avec recommandations

☐ Avec réserves

Période du SPSI : 2023 – 2027

Le SPSI présenté a été envoyé tardivement (2025) pour instruction et plusieurs échanges ont eu lieu entre les différents interlocuteurs après la transmission de ce SPSI qui couvre le périmètre de l'université de Bourgogne/Dijon.

L'Université dispose d'un parc immobilier vaste avec près de 300 000 m², répartis principalement dans la métropole de Dijon, mais aussi sur d'autres sites de l'académie. L'opérateur a fait un effort important de complétude des données du référentiel technique de l'enseignement supérieur et de la recherche (RT-ESR) pour l'année de référence (2023).

Le diagnostic montre une connaissance satisfaisante sur les plans fonctionnel, technique, environnemental, et les grands enjeux relatifs à ces thématiques ont bien été identifiés par l'opérateur, même si plus d'éléments auraient pu être fournis afin de mieux apprécier les sites ou bâtiments nécessitant des interventions. Sur le plan occupationnel, le diagnostic reste perfectible ne permettant pas de caractériser les usages et d'en apprécier la densité. La connaissance des occupations nécessite un travail plus approfondi qui doit être mis en œuvre dès à présent. Ce travail devra éclairer les décisions et orientations prises afin de répondre aux besoins de l'établissement via l'optimisation de l'existant et d'atteindre les objectifs de la PIE (sobriété immobilière et environnementale, respect du ratio normatif de 16 m² SUB par résident). Cette stratégie permettra d'embarquer et de concrétiser la réflexion sur les nouveaux usages pour les espaces de bureaux, d'enseignement et de recherche.

La mise en place d'un nouveau Système d'Information Patrimonial et Immobilier semble indispensable à l'amélioration de la connaissance du parc et la mise à jour des informations dans le RT-ESR doit se faire conjointement.

La stratégie immobilière est à revoir au regard des besoins immobiliers recensés (besoins technique, réglementaires, environnementaux). Le bilan de surface montre un accroissement des surfaces. Le plan de financement démontre d'importants besoins et sera à consolider ainsi qu'à sécuriser.

Rappel de l'avis de la tutelle : avis défavorable avec demande d'engager sans délai l'élaboration d'un nouveau SPSI, fondé sur une stratégie immobilière recentrée sur une fiabilisation des données, sur la mise aux normes du patrimoine, sur l'optimisation de l'existant et une meilleure adéquation entre les besoins identifiés dans la partie « diagnostic » et les capacités financières de l'UBE afin de garantir la soutenabilité de la stratégie immobilière de l'université.

Rappel de l'avis du préfet : à travers ce courrier plusieurs observations et recommandations sont formulées portant sur :

- La cohérence des données d'inventaire (Chorus RE-Fx) et des données du RT-ESR (notamment le nombre de résidents)
- L'inclusion dans le SPSI de l'ensemble des biens propriété de l'université ou gérés par l'université ou pris à bail/mis à disposition ;
- Inclure dans les réflexions la perspective de libération du bâtiment de la rue Victor Hugo (occupé actuellement par Sciences Po) ;
- Rechercher des solutions pour optimiser l'occupation des amphithéâtres par davantage de mutualisation ou plus de modularité dans les aménagements ;
- Poursuivre le travail de sensibilisation auprès des personnels, étudiants et chercheurs sur les usages pour amplifier les gains de baisse des consommations. Le coordinateur énergie du PRIE pourra apporter son expertise ;
- La soutenabilité budgétaire des opérations prévues sur la période du SPSI et les incertitudes sur les crédits mobilisables imposeront une priorisation plus fine des opérations, notamment au regard des sollicitations du programme 348, d'une recherche systématique d'optimisation de leur coût et de mobilisation des certificats d'économie d'énergie ;
- La stratégie d'exploitation maintenance de l'établissement mérité d'être complétée alors que plusieurs constats du diagnostic du SPSI mettent en lumière des fragilités (RH et compétences dédiées, hausse des coûts de fonctionnement).
- La dimension exploitation maintenance devra être pleinement intégrée dans des choix de conception et montage d'opérations nouvelles ;
- Réexaminer le dimensionnement des locaux des INSPE par rapport aux besoins actuels dans une perspective de partage d'occupation ou, le cas échéant, de relogement.

2. Bilan du SPSI précédent

Avis sur le bilan

Le bilan est perfectible et ne permet d'analyser finement l'ensemble des projets et actions réalisés par l'université. En effet, si le bilan revient sur les opérations portées dans le cadre du précédent SPSI, l'absence d'éléments synthétique sur la période 2017-2023 tel qu'un bilan de surfaces exhaustif est regrettée. Le bilan transmis suite à la demande pour la période 2020-2025 affiche une augmentation nette de 2 680 m² SUB. Les recommandations de la DIE sont progressivement prises en compte.

Echéance du SPSI précédent : 2017 – 2021.

Bilan

La période 2021-2022 n'a pas été couverte par un SPSI (difficultés de recrutement au sein de la fonction immobilière à et mobilisation des équipes sur les opérations programmées).

Le précédent SPSI s'articulait autour de trois axes stratégiques : la satisfaction des besoins des formations, l'accompagnement du développement des activités de recherche et la modernisation du patrimoine immobilier.

Le bilan présente les opérations réalisées et leur coût au cours de la période 2017-2022. Il aurait été intéressant que l'opérateur apporte des précisions sur le financement (répartition des parts de financements dont la part financée par l'université).

L'université a porté la maîtrise d'ouvrage des opérations suivantes (opérations inscrites au CPER 2015-2020) :

- Restructuration de l'ISAT de Nevers (Banc d'essais véhicules terrestres) – 1,5 M€ (livraison 2023) : 400 m² SUB ;
- Learning Centre phase 1 à Dijon – 5,8 M€,
- Rénovation énergétique et restructuration partielle de Droit-Lettres à Dijon – 5,54 M€,
- Restructuration aile G bâtiment Sciences Mirande (filière ingénieurs : ESIREM) à Dijon – 1,9 M€ (livraison 2023) : 1 600 m² SUB ;
- Carte multiservice et infrastructures réseaux VDI – 6 M€.

Sur la période, l'opérateur a également investi (contrats de métropole et en autofinancement) pour la construction d'un centre de simulation à Dijon (2 M€) en lien avec le CHU.

Un bilan de surfaces a été communiqué ad hoc sur la période 2020-2025 affichant une augmentation nette de 2 680 m² SUB.

Il aurait été bienvenu d'avoir une vision fiable et exhaustive de l'ensemble des opérations impactant les surfaces depuis le précédent SPSI. La méthodologie de présentation de l'évolution des surfaces (cf. fichier consolidé suite réunion du 27 janvier 2026 – « Evolution SUB par site ») devra être reprise et mise à jour dans le prochain SPSI avec un caractère

exhaustif. Par ailleurs, l'insertion d'une colonne « opération portée dans le précédent SPSI / dans le présent SPSI » sera bienvenue.

Sur le volet GER :

- Renovations de protections collectives par extraction (sorbonnes, hottes, etc.) campus Sciences Mirandes à Dijon – 4 M€ ;
- Consolidation des pierres de façades (Sciences Gabriel) – 0,7 M€.

Le MESRI avait émis avis favorable et la DIE un avis favorable assorti de recommandations, à savoir :

- la mise à jour des données du RT-ESR ;
- l'apport de précisions sur l'organisation de la fonction immobilière et l'analyse des compétences de cette fonction ;
- la fiabilisation des données financières ;
- l'apport de précisions sur la stratégie adoptée pour les sites délocalisés ;
- le confortement des plans de financement pour les opérations émergentes ;
- la définition d'une politique de valorisation du parc immobilier ;
- l'apport de précisions sur la politique énergétique de l'établissement et la démarche dynamique de suivi des consommations énergétiques et de réduction de celles-ci.

L'université Bourgogne Europe indique avoir pris en compte ces recommandations pour l'élaboration du présent SPSI et avoir déjà mené un travail sur les sujets de la fonction immobilière, des financements, de la transition écologique et de la fiabilisation de la base de données. Cependant des actions concrètes ne sont pas systématiquement associées.

3. Diagnostic

3.1. Description de l'opérateur

L'université Bourgogne Europe est un établissement public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP) fondé en 1722. Elle délivre plus de 400 diplômes dans des champs multidisciplinaires et compte 8 UFR, 1 école d'ingénieur, 1 ESPE et 6 instituts d'enseignement. Elle est présente sur 6 campus en Bourgogne, sur les villes de Dijon, Auxerre, Chalon-sur-Saône, le Creusot, Mâcon et Nevers. Elle possède également un vignoble rattaché à l'un de ses instituts.

L'université Bourgogne Europe a été, en 2017, membre fondateur de l'alliance européenne FORTHEM comptant 8 autres universités européennes et visant à créer un campus sans frontières permettant une circulation facilitée et encouragée des étudiants et personnels. En 2025, l'université de Bourgogne (ex-université de Dijon) est ainsi devenue l'université Bourgogne Europe en tant qu'établissement public expérimental (avec plusieurs écoles, le CHU Dijon Bourgogne et le centre de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc). Cependant le SPSI 2023-2027 ne porte que sur le périmètre de l'ex-université Bourgogne/Dijon.

L'université accueille plus de 34 000 étudiants. L'évolution des effectifs étudiants est caractérisée par une augmentation de ces derniers depuis les années 2010 jusqu'à 2020 (34 724 étudiants) puis par une diminution progressive de ces derniers jusqu'en 2024 (33 221 étudiants). Les effectifs étudiants en 1^{ère} année ont cependant été en hausse entre 2024 et 2025.

L'opérateur compte 3 000 agents, dont 1 550 enseignants chercheurs, 2 500 vacataires d'enseignement, 130 contractuels doctorants et près de 500 agents d'organismes de recherche au sein des unités de recherche.

Le budget global de l'université est de 278,3M € en 2024 (p.24).

3.2. Recensement et inventaire du parc

Avis sur le recensement et l'inventaire

L'inventaire CHORUS RE-Fx doit être vérifié (surfaces m² SUB, modélisation de l'ensemble du parc bâti et non bâti, typologies des biens, statuts d'occupation).

Cette étape est primordiale pour avoir une vision complète du patrimoine et établir un diagnostic fiabilisé.

L'université a réalisé un travail conséquent de complétude du RT-ESR, lui permettant d'atteindre une note globale satisfaisante pour l'année 2023. Ce travail doit se faire de manière pérenne et annuelle afin que les restitutions OAD-ESR soient opérationnelles et permettent un pilotage dynamique de votre parc.

Complétude OAD	264 / 275 à la date d'élaboration (2023) <i>Les données de l'OAD-ESR observées sont celles de l'année 2023, année durant laquelle ont été collectées et analysées les données du SPSI (p. 1 et p. 6). 8 terrains non bâtis composent le parc de l'opérateur, mais ils n'ont pas été retirés pour le calcul de la note car l'opérateur les a bien intégrés de son côté.</i>
----------------	--

Le remplissage de l'OAD-ESR est satisfaisant pour l'année 2023. Néanmoins, ce n'est pas le cas des deux dernières années (avec une note globale à 214 pour 2024), montrant une difficulté de l'opérateur à assurer le remplissage de l'outil de manière pérenne. L'opérateur indique vouloir renforcer les moyens humains sur ce volet (page 6).

Données et caractéristiques générales des sites et des surfaces utilisées :

L'établissement est implanté dans 7 villes réparties sur 4 départements français avec un patrimoine de 94 bâtiments (297 896 m² SUB). La ville de Dijon concentre la majorité des bâtiments, avec 78% de la SUB totale de l'établissement et plus de la moitié des bâtiments (48). L'opérateur indique que le bâtiment Science Gabriel, situé à Dijon, est inscrit au titre des monuments historiques et que les bâtiments INSPE, sans être classés, possèdent un caractère historique qui peut rendre plus complexe leur gestion.

Le diagnostic et l'ensemble du SPSI n'aborderont pas le bâtiment n°323660 qui héberge l'antenne de Sciences Po et qui est une propriété de l'université.

Le patrimoine immobilier compte également 8 terrains naturels non bâtis dont un vignoble situé sur les communes de Marsannay-la-Côte et de Couchey.

Le parc immobilier compte 21 logements sous nécessité absolue de service (NAS) représentant 2 000 m² (cf. compléments au SPSI).

Statut d'occupation :

Selon le SPSI (p.7), sur les 94 biens bâtis de l'opérateur :

- 75 bâtiments, représentant 86% des surfaces totales du parc, soit 256 004 m² SUB, appartiennent à l'Etat ;
- 2 bâtiments, représentant 0,7% de la surface totale du parc, soit 2 254 m² SUB, appartiennent à l'université ;
- 4 bâtiments, représentant 4% de la surface totale du parc, soit 12 078 m² SUB appartiennent aux collectivités ;
- 13 bâtiments, représentant 9,3% de la surface totale du parc, soit 27 560 m² SUB appartiennent à des tiers.

Cette répartition diffère légèrement sur l'OAD-ESR dans lequel il est notamment indiqué que l'Etat possède 78 biens. Un travail de vérification des données issues de l'inventaire Chorus RE-FX est à engager.

D'après CHORUS RE-Fx l'ensemble des biens domaniaux sont intégrés à une CDU en cours de validité.

L'opérateur indique que son patrimoine immobilier fait l'objet de conventions d'utilisation avec les différents usagers du campus (CROUS...) pour la répartition des frais d'exploitation. Il est rappelé que chaque opérateur occupant un bien domanial doit avoir signé une CDU avec les Services Locaux du Domaine (SLD).

3.3. Diagnostic de l'occupation

Avis sur le diagnostic de l'occupation

Le diagnostic de l'occupation ne repose pas sur des données fiabilisées (manque de connaissance de l'usage des surfaces). Il est à revoir afin de pouvoir décliner une stratégie immobilière cohérente avec le parc existant. Sur les bureaux, l'approche doit être consolidée notamment via la fiabilisation du nombre de résidents et le calcul de la SUB assortie du ratio pour les bâtiments mixtes. Ce travail doit être mené sur l'ensemble des implantations de l'université. Il sera également attendu la confirmation de la typologie « bureaux » pour les biens identifiés. La révision du diagnostic doit également passer par la fiabilisation et la connaissance exhaustive des taux d'occupation des surfaces d'enseignement. Un travail de diagnostic sur les surfaces de recherche devra être mené afin d'analyser la répartition entre surfaces de recherche « pure » et surfaces de bureaux de recherche et de diagnostiquer les potentielles surfaces non utilisées (stockage d'équipements inutilisés). L'analyse de l'occupation des espaces par d'autres activités (BU, vie étudiante, logements) pourra venir compléter le diagnostic d'occupation du prochain SPSI.

Ratios clés et comparaison SPSI / OAD-ESR pour les bâtiments

	SPSI	OAD	Référence	Commentaires
--	------	-----	-----------	--------------

SUB / poste de travail	80 m ²	21,69 m ²	20 m ² 18 m ² en zone tendue	Les ratios dans l'OAD-ESR à l'échelle du parc ne sont pas qualitatifs car les surfaces sont mixtes. Le ratio du SPSI n'est pas représentatif car calculé sur la SUB totale des bâtiments. Par ailleurs, le travail d'appropriation de la circulaire surfaces n'a pas été amorcé.
SUB / résidents	-	23,71 m ²	16 m ²	

L'opérateur identifie 3 biens de bureaux (Maison de l'université, Maison des Etudiants et Maison du Patrimoine) et trois biens sont identifiés dans CHORUS RE-Fx comme étant des biens typés bureaux (n°358316, n°358358, n°394590). La typologie de ces différents biens sera à vérifier (les biens étant différents).

Ratios généraux pour les surfaces de bureaux :

Un travail devra être engagé sur la notion de résident (les données dans l'OAD-ESR sont identiques entre les données résidents et postes de travail) en appliquant un taux de nomadisme par type de résident.

Parallèlement, un travail sur les surfaces de bureaux dans les bâtiments mixtes devra s'engager. Ce travail devra inclure les surfaces de bureaux de recherche (hors bureaux avec équipement spécifique) et les bureaux des enseignants-chercheurs. Cette intégration impactera le calcul du nombre de résidents par intégration des enseignants et chercheurs concernés avec application d'un taux de nomadisme.

Enfin, il est rappelé que pour les bâtiments typés « bureaux », le ratio (m² SUB/ résident) se calcule sur la SUB totale du bâtiment.

L'établissement de ce diagnostic sur les surfaces de bureaux sera essentiel pour identifier les potentiels besoins et les pistes de densification des surfaces existantes. Il permettra également d'alimenter la donnée « nombre de résident » dans le RT-ESR.

Espaces d'enseignement :

Les données existantes ne sont pas fiabilisées et certains sites n'ont pas de données (cf. compléments au SPSI). D'ores et déjà, les données connues à ce jour montrent une sous-occupation des espaces d'enseignement (salles banalisées et amphithéâtres). Le diagnostic, établi sur les données connues à ce jour, révèle des disparités fortes avec une sous-occupation des espaces d'enseignement dans la majorité des campus (Condorcet : 28,93 %, INSPE Dumont : 48,17 %, Macon, ISAT, IUT Auxerre/ISAT Auxerre, l'ensemble des IUT, IUPVV, Polytech, Sciences et Techniques, SVTE). L'opérateur souligne l'utilisation de salles spécialisées pour les filières techniques (type IUT, Sciences, etc.) et l'impact de l'alternance.

Seuls les campus « Droit Lettres » (98 %), « Santé » (70%) et « STAPS Dijon » (70%) affichent une occupation satisfaisante par rapport à l'indicateur national de 68 % conformément au PLF 2026 pour le programme 150).

Ces écarts montrent des marges de manœuvre possibles en termes de réorganisation des surfaces d'enseignement.

Les données des taux d'occupation seront à compléter dans le RT-ESR sur l'ensemble du parc concerné.

Le volet recherche n'a pas fait l'objet d'un diagnostic.

Il aurait été intéressant par ailleurs d'analyser l'occupation des autres surfaces (types : bibliothèque universitaire).

3.4. Diagnostic Fonctionnel, Réglementaire, Technique et Environnemental

Avis sur le diagnostic Fonctionnel, Réglementaire, Technique et Environnemental

Le diagnostic fonctionnel est à renforcer (analyse de la réponse fonctionnelle des bâtiments et surfaces aux besoins, vie étudiante, liens avec le Crous, réponses aux besoins étudiants).

Le diagnostic technique révèle un parc immobilier qui se dégrade : 47 % des biens sont dans un état de santé peu ou pas satisfaisant avec nombreuses réserves réglementaires (sécurité-incendie, installations électriques, ascenseur). Par ailleurs, un grand nombre de bâtiments contiennent de l'amiante et ne sont pas en totalité accessibles. Le diagnostic énergétique traite essentiellement de la diminution des consommations via le prisme décret énergie tertiaire (DEET). Les actions mises en place par l'opérateur (plan de sobriété, travaux, exploitation-maintenance, quickwins, etc.) y participent et permettent pour certaines d'accélérer la décarbonation du parc immobilier.

Dans l'ensemble le diagnostic pourrait être consolidé via l'identification des bâtiments qui présente les pathologies ou désordres les plus lourds, des bâtiments les plus consommateurs d'énergie, des problématiques réglementaires avec des analyses croisées.

La concordance et la complétude des données du RT-ESR est à améliorer (données réglementaires, données techniques, données de consommations énergétique et d'eau).

3.4.1. Réponse aux besoins des utilisateurs / Diagnostic fonctionnel

Le diagnostic considère la localisation pour l'ensemble de ses sites comme attractive (différents modes de transport).

En matière d'usages, l'opérateur indique qu'ils sont en évolution permanente au sein de l'université. Ce diagnostic n'aborde la réponse fonctionnelle des bâtiments et des surfaces aux besoins métiers. Il est toutefois relevé :

- Manque de visibilité du BUT Carrières Juridiques de l'IUT de Chalon-sur-Saône en l'absence de locaux dédiés ;
- Un surdimensionnement du bâtiment de l'INSPE d'Auxerre.

Sur le volet vie étudiante, il est relevé une absence d'offre de restauration étudiante sur le centre-ville de Dijon et d'une offre insuffisante sur le campus de Dijon. Il est également constaté un déficit de logements étudiants sur Dijon (besoin de 1 000 logements). Les liens avec le Crous, pour ces espaces, sont peu développés dans le SPSI.

L'opérateur ne fait pas mention des espaces de vie étudiante dans son SPSI.

3.4.2. État réglementaire

71 bâtiments relèvent de la réglementation ERP, 16 sont soumis au code du travail et 5 sont des bâtiments de logement (sources : OAD-ESR).

Sécurité incendie : Selon le SPSI, aucun avis défavorable n'est à relever depuis 20 ans sur le site de l'université.

Selon l'OAD-ESR, les contrôles incendie n'ont pas été réalisés sur 44 bâtiments (information non remplie sur 29 bâtiments), sur ceux réalisés 12 bâtiments présentent des non-conformités avec des réserves non levées. L'annexe 1 ne relève aucun bâtiment présentant des problématiques de sécurité incendie. Les informations seront à consolider.

Installations électriques : 85 bâtiments font l'objet de points d'attention relatifs aux installations électriques (annexe 1 du SPSI).

Selon l'OAD-ESR, 68 bâtiments ont fait l'objet d'un contrôle au sujet des installations électriques dont 57 font état de non-conformités (25 ont eu une levée des réserves). Les contrôles n'ont pas été réalisés ou l'information n'a pas été remplie sur le reste du parc.

Amiante : 64 bâtiments présentent un risque lié à l'amiante (annexe 1 du SPSI).

L'OAD-ESR fait état de 29 bâtiments présentant de l'amiante mais sans risque. Les contrôles n'ont pas été réalisés ou l'information n'a pas été remplie sur le reste du parc. L'opérateur a souscrit au socle commun de la DTA-thèque.

Accessibilité : 69 bâtiments présentent un défaut d'accessibilité (annexe 1 du SPSI).

L'OAD-ESR recense 11 bâtiments non-accessibles (N.A.), 19 bâtiments non réglementaires mais fonctionnels (NR.F.), 21 bâtiments réglementaires et fonctionnels (R.F.) et 36 bâtiments réglementaires non fonctionnels (R.NF). L'information n'est pas remplie pour 2 bâtiments.

Ascenseur : Selon l'OAD-ESR indique que des contrôles ont été réalisés sur 11 bâtiments dont 10 avec des non-conformités (dont 2 avec des réserves non levées). Les contrôles n'ont pas été réalisés ou l'information n'a pas été remplie sur le reste du parc.

Selon l'annexe 1, aucun bâtiment ne fait l'objet de défauts réglementaires relatifs aux ascenseurs.

Par ailleurs, l'état technique aurait pu être complété par des données quantifiées et analysées.

Dans l'ensemble, la mise à jour des données réglementaires sur le RT-ESR doit se faire (la réalisation de diagnostic entre 2024 et 2025 y participera, cf. page 14).

3.4.3. État technique

Sur la base des données disponibles, 53% des bâtiments du parc de l'opérateur présente un état de santé satisfaisant ou très satisfaisant, notamment grâce à l'investissement par l'université dans des opérations d'amélioration de certains bâtiments (ex : bâtiment Droit-Lettres). Cependant, ce nombre a baissé par rapport au précédent SPSI (68 %). Ainsi, à ce jour, 47% des biens (soit 32 bâtiments) sont dans un état de santé peu satisfaisant ou pas satisfaisant (page 13). Le ratio de GER et maintenance de 4 à 5 €/m²/an (années 2023 et 2024, cf. page 13) montre un faible niveau d'investissement. Ce dernier est qualifié de « variable d'ajustement » (page 79).

Il est constaté que les bâtiments des INSPE ont des besoins importants (accessibilité, isolation, installation électrique). L'INSPE Charles Dumont fait état d'un besoin de rénovation (page 69) ainsi que l'INSPE d'Auxerre (page 70).

Dans l'ensemble, le diagnostic technique est succinct et n'identifie pas de manière précise les biens les plus problématiques. Par ailleurs, les données restent à fiabiliser.

Cependant le besoin en GER, rénovation énergétique, sécurité et sûreté a été estimé à 90 M€ TDC (cf. fichier consolidé suite réunion du 27 janvier 2026).

3.4.4. État énergétique et environnemental

En 2023, les bâtiments assujettis au décret énergie tertiaire (DEET), soit 87 bâtiments (80 % du parc), ont consommé 45,4 GWh (p.16) soit une consommation annuelle moyenne de 155,7 kWhEF/m² (les consommations sont à la maille des EFA). La consommation entre 2021 et 2023 a légèrement baissé (en moyenne 10 %).

Les données de consommations devront continuer à être renseignées dans le RT-ESR (absence de données sur les deux dernières années). En 2023, la consommation renseignée dans le RT-ESR sur le parc de l'université est de 138 kWhEF/m² (hors bâtiment « Data Center »). Ce chiffre est à relativiser car certains bâtiments n'ont pas de données renseignées (SUB, consommation d'énergie).

Par ailleurs, la mise en place d'un plan de sobriété a permis une baisse de la consommation d'électricité globale de -2 à -3% en 2024 et une baisse des consommations d'eau de -12%.

Cette diminution des consommations a été rendu possible via plusieurs opérations de rénovation énergétique et des travaux à gains énergétiques rapides accompagnés d'éco-gestes.

Le chauffage est aujourd'hui assuré principalement par le réseau de chaleur urbain (67%), suivi par le gaz (26%) et par l'électricité (1%). L'université continue la recherche d'opportunités de raccordement de ses sites au réseau de chaleur urbain. Par ailleurs, elle a mis en place la récupération d'énergie du Datacenter.

Afin d'aller plus loin et dans l'objectif de respect du DEET, les besoins reposent notamment sur l'isolation (avec des contraintes architecturales) et la rénovation énergétique.

Les volets décarbonation, eau, adaptation au changement climatique et biodiversité n'ont pas été abordés.

3.5. Moyens humains et compétences

Avis sur le diagnostic des moyens humains

L'université dispose d'une organisation des fonctions immobilières claire mais qui présente certaines limites par rapport à la taille du parc, son éclatement géographique et son état patrimonial. Les besoins en formations sont bien identifiés.

La fonction « Patrimoine Immobilier » (Asset, Property, Facility, Project) représente 80,5 ETP dont 37 ETP rattachés au pôle patrimoine (opérations de maintenance lourdes, constructions neuves et exploitation et maintenance pour 180 000 m²). L'opérateur alerte sur le dimensionnement de ce pôle qui a diminué ces dernières années alors que la surface patrimoniale a augmenté (page 34). Les 43,5 autres ETP sont des agents techniques qui œuvrent à l'entretien courant et l'exploitation du reste du parc (133 000 m²).

Cette fonction immobilière est renforcée par 72,5 ETP dédiés à l'accueil et l'entretien des locaux de plusieurs campus (IUT, UFR Sciences de Santé, INSPE et Isat de Nevers : 133 000 m²).

Par ailleurs, une partie du ménage est externalisée.

La répartition des ETP est majoritaire sur le facility management tandis que les fonctions d'asset et de project management sont peu représentées (cf. annexe 1).

Un recrutement es edu parc, d'autant plus que l'opérateur ne mentionne pas externaliser la conduite d'opérations pour les projets qu'il mène. Au global, les effectifs de l'opérateur sont sous-dimensionnés par rapport à ce qui peut être observé chez d'autres opérateurs, constat corroboré par l'opérateur dans son rapport p. 34.

Concernant le développement des compétences, l'université a identifié des besoins actuels (GTC, logiciel de DAO Autocad, marchés de travaux, de la thermique du bâtiment, la performance environnementale et l'économie de la construction). Par ailleurs, il existe des besoins permanents sur certains sujets techniques (ex : habilitation électrique, CACES, SSIAP, mise en sécurité et désincarcération sur les ascenseurs).

3.6. Système d'information immobilier

Avis sur le système d'information immobilier

Une réflexion est portée sur l'achat d'un système d'information du patrimoine immobilier. Ce dernier pourrait permettre d'améliorer la gestion et la connaissance du parc immobilier de l'opérateur et pourrait faciliter le remplissage du RT-ESR via des exports en masse.

L'absence de système d'information dédié à l'immobilier est un frein opérationnel au suivi et au pilotage des actions à entreprendre sur son patrimoine.

Parallèlement, la mise en œuvre d'une GTC doit se poursuivre.

L'université ne dispose pas de système d'information immobilier interne et pilote ses bâtiments à l'aide d'un fichier Excel. Une réflexion est portée sur l'achat d'un système d'information du patrimoine immobilier.

Par ailleurs, l'université utilise un système de gestion de contrôle d'accès, SMI Gunnebo. La gestion des demandes d'intervention et de la maintenance n'est pas automatisée : cela se fait par mail et par un suivi Excel des demandes. Une réflexion a été initiée pour mettre en place un système de ticket qui devrait être déployé en 2025.

Une gestion technique centralisée permet de contrôler et superviser les installations de chauffage et ventilation. Ce système de gestion devrait couvrir 90% du parc de l'opérateur d'ici 2030 qui ne mentionne pas, néanmoins, le respect du décret BACS.

3.7. État des lieux financier et coûts de l'immobilier

Avis sur les moyens financiers

L'état des lieux financier et la présentation des coûts de l'immobilier restent partiels (moyens et sources de financement, notion de « Gros Entretien Renouvellement ») sans vision sur les années précédentes (absence de données sur les années 2023 et 2024). Cependant les éléments recensés mettent en lumière une augmentation des dépenses d'investissement (notamment via des restructurations et des rénovations énergétiques mais également via des opérations impactant les surfaces (constructions, extensions). Ces dernières opérations impacteront les dépenses de fonctionnement qui ces dernières années ont été en constante augmentation. Le prochain diagnostic financier pourra utilement intégrer une analyse des moyens financiers et des coûts de l'immobilier.

3.7.1. Moyens financiers et budget consacrés à l'immobilier

L'annexe recensant les moyens financiers est partiellement renseignée. En effet, sur les seuls éléments renseignés, les ressources dédiées à l'immobilier s'élèvent en moyenne à 2 022 512 € (dont 1 370 129 € pour le fonctionnement et 652 383 € pour l'investissement) sur années 2016 à 2022 et ont connu une trajectoire relativement stable sur cette période, oscillant entre 1,75 M€ et 2,15 M€ (cf. annexe 1).

Les sources de financement proviennent de la subvention pour charges de service public (SCSP) et de dotations/subventions.

La part de fonds propres et de financements extérieurs (type CPER) n'a pas été recensée dans le cadre du diagnostic. Par ailleurs, des chiffres moins rétroactifs auraient été bienvenus.

L'opérateur indique faire usage de ses fonds propres lorsque les financements apportés par l'Etat sont insuffisants.

Par ailleurs, il indique avoir mis en place un partenariat public-privé permettant la réalisation de 4 ouvrages. Un accord a engagé l'Etat à financer 88,8% des loyers financiers et de gros entretien renouvellement. Le reste ainsi que le loyer de fonctionnement sont à la charge de l'université.

3.7.2. Coûts de l'immobilier

Toutefois, le SPSI ne présente pas une analyse de l'évolution et de l'état des dépenses en fonctionnement et en investissement en lien avec les données fournies en annexe. Il est rappelé à l'opérateur que les données ne doivent pas seulement être transmises, mais mises en contexte et analysées afin de permettre la définition d'une stratégie adaptée pour les années à venir.

Les dépenses immobilières de l'université Bourgogne Europe s'élèvent à 28,7M € en 2022 (cf. annexe 1), réparties entre 9,6 M€ de charges de fonctionnement et 15,2 M€ de coûts d'investissement. Ces dépenses sont en hausse de 180% depuis 2016, celles-ci étant alors de 10,1 M€. Ces hausses n'expliquent pas une augmentation des dépenses de fonctionnement sur ces dernières années (13,5 M€ en 2023 contre 7,5 M€ en 2017).

Ratio des dépenses de fonctionnement (année 2022) :

- 19 €/m² SUB, pour les coûts d'énergies et de fluides, s'inscrit dans les coûts constatés avant l'inflation sur les coûts énergétiques (fourchette allant de 15 à 20€/m² SUB/an) ;
- Le ratio de 7 €/m² SUB pour l'entretien-maintenance est en dessus des ratios habituellement constatés (entre 12 et 18 €/m² SUB/an) ;
- Le ratio des coûts de nettoyages (5€/m² SU/an) n'appelle pas d'observation particulière (une partie des prestations nettoyage est externalisée) ;
- Le ratio de sûreté/sécurité (1€/m²) semble assez faible au regard de la dispersion du parc immobilier.

Les dépenses d'investissement ont elles aussi augmenté entre 2016 et 2022, mais particulièrement depuis 2021, passant de 12,7 M€, à 19 M€ en 2022 contre quelques millions d'euros (entre 3 et 6 M€) sur les années précédentes, témoignant d'un sous-investissement latent dans l'immobilier jusque récemment. Les années 2021 et 2022 ont vu la mise en œuvre de plusieurs opérations (extensions, reconstruction, construction, aménagement).

Le recensement des dépenses de « Gros Entretien Renouvellement » (GER) est à perfectionner. En effet plusieurs dépenses ne s'apparentent pas à du GER (rénovations énergétiques, Ad'Ap, PPP opération campus, installation locaux provisoires, migration GTC).

Au global, le coût moyen de l'immobilier est de 83€/m² ce qui représente un coût inférieur à ce que peuvent engager d'autres établissements de nature similaire (entre 90€/m² et 137€/m²).

4. Stratégie

4.1. Stratégie de l'opérateur

Avis sur la stratégie de l'opérateur

La stratégie de l'université doit s'articuler avec la stratégie globale à l'échelle de l'établissement public expérimental (EPE). Cette stratégie s'inscrit dans un contexte sur les dernières années de baisse de diminution des effectifs étudiants avec en cible sur le périmètre université une légère augmentation (+ 123 étudiants) à horizon 2029. Cette prévision des effectifs sera à consolider en lien avec le rectorat et le ministère de tutelle.

La revue de l'organisation des espaces bureaux s'appuiera sur le suivi des affectations et l'identification des sous-occupations. La mise en place de nouveaux espaces de travail reste à construire. Les travaux pourront alimenter les réflexions sur les espaces d'enseignement et de recherche.

La stratégie environnementale doit être complétée sur le volet réduction des consommations énergétiques en lien avec le décret énergie tertiaire (DEET). Les actions de diminution des émissions de gaz à effet de serre sont à poursuivre. L'identification d'un enjeu d'adaptation au changement climatique pour garantir la résilience de l'université est à saluer. Ce sujet devra faire l'objet d'un diagnostic (notamment des risques) et d'une stratégie (mesures d'adaptation, mise à jour du PCA). La stratégie environnementale sera donc à compléter et les sujets liés à l'eau et à la biodiversité devront être également embarqués.

4.1.1. Besoins de l'établissement

L'université a identifié des axes stratégiques généraux :

- Répondre aux attendus de l'EPE Université Bourgogne Europe ;
- Soutenir l'innovation et la recherche ainsi que l'articulation avec la formation ;
- Construire une université intégrative et européenne (Alliance FORTHEM) ;
- Renforcer l'attractivité des formations et de la vie étudiante, de l'orientation à la professionnalisation ;
- Déployer une politique de responsabilité sociétale et environnementale, incluant l'atténuation et du parc et son adaptation au changement climatique ;
- Assurer la soutenabilité et la transformation de l'université, via la diversification des ressources financières et une politique immobilière ambitieuse.

Depuis 2021, les effectifs étudiants sont en diminution progressive passant de 34 974 étudiants en 2020 à 33 196 en 2024 avec un léger rehaussement en 2025 (34 065). L'université cible, à horizon 2029, un scénario d'évolution des effectifs étudiants en légère hausse par rapport à 2025 (+ 123 étudiants) en s'appuyant sur les statistiques du SIES (2023). A l'échelle de l'EPE (incluant les composantes), le total des étudiants pourrait être de 38 06 (dont 3 351 étudiants rattachés aux autres composantes hors université de Bourgogne) avec une augmentation uniquement sur le périmètre université (cf. fichier consolidé suite réunion du 27 janvier 2026).

Les prévisions des effectifs étudiants tant à l'échelle du seul périmètre de l'université que du périmètre EPE seront à consolider (différence de chiffres entre les annexes) dans un contexte de baisse démographique. Cette consolidation devra se faire en lien avec le ministère de tutelle et le rectorat.

4.1.2. Organisation des espaces de travail

L'opérateur indique s'être engagé dans l'organisation de nouveaux espaces de travail depuis la crise sanitaire de 2020 notamment via le suivi des affectations de bureaux permettant d'identifier les situations de sous-occupation et d'y remédier. Cette stratégie reste peu illustrée d'actions concrètes et d'analyse permettant d'évaluer la mise en œuvre de ces orientations.

Sur le volet enseignement, l'université souhaite s'adapter aux nouvelles pratiques pédagogiques (espaces de travail collaboratifs, tiers-lieux, espaces de vie étudiants).

Pour le volet recherche, la mise aux standards des laboratoires et équipements immobiliers ainsi que l'évolution des espaces pour répondre aux besoins émergents sont visés.

4.1.3. Stratégie de performance environnementale

L'université a identifié les objectifs suivants en matière de transition socio-écologique :

- Décarbonation des activités & sobriété énergétique ;
- Formation des étudiants et des personnels aux enjeux de transition énergétique ;
- Recherche durable ;
- Gestion de la biodiversité et préservation du vivant ;
- Réponse à la circulaire « service public écoresponsable ».

Sur le volet décarbonation, l'université qui vise l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 s'appuie sur son bilan carbone (2023), permettant de cibler les postes les plus problématiques et mettre en place des actions de réduction des émissions.

A ce titre, une étude sur les possibilités d'implantations de panneaux photovoltaïques sur le campus de Montmuzard a été menée.

Pour l'ensemble des objectifs portés par l'établissement, un schéma directeur DDRSE avec des fiches actions et des tableaux de bord sont en cours de construction. Ces travaux s'inscrivent avec le projet Villes Pilotes porté par Dijon-Métropole (programme NetZeroCities). Le volet mobilités douces est également intégré dans la stratégie (page 59).

Cependant, le volet sobriété énergétique reste peu embarqué et les actions en lien avec la réduction des consommations ne sont pas identifiées. Le renforcement des moyens RH avec le recrutement d'un énergéticien doit permettre d'établir une stratégie sur le volet énergétique avec notamment une hiérarchisation des bâtiments devant faire l'objet de travaux de rénovation énergétique.

Ce volet qui participe à l'atténuation du changement climatique, doit être une priorité. Pour se faire, il sera attendu l'élaboration d'un plan d'action chiffré embarquant l'ensemble des leviers (exploitation-maintenance, usages, travaux énergétiques à gains rapides, travaux de rénovation) permettant d'atteindre les obligations réglementaires du décret énergie tertiaire (DEET). L'élaboration de ce plan pourra s'appuyer sur le projet d'étendre le plan de comptage (chaleur et énergie, cf. page 65).

L'adaptation au changement climatique a été identifiée comme un enjeu majeur pour la résilience de l'université (infrastructures, continuité des missions et sécurité des personnes). Les premiers aléas identifiés sont les vagues de fortes chaleurs avec une adaptation des bâtiments via notamment une meilleure isolation et une adaptation fonctionnelle (horaires adaptées en période de canicule, développement du télétravail et de l'hybridation des cours).

La raréfaction des ressources en eau est également identifiée comme un aléa avec pour réponse une optimisation de la gestion de l'eau et des espaces verts (page 41).

Le volet préservation de la biodiversité n'est pas abordé dans la stratégie.

4.2. Stratégie patrimoniale

Avis sur la stratégie patrimoniale

L'université adopte une stratégie qui vise l'extension du parc et son développement. En effet, le bilan de surfaces affiche une augmentation de + 9 040 m² SUB sur les seules opérations portées dans le présent SPSI. Ce bilan de surfaces serait augmenté dans les prochaines années (+ 11 720 m² d'ici 2029). Cette dynamique d'augmentation des surfaces s'inscrit en continuité avec la stratégie précédemment portée (les dernières opérations en cours de livraison (P0) affichant une augmentation de 2 680 m² SUB) et ne répond pas à l'objectif national de réduction des surfaces. Cette stratégie n'embarque pas les leviers permettant une utilisation efficiente des surfaces et une rationalisation du parc (mutualisation, densification, optimisation, valorisation, libération, etc.).

4.2.1. Analyse des besoins et objectifs

L'université a identifié certains besoins propres aux surfaces d'enseignement et de vie étudiante (mutualisation, ajout de surfaces, rénovation de certains locaux, prise en compte des nouvelles pratiques pédagogiques) et certains besoins propres aux activités de recherche et d'innovation (mise aux standards internationaux des laboratoires, création de plateformes techniques spécialisées et multidisciplinaires, évolutivité des espaces et des fluides et énergies distribués).

Les objectifs sont donc :

- Acheter les projets en cours ;
- Prioriser de nouveaux besoins ;
- Contribuer aux dynamiques territoriales, notamment à travers la participation aux travaux pour développer le logement étudiant ;
- Intégrer le volet de transition socio-écologique dans chaque projet immobilier ;

Les besoins immobiliers devront être liés aux besoins de l'établissement (évolution des effectifs à consolider), aux perspectives de mutualisations offertes par la création de l'EPE et de prise en compte des besoins fonctionnels (spécificités pédagogiques de certaines formations avec alternance et stages, dématérialisation des enseignements et adaptation des cours aux effets du changement climatique).

4.2.2. Opérations patrimoniales

L'opérateur envisage au total 19 opérations patrimoniales au cours de la période du présent SPSI. Les opérations envisagées ont été priorisées selon les critères suivants :

- P0 : Projet financé, validé et livré sur la période 2023-2025 ;
- P1 : Projet engagé avec financement des tranches fermes et tout ou partie des tranches conditionnelles ;
- P2 : Projet stratégique identifié et en recherche de financement ;
- P3 : Projet dont l'opportunité est actée sans financement à ce jour.

→ Campus de Dijon Montmuzard et de Médecine

Opérations portées dans le précédent SPSI qui vont être livrées (classées P0) :

- Extension, restructuration du Service de Santé (+ 350 m²) avec rénovation énergétique et mises aux normes (fonctionnelles et réglementaires) de l'existant (600 m²) pour 1,8 M€ TDC ;
- Extension de l'école d'ingénieurs ESIREM-Polytech sur le site de Dijon (+ 1 600 m²) (6,1 M€ TDC – livraison 2024) ;
- Reconstruction des serres pédagogiques (- 420 m²) – (1,4 M€ TDC - livraison 2024) ;
- Extension du Datacenter, phase 2 (+500 m²) – (9,5 M€ TDC - livraison 2025).

Opérations portées dans le présent SPSI (P1) :

- Extension du bâtiment d'enseignement Santé B4 (+ 2 000 m²) via la surélévation avec un volet énergétique (traitement des ponts thermiques de la salle d'examens située en-dessous, études pour installation de panneaux photovoltaïques, isolation thermique) (8,3 M€ TDC – année de livraison prévue 2027). Ce bâtiment permet d'installer des surfaces d'enseignement actuellement dans des bâtiments modulaires et d'avoir des surfaces pour la 2^{ème} phase du centre de simulation de Dijon ;
- Surélévation de l'aile E du bâtiment Sciences Mirande (+ 1 000 m²) avec rénovation énergétique de l'aile E (6 M€ TDC – année de livraison prévue 2027). Ces surfaces permettent d'installation en plateau technique de recherche en pharmaco-imagerie ;
- Extension de la crèche universitaire « La P'tite Fac » (+ 400 m², 1,6 M€ TDC - livraison prévue en 2026). Ce projet permet une mise en conformité suite aux recommandations de la PMI (10 à 12 m² par enfant).

Opérations portées dans le présent SPSI (P3) :

- Construction du bâtiment Smart Building (+ 4 000 m², 13 M€ TDC - livraison prévue en 2029). Ce projet intègre la création d'un amphithéâtre pour accueillir les instances du nouvel établissement et des salles de cours pour les étudiants internationaux. Le bâtiment sera conçu pour pouvoir faire l'objet d'une extension verticale éventuelle ;
- Transformation ATHENEUM (bâtiment qui accueille une zone d'activité culturelle) via la rénovation/reconstruction d'une verrière, réaménagement des surfaces avec une rénovation énergétique et l'augmentation de la surface du bar (+ 40 m², 1,2 M€ TDC – livraison prévue en 2027).

→ Campus de Nevers

Opérations portées dans le précédent SPSI qui va être livrée (classées P0) :

- Restructuration et rénovation énergétique du bâtiment C de l'ISAT sur le site de Nevers (+ 400 m², 3,4 M€ TDC – livraison 2023).

→ Campus du Creusot

Opérations portées dans le précédent SPSI qui va être livrée (classées P0) :

- Construction d'un espace de recherche (250 m²) sur le site de l'IUT (projet CALHIPSO) - livraison 2025 (1,9 M€ TDC).

→ Campus de Chalon-sur-Saône

Opérations portées dans le présent SPSI (P1) :

- Transfert de l'occupation d'un bâtiment de 1 200 m² (initialement occupé par l'institut image de l'ENSAM) pour héberger une plateforme technologique (CND Lab') et le BUT Carrières Juridiques de l'IUT (dossier d'expertise en cours de rédaction), livraison prévue en 2027 (1,6 M€ TDC).

Parallèlement, l'université s'implique dans les projets en faveur de la vie étudiante (restauration et logement) notamment dans le projet de création de 350 logements sur le campus Montmuzard ou encore la construction d'un restaurant universitaire sur le site Colbalt (p. 76).

En outre, l'université souhaiterait récupérer la propriété de la Maison de l'Université (p. 71).

4.2.3. Bilan de surface du SPSI dont segmentation

Sur les opérations portées dans le précédent SPSI et qui sont en cours de livraison (P0), une augmentation de surfaces de l'ordre de 2 680 m² est constatée.

Sur les opérations portées sur la stricte période du SPSI (P1 et P3), l'augmentation de surfaces serait de l'ordre de 9 040 m² (dont 7 840 m² à Dijon).

Ainsi entre 2020 et 2029 l'augmentation des surfaces seraient portée à 11 720 m². Ce bilan reste à consolider et pourrait continuer d'être à la hausse. En effet plusieurs opérations évoquées dans le SPSI mais dont la mise en œuvre dépasserait le calendrier du SPSI impacteraient les surfaces à la hausse (cf. réflexions sur l'évolution du parc).

Le bâtiment de l'INSPE à Auxerre est un actif intermédiaire (en cours de réflexion), où une relocalisation est envisagée (deux pistes : relocalisation dans des bâtiments existants de l'université sur le site des Plaines de l'Yonne ou localisation sur le site Auxerrexpo dans un bâtiment appartenant à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois). Les réflexions sur ce bâtiment pourraient impacter le bilan de surface.

4.3. Stratégie d'intervention

Avis sur la stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention n'est pas assez ambitieuse au vu des problématiques technique, réglementaire et énergétique identifiées. La priorisation des opérations permet d'avoir une trajectoire qu'il conviendra de suivre dans son exécution en donnant une priorité à la rénovation du parc avant toute extension ou projet de construction.

4.3.1. Objectifs

La stratégie d'intervention de l'université Bourgogne Europe est articulée autour de 3 grands objectifs (techniques, réglementaires, énergétiques et environnementaux).

4.3.2. Opérations envisagées

Plusieurs opérations sont envisagées sur la période du SPSI avec une priorisation :

→ Campus de Dijon Montmuzard et de Médecine

Opérations portées dans le précédent SPSI qui vont être livrées (classées P0) :

- Restructuration phase 2 du Learning Center et rénovation énergétique de la BU sciences et santé (3,6 M€ TDC - livraison 2023) ;
- Restructuration de l'aile G (1250 m²) du bâtiment Sciences Mirande (école d'ingénieurs ESIREM/POLYTECH). Cette opération inclut une mise aux normes réglementaires et une rénovation énergétique partielle (3,3 M€ TDC-2020/2023) ;
- Rénovation énergétique du bâtiment Droit-Lettres intégrant le traitement de l'amiante et de l'Ad'AP (7,1 M€ TDC). Cette rénovation initialement classée comme P0 voit son calendrier de livraison estimé à 2027.

Opérations portées dans le présent SPSI (P1) :

- Rénovation énergétique bibliothèques Droit-Lettres et Sciences Santé (7 M€ TDC dont une partie dédiée au financement de la rénovation énergétique sur la Faculté de Lettres Chabot Charny, cf. infra) ;
- Opérations de GER (remplacements fenêtres IUT, rénovation de chaufferie centrale et des réseaux enterrés) ;
- Divers : suppression de l'eau chaude des sanitaires, récupération chaleur DLC pour le Datacenter, diagnostic et retrait des produits amiantés, mise en conformité des installations de sécurité incendie.

Opérations portées dans le présent SPSI (P2) :

- Aménagement locaux de stockage et d'archives à la Maison de l'université (utilisation de 400 m² pour centralisation archives) et rénovation énergétique (600 K€) ;
- Poursuivre la mise en conformité des laboratoires de recherche ;
- Rénovation énergétique de la Halle d'athlétisme et du Gymnase Sablé intégrant le traitement de l'amiante et de l'Ad'AP ;
- Rénovation énergétique de plusieurs toitures ;
- Opérations de GER (remplacement des éclairages, de centrales de traitement d'air).

Opérations portées dans le présent SPSI (P3) :

- Rénovation des canalisations d'eau froide et d'assainissement ;
- Mise en conformité des groupes d'eau glacée.

➔ **Faculté de Lettres Chabot Charny (Dijon)**

Opérations portées dans le présent SPSI (P1) :

- Poursuite de la mise en accessibilité ;
- Rénovation énergétique du bâtiment avec traitement de l'amiante.

➔ Restructuration et rénovation énergétique du **domaine viticole de Marsanay (Dijon)** avec mise en accessibilité (P2, 1,2 M€ TDC).

➔ **Campus territoriaux (hors Métropole de Dijon) :**

Opérations portées dans le précédent SPSI qui vont être livrées (classées P0) :

- Aménagement extérieur des campus (1,6 M€ TDC) ;
- Rénovation énergétique de plusieurs bâtiments (site du Creusot pour 10 M€ TDC, bâtiment C de l'ISAT à Nevers pour 3,4 M€ TDC).

4.4. Stratégie de valorisation

L'université Bourgogne Europe articule la stratégie de valorisation de son patrimoine principalement autour de la mise à disposition ou la location de locaux. Chaque faculté est décisionnaire sur les tarifs de location appliqués selon son offre de salles, amphithéâtres etc., en considérant un loyer minimum de 0,41€/m². Toutefois, il n'est pas précisé dans le SPSI l'ampleur de cette démarche de location de locaux et d'équipements, ni une appréciation des retombées économiques globales.

L'université indique être attentive aux sujets de dévolution concernant son patrimoine, l'accompagnement financier de l'Etat étant une condition *sine qua non* au maintien en l'état du parc immobilier actuel (p.49).

L'université doit poursuivre ces réflexions sur le Domaine de la Ferme Morveau (page 68).

4.5. Réflexions sur l'évolution du parc immobilier au-delà de 2027

Certaines opérations prévues sur le présent SPSI verront leur calendrier dépasser l'année 2027 notamment l'opération Smart Green Building et Domaine de Marsannay.

Par ailleurs, le SPSI évoquait plusieurs opérations (P3) qui n'ont pas été considérés comme pouvant être livrées avant la fin du SPSI et qui impacteront donc le bilan de surfaces du prochain SPSI :

- Extension du Pôle économie et de Gestion pour l'IAE avec rénovation énergétique (3 000 m²) ;
- Construction d'un espace pédagogique Industriel Innovant à l'IUT de Dijon avec rénovation énergétique et mise en accessibilité dans le département Génie mécanique (300 m²).

En outre, plusieurs opérations sont déjà connues pour la période du prochain SPSI : conservation du campus Victor Hugo, extension du laboratoire ICB, projet de recherche de pointe sur le campus Médecine, rénovation complète de la BU Droit-Lettres, fédération dans une unité de lieu tous les laboratoires de recherche en IA, création d'un nouvel espace sportif de

type gymnase, réhabilitation du bâtiment G du site ISAT, restructuration des locaux du pôle patrimoine avec possible extension.

Les réflexions sur le développement de l'ISAT et sur l'ensemble du site de la Croix Joyeuse viendront impacter la stratégie immobilière (page 77). Le ministère de tutelle sera à embarquer sur ces réflexions (volonté de création d'un bachelor ou d'un 2^{ème} BUT).

Par ailleurs, la stratégie patrimoine sera impactée par le projet de relogement de Sciences Po sur les anciens bâtiments administratifs du Crous (site Maret) porté dans le cadre du CPER. Une stratégie devra donc être établie sur le site libéré.

Pour la stratégie d'intervention sont identifiées notamment des opérations de rénovations complètes (BU Droit-Lettres), de réhabilitation (bâtiment G de l'ISAT), de réhabilitations énergétiques et de poursuite de la mise aux normes du parc (accessibilité, amiante, etc.).

4.6. Plan de financement

Avis sur le plan de financement

Les estimations des coûts des travaux prévus montrent une stratégie immobilière ambitieuse qui n'a pas à ce jour un plan de financement sécurisé (37, 4 M€ TDC sur la période 2025-2030). Par ailleurs, les montants des opérations affichés en TDC sont à confirmer au fil des études et pourront être impactés par la présence d'amiante. Certaines enveloppes TDC seront à conforter (opération extension crèche).

Synthèse des coûts des travaux prévus

Sur la base des éléments complémentaires transmis (cf. fichier consolidé suite réunion du 27 janvier 2026), l'évolution séquencée des opérations jusqu'en 2029 affiche une estimation de 37,4 M€ TDC (comprenant l'extension du datacenter, l'aménagement des locaux de stockage dans la maison de l'université, extension de la crèche, la restructuration de l'école de chirurgie, construction santé B4, construction Pharmaco-Imagerie, restructuration du bâtiment Image, rénovation énergétique de la BU Droit-Lettres, transformation Atheneum, construction du Smartbuilding). Cependant le montant des dépenses séquencées sur cette période (2025-2029) est à consolider et à confirmer.

Sur l'ensemble des opérations recensées dans le SPSI, l'estimation totale des travaux est de 134,1 M€ TDC.

Par ailleurs, l'opérateur a établi des plans pluriannuels d'investissements (PPI), sur le volet GER (enveloppe de 7,5 M€) et le volet amiante. Sur ce dernier volet, il a été estimé un besoin restant pour l'ensemble du parc de 15,8 M€ (dont 5,1 M€ sur la période 2026-2030).

L'annexe financière permet de mettre en évidence des ratios de coût d'opération pour les principaux projets, de l'ordre de 2 750 € HT/m² SUB pour l'extension de l'école d'ingénieurs ESIREM-POLYTECH ou encore la construction du bâtiment d'enseignement Santé B4 avec rénovation énergétique de la salle d'examens, ce qui correspond à ce qui peut être constaté chez d'autres opérateurs. Cependant le montant des opérations sera à affiner en fonction des résultats des études et pourra être impacté par la présence d'amiante. Par ailleurs, le montant TDC de certaines opérations apparaît à consolider (ex : projet d'extension de la crèche : ratio de 4000 € TDC/m²).

Capacité à financer les opérations

La capacité de l'opérateur à sécuriser le financement de ces opérations reste à démontrer (capacité de l'université à mobiliser ses fonds propres, mobilisation de financements externes).

ANNEXE 3 : VUE AERIEENNE DES SITES

1 COTE D'OR

1.1 [Campus Montmuzard](#)



1.2 [Campus Médecine](#)



1.3 [Chabot Charny](#)



1.4 [Marsannay-la-Côte](#)



1.5 [INSPE de Dijon](#)



2 SAONE ET LOIRE

2.1 [IUT de Chalon-sur-Saône](#)



2.2 [Centre Condorcet du Creusot](#)



2.3 [IUT du Creusot](#)



2.4 [INSPE de Macon](#)



3 NIEVRE

3.1 [ISAT de Nevers](#)



3.2 [INSPE de Nevers](#)



4 YONNE

4.1 [IUT d'Auxerre](#)



4.2 [INSPE d'Auxerre](#)





**Avis du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche
sur le SPSI 2023-2027 de l'université Bourgogne Europe**

1/ Présentation générale de l'établissement

L'université de Bourgogne (UB) a été fondée à Dijon en 1722 avec l'ouverture d'une faculté de droit. Elle est aujourd'hui un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), ayant accédé aux responsabilités et compétences élargies (RCE) en 2010.

Elle est implantée sur 6 sites en Bourgogne : Dijon, Auxerre, Chalon-sur-Saône, Le Creusot, Mâcon et Nevers. Université pluridisciplinaire avec formations de santé, elle délivre près de 400 diplômes en droit, économie, gestion, lettres, philosophie, langues, médecine, pharmacie, odontologie, sciences humaines, sciences exactes et expérimentales. Elle accueille plus de 34 000 étudiants, dont 5 000 en alternance ou formation continue et mobilise près de 3 000 agents (dont 1 550 enseignants-chercheurs) et 2 500 vacataires.

Depuis le 1er janvier 2025, l'Université de Bourgogne a été transformée en Établissement Public Expérimental (EPE) sous le nom d'« Université Bourgogne Europe », regroupant ainsi l'UB et plusieurs établissements partenaires (hors périmètre du présent SPSI).

2/ Analyse du SPSI

A. Bilan du SPSI précédent

Le précédent SPSI portant sur la période 2017-2021 a été transmis en 2018 à la DGESIP et à la DIE. Il a obtenu un avis favorable le 10 mai 2019 du MESR et le 10 août 2020 de la DIE, avec plusieurs recommandations :

- Fiabiliser les données du Référentiel Technique (RT) ;
- Clarifier l'organisation des fonctions immobilières ;
- Fiabiliser les données financières (charges de fonctionnement et étude par site) ;
- Préciser la stratégie pour les sites délocalisés ;
- Sécuriser des plans de financement ;
- Définir une politique de valorisation du patrimoine ;
- Définir une politique énergétique dans le respect des objectifs de la loi ELAN.

Ces recommandations ont été prises en compte pour l'élaboration du présent SPSI et l'université s'est améliorée dans certains domaines comme la fiabilisation des données (recrutement d'un agent), la cartographie de la fonction immobilière, la sécurisation des plans de financement et l'intégration de réflexions plus large sur les volets de la transition énergétique et de la transition écologique.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, l'université a réalisé plusieurs opérations sous maîtrise d'ouvrage directe (Learning Center, rénovation énergétique et restructuration...).

Une première opération du CPER 2021-2027 a été livrée en 2022, avec l'installation de simulateurs d'odontologie dans des locaux provisoires installés par l'université (coût de 800 000 €) et loués par la métropole de Dijon.

Un centre de simulation médicale à Dijon a été réalisé dans le cadre des contrats de métropole (2 M€).

Focus Partenariat Public Privé :

L'UBE a signé un contrat de partenariat en 2013 avec la société Prisma 21, pour une durée de 25 ans (mise en service en 2015), portant sur la conception, le financement, la construction et l'exploitation de plusieurs équipements (Maison Internationale des Chercheurs, Institut Marey, Espace Multiplex, rénovation du bâtiment Mirande). Ce contrat se distingue par le versement de redevances couvrant à la fois l'investissement, le GER et le fonctionnement. L'État prend en charge la majeure partie des loyers liés à l'investissement et au GER (88,8 %), le solde ainsi que les coûts de fonctionnement restant à la charge de l'établissement.

B. Volet diagnostic bâtiminaire

En 2023, le parc immobilier était composé de 94 bâtiments (mentionnés au SPSI et 103 en annexe 1), répartis sur l'ensemble des 4 départements de l'ex région Bourgogne. Les surfaces mentionnées dans le SPSI sont de 299 845 m² de surfaces bâties (SB) alors qu'elles sont de 319 684 m² SB dans le complément de réponse de décembre 2025, ou 297 894 m² SUB selon l'annexe 1.

Les surfaces sont principalement concentrées sur site de Dijon, avec notamment le campus Montmuzard (182 975 m² SB soit 61%) puis le secteur Médecine/Pharmacie (27 862 m² SB soit 9,29%). Des antennes universitaires sont présentes sur les sites du Creusot, de Chalon-sur-Saône, de Nevers et d'Auxerre, avec des surfaces variables.

À noter que l'UBE dispose d'un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques, il s'agit du bâtiment Sciences Gabriel à Dijon.

Santé du bâti :

53 % du parc immobilier est dans un état au moins « satisfaisant », alors qu'il était de 68 % lors du précédent SPSI. Cette tendance est à mettre en relation avec la baisse du financement attribuée au GER (de 5 à 4 €/m²/an).

Effectif étudiant :

A la suite d'une demande de précision, l'UBE a communiqué des données actualisées sur ce sujet qui montrent que les effectifs étudiants se situent à un niveau de 33 000 à 34 000 étudiants. Les projections du SIES indiquent une stabilité à moyen terme (34 709 en 2029).

Logement étudiant :

Dijon connaît un déficit estimé à environ 1 000 logements étudiants. L'université, associée aux instances locales, participe activement aux projets pour répondre à ce besoin et mobiliser des investisseurs. En complément du projet d'hébergement pour les internes du CHU, elle s'implique dans la création d'environ 350 logements à loyer modéré sur le secteur du campus Montmuzard.

Taux d'occupation :

L'analyse des données issues du tableau Excel communiqué par l'établissement en février, fait apparaître un taux d'occupation global des surfaces d'enseignement d'environ **64 %** (70 % pour les amphithéâtres et 63 % pour les salles banalisées). Le campus dijonnais présente un niveau d'utilisation plus élevé (70 %), tout particulièrement le campus Montmuzard (77 %) et la composante Droit-Lettres (98 %) mais d'autres composantes à Dijon ont des taux d'occupation plus faibles (entre 45 et 70 %). Par ailleurs, les autres sites (dont les sites territoriaux) sont clairement moins sollicités, avec des taux compris entre 40 % et 52 %. Dans ce contexte, aucune situation de saturation n'est observée à l'échelle de l'établissement et des marges d'optimisation / rationalisation des surfaces d'enseignement existent au niveau du campus Montmuzard et plus particulièrement sur les sites territoriaux.

Taux d'occupation des bureaux :

L'établissement présente un diagnostic d'occupation des surfaces de bureaux fondé sur le ratio « SUB/PdT », précédemment utilisé par la DIE. Toutefois, la doctrine de l'État en matière d'optimisation immobilière a évolué et conformément à la circulaire du 8 février 2023, elle repose dorénavant sur un indicateur de « SUB/résident », dont la cible est fixée à 16 m² SUB par résident, avec un plafond de 18 m². Ainsi, l'indicateur retenu par l'UBE ne permet pas d'obtenir une vision claire en matière d'occupation des surfaces administratives et d'évaluer précisément le niveau d'optimisation des surfaces de bureaux et les marges éventuelles de rationalisation.

Logiciel RT-OAD :

Le taux de complétude renseigné dans le SPSI est de 264 sur 275, pour l'année 2023, ce qui est très satisfaisant. Toutefois, il est également attendu une fiabilisation des données patrimoniales notamment en matière de surfaces.

Sécurité / sûreté :

Pas d'avis défavorable de la commission de sécurité.

Accessibilité :

L'établissement indique disposer d'un diagnostic technique de tous les bâtiments réalisés en 2009 et mis à jour régulièrement. Un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est en cours de réalisation, avec une évaluation de travaux restants à réaliser de 6,3 M€ pour la période allant jusqu'à 2030. L'achèvement de l'Ad'AP apparaît dépendant des financements qui y seront engagées. Même si des améliorations sont constatées entre 2015 et 2025 sur plusieurs bâtiments, le niveau général reste perfectible. L'analyse de l'état d'accessibilité des bâtiments issue du tableau Excel communiqué par l'établissement en février 2026 montre en effet qu'une part importante du parc demeure partiellement accessible y compris sur certains bâtiments accueillant un nombre important d'étudiants, comme l'UFR de Droit-Lettres.

Le RT-OAD année 2023 indique 12 % des bâtiments dans un état « réglementaire et fonctionnel », 53 % « réglementaire et non fonctionnel », 25 % « non réglementaire et fonctionnel » et 9 % « non accessible ».

Amiante :

L'UBE indique que les derniers diagnostics amiante dataient de 2007, hormis les bâtiments ayant fait l'objet de travaux depuis. Ainsi, une campagne de mise à jour des dossiers techniques amiante (DTA) a été engagée à partir de 2024, dans le cadre d'un marché passé via l'UGAP, avec une actualisation progressive de l'ensemble du parc sur la période 2025-2027. L'université indique par ailleurs qu'une présence d'amiante est constatée dans environ 40 % des bâtiments, en raison de l'ancienneté du parc immobilier. La stratégie de l'UBE sur cette thématique de l'amiante repose principalement sur une actualisation des diagnostics et sur un traitement progressif lors des opérations de travaux.

Développement durable – impacts environnementaux :

L'UBE a mis en place des actions concrètes dans le domaine de la sobriété énergétique et de la transition écologique. Un plan de sobriété énergétique a été voté en 2022, soutenu par plusieurs investissements (plan de relance, CPER, FEDER, PAIR, collectivités). Il a déjà permis d'obtenir une baisse de 10 % des consommations énergétiques entre 2021 et 2023, une réduction de 816 tonnes de CO₂ (objectif « neutralité carbone » en 2050) et une baisse de la consommation d'eau de 12 %.

Plusieurs projets menés par l'UBE ont permis ces résultats, comme la rénovation des systèmes d'éclairage, la rénovation énergétique des bâtiments et des toitures, la modernisation des centrales de traitement d'air, l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques, le raccordement au réseau de chaleur urbain, ainsi que le déploiement ou la mise à niveau de systèmes de gestion technique centralisée (GTC). Toutefois, ce sujet reste à renforcer dans une vision systémique intégrant tant les nouveaux projets que les investissements bâtimentaires articulés au GER.

Rationalisation des surfaces :

La trajectoire d'évolution du parc immobilier communiquée par l'établissement (fichier Excel) conduit à une augmentation des surfaces. Sur la période 2020-2025, l'université a déjà livré 2 680 m² supplémentaires, principalement sur le site de Dijon, auxquels s'ajoutent 9 040 m² de constructions nouvelles programmées entre 2026 et 2029. Cette dynamique d'extension du parc apparaît en décalage avec les éléments présentés dans la partie diagnostic : stagnation des effectifs étudiants, taux d'occupation permettant des marges d'optimisation (absence de saturation des sites).

Dans ce contexte, le SPSI ne permet pas de justifier les choix en termes de stratégie immobilière comprenant la création de nouvelles surfaces, avec une absence de rationalisation de l'existant.

Valorisation :

La politique de valorisation repose essentiellement sur la location des amphithéâtres, d'installations sportives et du Multiplex. Des entreprises sous convention bénéficient de ces installations. Les conditions de location ont été récemment actualisées par une délibération de décembre 2024 fixant des tarifs de location, qui ont généré 278 k€ de recettes en 2024.

C. Volet diagnostic humain

70 ETP sont consacrés à la fonction immobilière. Ces effectifs sont globalement stables depuis 25 ans malgré 35 % de surface en plus (14 000 m² / agent en 2023 contre 9 800 m² en 1997).

La structure du pôle patrimoine est organisée en 4 volets :

- 1) Asset Management (stratégie, schéma directeur, coordination) 1,7 ETP
- 2) Property Management (gestion technique et budgétaire) 11 ETP
- 3) Facility Management (maintenance, logistique, services aux occupants) 53,6 ETP
- 4) Project Management (montage et suivi des opérations immobilières) 3,7 ETP

Des besoins en formation sont identifiés sur les volets : gestion d'opérations (marchés de travaux, économie de la construction, montage juridique...) logiciels et applicatifs métier (type DAO), thermique du bâtiment et performance environnementale.

D. Volet diagnostic système d'information

Le Pôle Patrimoine de l'université ne dispose pas de système d'information patrimonial interne, la gestion des biens et des projets est organisée avec des tableurs Excel. Une réflexion est en cours pour investir dans un Système d'Information du Patrimoine Immobilier.

E. Volet diagnostic financier

En 2023, l'établissement présente un budget de **282,6 M€**, constitué à hauteur de 77 % par des subventions pour charges de service public (SCSP) (217,8 M€), de 13,6 % de ressources propres (38,43 M€), de 5,58 % d'autres financements publics (15,78 M€), de 3 % d'autres financements en provenance de l'État (8,49 M€) et de 0,74 % par la fiscalité affectée (2,09 M€).

- Recettes

Les crédits « fonctionnement » pour l'immobilier sont en moyenne de 9,77 M€ par an sur la période 2016-2024 (6,4 M€ en 2016 et 7,3 M€ en 2024 avec un pic de 14,5 M€ en 2021 et 2022). Ils proviennent essentiellement de la SCSP de l'université mais aussi d'« autres subventions » (comme le Plan de Relance / Plan Accélération Investissement Régional en 2021).

Les crédits « investissement » sont en moyenne de 3,52 M€ par an sur la période 2016-2024 avec des montants très variables selon les années. Ces crédits sont principalement des financements externes (CPER...) mais aussi des fonds propres (0,63 M€ avec une légère baisse sur les années 2023 et 2024).

- Dépenses

Le coût total de l'immobilier sur la période 2016-2024 s'élève en moyenne à **19,85 M€ par an**, passant de 10,1 M€ en 2016 à 28,2 M€ en 2024 (soit 180 % d'augmentation).

Les charges de fonctionnement ont fortement augmenté : 7,68 M€ en 2016 et 18,24 M€ en 2024, soit une augmentation de 136 %. Les dépenses pour l'entretien-maintenance sont restées stables. La hausse est due au coût des fluides qui ont fortement augmenté durant cette période : + 114 % pour l'électricité et + 44 % pour le chauffage.

Les charges d'investissement passent de 2,4 M€ en 2016 à 10 M€ en 2024, soit une augmentation de 316 %. Les dépenses d'investissement correspondent au financement des opérations immobilières réalisées entre 2016 et 2024 (constructions, extensions, rénovations thermiques...) mais aussi au GER et aux redevances dues pour le PPP Campus innovant.

3. Analyse de la stratégie

- Stratégie patrimoniale

L'université Bourgogne Europe souhaite mutualiser ses locaux, créer de nouvelles surfaces pour les formations émergentes, rénover ses salles d'enseignement, ses amphithéâtres, ses bibliothèques, ses salles d'enseignement technique, espaces sportifs et collaboratifs. Elle prévoit aussi le développement de tiers-lieux innovants (Smart Green Building), la montée en puissance du numérique et l'amélioration des services aux étudiants (santé, crèche, logement, restauration). Cette stratégie s'accompagne d'une augmentation des surfaces immobilières de 9 040 m² programmée entre 2026 et 2029.

Dans le cadre du SPSI, les projets inscrits sont hiérarchisés selon leur soutenabilité financière et leur importance stratégique. 4 niveaux de priorité ont été définis :

- P0 : les projets financés, validés et livrés sur la période 2023-2025 ;
- P1 : les projets déjà engagés, avec un financement pour les tranches fermes et parfois pour les tranches conditionnelles (dont projets CPER) ;
- P2 : les projets stratégiques identifiés avec une recherche de financements complémentaires ;
- P3 : les projets dont l'opportunité est confirmée mais sans financement à ce jour.

Opérations structurantes campus de Dijon Montmuzard :

P0

- ✓ Learning Centre – restructuration phase 2 et rénovation énergétique — **3,6 M€** — chantier en cours
- ✓ Service de santé étudiante – extension et rénovation énergétique — **1,8 M€** — chantier en cours
- ✓ ESIREM / Sciences Mirande aile G – restructuration énergétique — **3,3 M€** — chantier en cours
- ✓ ESIREM / Sciences Mirande aile G – extension département robotique — **6,1 M€** — chantier en cours
- ✓ Extension Datacenter — **9 M€** — études en cours
- ✓ Reconstruction serres pédagogiques — **1,4 M€** — réalisé

P1

- ✓ Bâtiment Santé B4 + rénovation salle d'examens — **8,3 M€** — travaux en cours
- ✓ Pharmaco-imagerie – surélévation Mirande aile E + rénovation — **6 M€** — programmation en cours
- ✓ Extension crèche La P'tite Fac — **1,4 M€** — programmation en cours

P2

- Maison de l'université – locaux stockage + archivage — **0,6 M€** — études en cours
- École de chirurgie – rénovation bâtiment Médecine-Pharmacie B1 — **1,4 M€** — études en cours

P3

- Smart Green Building — **13 M€** — projet
- Extension Pôle Économie-Gestion / IAE — **8 M€** — projet
- Espace pédagogique industriel innovant – IUT Dijon — **2 M€** — projet
- Transformation Atheneum + rénovation énergétique — **1,2 M€** — programmation en cours

Campus Nevers

P0

- ✓ ISAT – restructuration et rénovation énergétique bâtiment C — **3,4 M€** — chantier en cours

Campus Le Creusot

P0

- ✓ Halle de recherche Calhipso — **1,875 M€** — achèvement de l'opération en cours

Campus Chalon-sur-Saône

P1

- ✓ Bâtiment Image – restructuration et rénovation énergétique — **1,6 M€** — programmation en cours
(1,2 M€ financement TEA subvention Région + Collectivité = 0,8 M€, opération recherche – hors TVA)

Marsannay-la-Côte

P2

- Domaine viticole – restructuration et rénovation énergétique — **1,2 M€** — études en cours

Total pour la stratégie patrimoniale : 75,175 M€

- **Stratégie d'intervention**

Campus de Dijon

P0

- ✓ Rénovation énergétique bâtiment Droit-Lettres — **7,1 M€**

P1

- ✓ Rénovation énergétique Bibliothèques Droit-Lettres / Médecine-Pharmacie / Chabot Charny — **7 M€**
- ✓ Remplacement fenêtres IUT Dijon — **0,58 M€**
- ✓ Suppression eau chaude sanitaire — **0,75 M€**
- ✓ Récupération chaleur datacenter — **1 M€**
- ✓ Rénovation chaufferie centrale campus — **1 M€**

P2

- Ventilation chimie / biochimie / soutes — **6,5 M€**
- Remplacement éclairages (phase 1) — **1,2 M€**
- Remplacement 6 CTA — **0,2 M€**

P3

- Rénovation réseaux eau froide / assainissement — **0,5 M€**

Campus Le Creusot**P0**

- ✓ Rénovation énergétique bâtiment initial IUT — **7,21 M€**
- ✓ Rénovation énergétique bâtiment Mesures Physiques IUT — **2,8 M€**

Campus de Nevers**P1**

- ✓ Raccordement ISAT au réseau de chaleur urbain — **0,1 M€**

OPÉRATIONS MULTI-SITES**P0**

- ✓ Aménagement extérieur des 5 campus — **1,6 M€**

P1

- ✓ Accessibilité Ad'AP — **6 M€**
- ✓ Diagnostic et retrait amiante (phase 1) — **5 M€**
- ✓ Sécurité incendie — **0,24 M€**

P2

- Rénovation toitures — **4,2 M€**
- Mise en conformité ZRR / contrôle accès — **0,24 M€**
- Plan de comptage énergie — **1,8 M€**
- Photovoltaïque — **3,815 M€**
- Biodiversité / noues — **0,36 M€**
- Renaturation stationnement — **2,8 M€**

P3

- Modernisation groupes eau glacée — **0,24 M€**

Total de 62,235 M€ pour la stratégie d'intervention
--

- **Opérations envisagées au-delà du présent SPSI**

Au-delà du **SPSI 2023-2027**, l'université Bourgogne Europe prépare une nouvelle étape stratégique (2028-2032) en s'appuyant sur son expérience de gestion immobilière. La politique patrimoniale restera guidée par des enjeux de rayonnement académique, scientifique et territorial, dans un contexte de concurrence accrue.

Principaux projets envisagés :

- **Campus Victor Hugo** (Dijon, centre-ville) : reconversion autour d'un pôle culture, vigne et vin, en lien avec l'ENSM et l'OIV ;
- **Extension de l'ICB** (Physique quantique, Photonique, Nanosciences) : construction d'un bâtiment moderne adapté aux standards scientifiques internationaux ;

- **Campus Médecine** (Dijon nord, en lien avec CHU et CGFL) : développement d'un projet de recherche de pointe en santé ;
- **BU Droit-Lettres** (Montmuzard) : rénovation complète à l'image du Learning Centre Le Cortex (investissement estimé à 30 M€) ;
- **Pôle Intelligence Artificielle** : regroupement des laboratoires d'informatique et IA pour renforcer la visibilité et l'émulation ;
- **Nouvel espace sportif** : création d'un gymnase mutualisé pour étudiants, personnels et la population locale (projet porté avec la Métropole) ;
- **ISAT Nevers (bât. G)** : réhabilitation pour accueillir de nouvelles formations et absorber l'augmentation des effectifs ;
- **Pôle patrimoine** : restructuration et extension (100 m²) pour renforcer les capacités techniques et intégrer une rénovation énergétique (budget 0,7 M€).

Stratégie d'intervention :

- Mise à niveau continue du parc immobilier en matière de sécurité et d'accessibilité ;
- Poursuite des réhabilitations énergétiques et amélioration de l'état général des bâtiments ;

Toutefois, la mise en œuvre de cette stratégie d'intervention au-delà de la période du SPSI ne pourra se faire qu'en fonction de la capacité de l'établissement à capter des financements externes et à maintenir des ressources propres.

4. Soutenabilité financière du SPSI

La soutenabilité financière du SPSI 2023-2027 apparaît globalement fragile et insuffisamment démontrée au regard de la trajectoire financière souhaitée par l'établissement. Si celui-ci dispose, à fin 2024 d'un niveau de fonds de roulement élevé (plus de 60 M€, représentant plus de 70 jours de fonctionnement), son FdR lui permettrait de terminer les opérations P0 sur 2026 et peut-être couvrir les opérations de P1 sur 2027. Toutefois, il est difficile de connaître l'impact des opérations P0 et P1 sur les finances de l'établissement, donc se prononcer sur les priorités P2 et P3 (projets en recherche de financement) devient très délicat.

Les indicateurs de soutenabilité définis par le décret financier de 2025, notamment le ratio de charges de personnel (dit « Dizambourg ») et le niveau de trésorerie, ont révélé des écarts lors de la présentation du budget initial 2026, conduisant la rectrice à émettre un avis défavorable à l'adoption de ce budget initial.

Par ailleurs, le compte financier 2025 montre une tendance à la dégradation des résultats comptables de l'établissement et à la rigidification de ses finances, résultat d'une politique de recrutements d'emplois volontariste. Cette augmentation de la masse salariale est compensée par une augmentation des ressources propres, moins stable que l'augmentation des charges de personnel.

A l'augmentation de la masse salariale s'ajoute une augmentation des charges de fonctionnement, liée en partie, à l'augmentation des surfaces (+ 91 000 m² selon le service patrimoine depuis 1997) qui entraîne une augmentation des coûts de fonctionnement (entretien, chauffage, fluides...).

Enfin, l'analyse financière est rendue particulièrement difficile en raison d'un défaut de cohérence entre le SPSI et les documents de la liasse budgétaire, notamment les tableaux relatifs aux opérations pluriannuelles, ce qui limite la lisibilité de la trajectoire d'investissement et de son impact financier.

Si les opérations relevant des priorités P0 et, dans une moindre mesure, P1, paraissent globalement soutenables à court terme compte tenu des financements identifiés, les projets P2 et P3 reposent largement sur des hypothèses de financements externes aujourd'hui incertaines. Dans ces conditions, la volumétrie des opérations projetées excède les capacités financières de l'établissement à moyen et long terme. Le MESRE invite l'établissement à recalibrer les projets en priorité 2 et 3, en réduisant la part de l'autofinancement et à faire des choix en tenant compte des niveaux de trésorerie et de fonds de roulement prévisionnels. Ainsi, la soutenabilité du SPSI ne peut être considérée comme pleinement assurée au-delà du court terme.

Conclusion

Le SPSI de l'université Bourgogne Europe pour la période 2023-2027 a été transmis au ministère en avril 2025, lui conférant un caractère rétroactif. Il permet d'identifier les principales opérations immobilières engagées ou envisagées, dont certaines (P0 et partiellement P1) apparaissent sécurisées financièrement sur le court terme.

Toutefois, le SPSI de l'UBE présente plusieurs fragilités majeures :

- Une transmission tardive du SPSI ;
- Une fiabilisation insuffisante des données patrimoniales et d'outil de suivi patrimonial (SIP) ;
- Une dégradation significative de l'état du bâti : 53 % des surfaces immobilières dans un état au moins « satisfaisant », contre 68 % lors du précédent SPSI ;
- Le coût financier des mises aux normes réglementaires est insuffisamment sécurisé (6,3 M€ en accessibilité à financer et 40 % des bâtiments avec présence d'amiante) ;
- Le travail de rationalisation du parc existant n'est pas démontré ;
- La stratégie immobilière, caractérisée par des projets d'extension du parc (+ 9 000 m² de surfaces nouvelles programmées), ne fait pas l'objet d'une démonstration étayée au regard de l'occupation actuelle et de l'évolution des effectifs ;
- Il existe des incohérences entre le SPSI et les documents budgétaires (liasse budgétaire), ce qui nuit à la lecture et à la compréhension de la programmation ;
- La soutenabilité financière des opérations immobilières classées en P2 et P3 n'est pas assurée compte tenu capacités financières de l'établissement.

Dans ces conditions, **le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace émet un avis défavorable sur le SPSI 2023-2027** et demande à l'établissement d'engager sans délai l'élaboration d'un nouveau SPSI, fondé sur une stratégie immobilière recentrée sur une fiabilisation des données, sur la mise aux normes du patrimoine, sur l'optimisation de l'existant et une meilleure adéquation entre les besoins identifiés dans la partie « diagnostic » et les capacités financières de l'UBE afin de garantir la soutenabilité de la stratégie immobilière de l'université.

Il convient de rappeler cependant, que la validation du SPSI ne vaut pas financement des projets qui y sont mentionnés. De même, les projets demeurent soumis à la procédure de labellisation et expertise.

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
La sous-directrice de l'immobilier.



Pascale Galindo



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'ESPACE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle**

Service de la stratégie de contractualisation, du financement et
De l'immobilier
Sous-direction de l'immobilier
Département des politiques et financements de l'immobilier des
établissements
DGESIP B3-2
n° D2026-003419

Affaire suivie par :
Clément Tellier
Téléphone : 01 55 55 93 90
Mél : clement.tellier@enseignementsup.gouv.fr

1 rue Descartes
75231 Paris SP 05

Paris, le 21 mai 2026

Le ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'espace

À

Monsieur le Président de l'Université
Bourgogne Europe

S/C de

Madame la rectrice de la région
académique Bourgogne-Franche-Comté,
Chancelière des universités

Objet : Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'Université de Bourgogne Europe

Référence : Circulaire Premier ministre n° 5888/SG du 19 septembre 2016

PJ : Avis ministériel

Conformément à la circulaire du 19 septembre 2016, citée en référence, vous m'avez transmis, pour validation, votre schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2023-2027.

Après analyse de votre document, je vous adresse **un avis défavorable** du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace.

Je vous rappelle que cet avis doit être transmis à la Direction de l'immobilier de l'Etat à l'adresse suivante (DIE) : die2a.spsi-operateurs@dgfip.finances.gouv.fr en mettant en copie mes services : dgesippilotageimmobilier@enseignementsup.gouv.fr

La validation du projet de SPSI par votre conseil d'administration pourra intervenir dès réception de l'avis de la DIE sur votre SPSI dont il vous appartiendra de m'adresser une copie de la délibération ainsi qu'à la DIE.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
La sous-directrice de l'immobilier.

Pascale Galindo



Université Bourgogne Europe

Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)

Période 2023-2027

Université Bourgogne Europe

Maison de l'Université

Esplanade Erasme

BP 27877

21078 Dijon cedex

Version 11 du 08 Avril 2025

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	0
Liste des tableaux	3
Liste des annexes jointes	3
Préambule	1
PRESENTATION DU CONTEXTE	1
1 PRESENTATION DE L'OPERATEUR	1
2 BILAN DU PRECEDENT SPSI DE L'OPERATEUR.....	3
PHASE DIAGNOSTIC	6
1 DIAGNOSTIC DU PARC IMMOBILIER.....	7
1.1 Recensement et inventaire des biens de l'opérateur	7
1.2 Diagnostic d'occupation, fonctionnel, technique, réglementaire et environnemental des biens	9
1.2.1 Diagnostic d'occupation	9
1.2.2 Diagnostic fonctionnel.....	11
1.2.3 Diagnostic technique	13
1.2.4 Diagnostic réglementaire	14
1.2.5 Diagnostic énergétique et environnemental	15
1.3 Analyse des indicateurs clés de l'OAD.....	17
2 DIAGNOSTIC FINANCIER.....	18
2.1 Dépenses immobilières de l'opérateur	18
2.2 Moyens financiers de l'opérateur	23
2.2.1 Budget global.....	23
2.2.2 Fonds de roulement	27
2.2.3 Budget immobilier	27
2.2.4 Partenariat Public Privé.....	30
3 DIAGNOSTIC DES MOYENS HUMAINS	32
3.1 État des lieux des moyens humains	32
3.1.1 Asset Management - Gestion stratégique d'actifs :	34
3.1.2 Property Management - Gestion technique budgétaire et administrative du parc.....	35
3.1.3 Facility Management - Gestion des sites occupés.....	35

3.1.4	Project Management - Montage et conduite des opérations immobilières.....	35
3.2	Etat des lieux des compétences	36
3.2.1	Domaines de compétences identifiés	36
3.2.2	Besoins en formation	37
4	DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'INFORMATION IMMOBILIER	37
5	ARTICULATION ENTRE LE DIAGNOSTIC ET LA STRATEGIE	38
	<i>PHASE STRATEGIE</i>	<i>40</i>
1	STRATEGIE DE L'ETABLISSEMENT	40
1.1	Articulation entre la stratégie de l'établissement et sa stratégie immobilière.....	40
1.2	Spécificités métiers de l'opérateur et conséquences sur l'immobilier	42
1.3	Définition et expression des besoins immobiliers.....	44
1.3.1	Besoins en locaux et surfaces spécifiques à usage d'enseignement et de vie étudiante	44
1.3.2	Besoins en locaux et surfaces spécifiques à usage de recherche et innovation	46
1.4	Organisation des espaces de travail.....	47
1.5	Stratégie de performance environnementale.....	47
1.6	Inscription de la stratégie immobilière dans les dynamiques ministérielle et interministérielle	48
2	STRATEGIE PATRIMONIALE	49
2.1	Objectifs et exposé de la stratégie patrimoniale	49
2.2	Présentation des scenarii étudiés	51
2.2.1	Stratégie patrimoniale concernant les sites de la Métropole de Dijon.....	51
2.2.2	Stratégie patrimoniale concernant les campus territoriaux hors Métropole de Dijon	69
2.3	Opérations patrimoniales envisagées	78
2.3.1	Opérations pour l'enseignement et la vie étudiante	78
2.3.2	Opérations de rénovation énergétique et de mise aux standards actuels précisées dans la stratégie d'intervention : opérations pour la recherche et l'innovation	79
3	STRATEGIE D'INTERVENTION	79
3.1	Objectifs de la stratégie d'intervention.....	80
3.1.1	Objectifs techniques.....	80
3.1.2	Objectifs réglementaires	80
3.1.3	Objectifs énergétiques et environnementaux	80
3.2	Opérations envisagées en 2023-2027	81
4	SYNTHESE DE LA PHASE STRATEGIE	83

5	SUIVI DE LA MISE EN œuvre DU SPSI.....	84
6	PROJECTIONS DE LA STRATEGIE PATRIMONIALE ET D’INTERVENTION AU-DELA DE CE SPSI DE TROISIEME GENERATION	85
6.1	En stratégie patrimoniale.....	85
6.2	En stratégie d’intervention.....	86
7	COÛT ET FINANCEMENT DES OPERATIONS IMMOBILIERES	87
7.1	Coût des opérations	87
7.2	Financement des opérations.....	87
7.3	Valorisation	87

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Complétude des données RT 2023.....	6
Tableau 2 : Récapitulatif des différents régimes de propriété.....	7
Tableau 3 : Représentation des sites.....	8
Tableau 4 : Surfaces par sites.....	10
Tableau 5 : Consommation annuelle.....	16
Tableaux 6 : Bilan de fonctionnement immobilier 2023 et 2024	20
Tableaux 7 : Analyse des recettes 2023 et 2024	24
Tableaux 8 : Dépenses d'investissement 2022-2023 et 2023-2024	25
Tableaux 9 : Dépense de fonctionnement 2022-2023 et 2023-2024.....	26
Tableaux 10 : Dépenses de masse salariale 2022-2023 et 2023-2024.....	26
Tableau 11 : Fonds de roulement	27
Tableau 12 : Bilan du budget du Pôle Patrimoine	29
Tableau 13 : Valeur nette de la dette 2024	31
Tableau 14 : Evaluation des charges restant à payer fin 2024	32
Tableau 15 : Etat des lieux des moyens humains 2023-2027	33
Tableau 16 : Bâtiments métropole de Dijon	54
Tableau 17 : Bâtiments hors métropole de Dijon	70
Tableau 18 : Opérations Priorité P0	82
Tableau 19 : Opérations Priorité P1	82
Tableau 20 : Opérations Priorité P2	83
Tableau 21 : Opérations Priorité P3	83

LISTE DES ANNEXES JOINTES

Annexe 1 : Diagnostic du patrimoine
Annexe 2 : Stratégie patrimoniale
Annexe 3 : Vue aérienne des sites de l'université

PREAMBULE

Le présent Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière - SPSI de troisième génération couvre la période 2023 – 2027.

Ainsi, le contexte présenté dans ce document, qui décrit l'Université Bourgogne Europe ainsi que les éléments issus des phases de diagnostic et de stratégie, repose sur des données de 2023. Ces informations, antérieures à la rédaction du document, peuvent parfois complexifier sa lecture. Par ailleurs, durant l'élaboration de ce SPSI, l'Université Bourgogne Europe (UBE) a évolué pour devenir, par décret, un Établissement Public Expérimental à compter du 1^{er} janvier 2025, portant dorénavant le nom d'Université Bourgogne Europe (UBE).

L'année de référence pour l'élaboration de ce document reste 2023, la transformation de l'uB en UBE est présentée toutefois la nouvelle dénomination de l'université est majoritairement utilisé dans tous le document.

PRESENTATION DU CONTEXTE

1 PRESENTATION DE L'OPERATEUR

L'université implantée à Dijon, Établissement Public à caractère Scientifique culturel et Professionnel rattaché au Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche, a été fondée en 1722. L'Université Bourgogne Europe est aujourd'hui présente sur 6 campus en Bourgogne : Dijon, Auxerre, Chalon-sur-Saône, le Creusot, Mâcon et Nevers.

Ses missions essentielles sont :

- Formation initiale et continue,
- Recherche scientifique et technologique, diffusion et valorisation des résultats,
- Orientation et Insertion professionnelle,
- Diffusion de la culture scientifique et technique,
- Participation à la construction de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR),
- Coopération internationale.

Près de 3 000 agents dont 1 550 enseignants et enseignants-chercheurs travaillent à l'UBE (2 838 ETP), additionnés à plus de 2 500 vacataires d'enseignement, 130 contractuels doctorants et près 500 agents d'organismes de recherche hébergés dans les unités de recherche.

La recherche est présente au sein de six secteurs d'excellence : Aliment et environnement, Santé (Health) et ingénierie moléculaire, Photonique et matériaux avancés, Apprentissage et santé (Care), Patrimoine et territoires, Vigne et Vin.

L'Université Bourgogne Europe est un établissement pluridisciplinaire qui délivre près de 400 diplômes (licence, master, doctorat, diplômes de technologie, d'ingénieurs, professionnalisés, de santé,

d'enseignement et de formation à la recherche) en droit, économie, gestion, lettres, philosophie, langues, médecine, pharmacie, odontologie, sciences humaines, sciences exactes et expérimentales. Plus de 34 000 étudiants sont accueillis chaque année, près de 5 000 d'entre eux sont inscrits en alternance ou en formation continue dont 2 400 salariés ou demandeurs d'emploi. Il est important aussi de préciser que le flux entrant d'étudiants en 1^{ère} année est en hausse. A la rentrée 2024, on observe +5,7% soit +341 étudiants par rapport à la même période en 2023. Sachant que globalement ce sont près de 7000 étudiants de plus qui ont été accueillis sur ces 5 dernières années.

Propriétaire de vignoble et d'un centre d'expérimentation à Marsannay-la-Côte (agglomération dijonnaise), elle offre des filières complètes en sciences de la vigne et œnologie, regroupés dans l'Institut Jules-Guyot.

L'Université Bourgogne Europe, acteur majeur du développement économique et de l'innovation au niveau régional, s'inscrit dans la politique nationale de recherche et d'innovation ainsi que dans les grandes orientations de l'enseignement supérieur et de la recherche. Son budget est de 282 millions d'Euros.

Son rayonnement international est attesté par sa présence dans divers classements. En effet, pour la huitième année consécutive, l'Université Bourgogne Europe figure dans le classement de Shanghai. Elle se positionne entre la 801^{ème} et la 900^{ème} place au niveau mondial, et à la 22^{ème} place au niveau national.

L'Université Bourgogne Europe figure ainsi parmi les 5% des établissements les mieux classés sur le plan mondial.

Elle se positionne en 2024 au 508^{ème} au niveau mondial dans le classement National Taiwan University (NTU) et fait partie des 43 universités françaises retenues dans ce classement.

L'Université Bourgogne Europe est également classée dans le Center of World University Ranking. Ce classement international de référence valorise l'Université Bourgogne Europe en 623^{ème} position sur plus de 20 000 établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le monde. Sont particulièrement mis en avant la qualité de son enseignement (178^{ème} rang) et la qualité de ses publications scientifiques (609^{ème} rang).

Depuis 2017, l'Université Bourgogne Europe est membre fondateur de l'Alliance européenne FORTHM qui compte 8 autres universités : Agder en Norvège, Jyväskylä en Finlande (Université de Jyväskylä), Mayence en Allemagne (Université de Mayence), Opole en Pologne, Palerme en Italie (Université de Palerme), Riga en Lettonie, Sibiu en Roumanie, Valence en Espagne. L'Alliance FORTHM se construit autour d'un projet commun : créer un campus sans frontières pour une université européenne au sein de laquelle la circulation des membres partenaires (étudiants et personnels) est possible, facilitée et encouragée.

Entre 2015 et 2023, l'Université Bourgogne Europe a été membre fondateur de la communauté d'universités et établissements Université Bourgogne - Franche-Comté (COMUE UBFC), dont le siège était à Besançon.

Au 1^{er} janvier 2025, l'université de Bourgogne s'est transformée pour devenir l'Université Bourgogne Europe, Établissement Public Expérimental (EPE). Cet EPE regroupe l'université de Bourgogne, l'École Nationale Supérieure d'Art et Design (ENSAD), l'École Supérieure de Musique BFC, l'école de commerce BSB, les écoles d'ingénieurs CESI-ESEO-ESTP, le CHU Dijon Bourgogne et le Centre de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc (CGFL), l'École Supérieure des Arts Appliqués de Bourgogne (ESAAB), le campus de Dijon de Sciences Po Paris et le CROUS Bourgogne-Franche-Comté. La création de l'EPE permet la mise en commun de l'ensemble des ressources de chacun des participants en vue de renforcer la dynamique collective qui portera le projet. Sachant que la fin de la phase expérimentale est prévue au 31 décembre 2026, le grand établissement qui en sera issu se dotera d'un SPSI dès 2028.

L'Université Bourgogne Europe regroupera plus de 40 000 étudiants, soit environ 4 000 étudiants de plus que la seule Université Bourgogne Europe, plus de 1 600 chercheurs et enseignants-chercheurs (55% des effectifs régionaux) ; plus de 32 laboratoires, plus de 13 000 emplois ; plus de 1,15 milliards d'euros de budget cumulé. L'EPE est construit autour de 4 pôles : la santé, l'agroalimentaire, l'ingénierie et un pôle art, culture et humanités.

2 BILAN DU PRECEDENT SPSI DE L'OPERATEUR

L'université a transmis son SPSI 2017-2021 en 2018 à son ministère de tutelle.

En retour, le schéma a reçu un avis favorable du MESRI daté du 10 mai 2019 puis a été adressé à la DIE le 18 octobre 2019. Il a été approuvé par la DIE le 10 août 2020.

L'approbation était assortie de recommandations :

- Poursuivre la fiabilisation et la mise à jour des données du RT (SUN, postes de travail notamment),
- Préciser l'organisation des fonctions immobilières et analyser les compétences en étudiant les pistes d'amélioration,
- Fiabiliser les données financières (notamment analyse des charges de fonctionnement et étude par site),
- Préciser la stratégie adoptée pour les sites délocalisés,
- Conforter les plans de financement pour les opérations émergentes,
- Définir une politique de valorisation du parc immobilier,
- Préciser la politique énergétique de l'établissement et la démarche dynamique de suivi des consommations énergétiques et de réduction de celles-ci, dans le respect des objectifs de la loi Elan.

Ces recommandations ont été prises en compte et ont été déclinées dans le diagnostic et la stratégie du nouveau SPSI 2023-2027. On peut d'ores et déjà souligner le recrutement d'un agent dédié à la mise à jour et la fiabilisation des bases de données, le travail autour d'une cartographie de la fonction immobilière, la sécurisation des plans de financement, le changement de paradigme avec un passage de la transition énergétique à la transition écologique notamment.

Toutefois ce nouveau SPSI 2023-2027 laisse une année blanche avec le dernier SPSI 2017-2021. En effet 2021 et 2022 ont été deux années difficiles de sortie de Covid avec des difficultés de recrutement dans le domaine du patrimoine et une forte concentration des équipes sur les nombreuses opérations de travaux et d'interventions programmées.

La stratégie immobilière de l'université du SPSI 2017-2021 reposait sur 3 objectifs majeurs :

- Agir pour satisfaire les besoins des formations,
- Accompagner le développement des activités de recherche,
- Moderniser le patrimoine immobilier.

Pour satisfaire ces objectifs, l'université a assuré les maitrises d'ouvrage des opérations du CPER 2015-2020 suivantes :

- Banc d'essais véhicules terrestres à l'ISAT de Nevers – 1,5 M€,
- Learning Centre phase 1 à Dijon – 5,8 M€,
- Rénovation énergétique et restructuration partielle de Droit-Lettres à Dijon – 5,54 M€,
- Restructuration bâtiment Sciences Mirande dont filière ingénieurs à Dijon – 1,9 M€,
- Carte multiservice et infrastructures réseaux VDI – 6 M€.

L'université s'est également engagée en 2019 dans un plan d'investissement immobilier dans le cadre de contrats de métropole et en autofinancement qui a permis la construction du centre de simulation à Dijon pour 2 M€.

En matière de GER, l'université a mené des opérations d'ampleur comme la rénovation des protections collectives par extractions de type sorbonnes, hottes et armoires ventilées des locaux de chimie de Sciences Mirande à Dijon pour 4 M€ et la consolidation des pierres de façades de Sciences Gabriel pour 0,7 M€.

L'opération de construction de locaux de recherche pour la Pharmaco-imagerie a été reportée au CPER 2021-2027 compte-tenu de l'impossibilité de l'université à co-financer ce projet à hauteur de 1 M€ en 2017.

Une première opération du CPER 2021-2027 a été réalisée en 2022 : opération simulateurs odontologie. Cette opération a permis d'installer les équipements immobiliers suivants :

- 33 simulateurs d'odontologie raccordés en électricité, informatique et air comprimé,
- 30 places en paillasse pour la fabrication de prothèses raccordées en électricité, informatique et air comprimé,
- 3 paillasse de 10 places pour la fabrication de plâtre,
- Les équipements techniques nécessaires au fonctionnement des simulateurs (gestion, air comprimé de qualité médicale).

Ces travaux ont pu être réalisés suite à l'installation de locaux provisoires sur le parvis herborisé de l'UFR des Sciences de Santé, 7 bd Jeanne d'Arc. Cette installation a été mise en œuvre de mars 2022 à janvier 2023. Les coûts d'installation ont été intégralement pris en charge par l'université à hauteur de 800 000 €. La location est prise en charge par Dijon-Métropole.

Les plans de relance France relance et Plan d'accélération de l'investissement régional ont fait bénéficier l'université de financements qui lui ont permis d'orienter sa stratégie immobilière de modernisation du patrimoine vers la sobriété énergétique. Aujourd'hui, l'Université Bourgogne Europe souhaite inscrire résolument son action dans une démarche de transition écologique et de réduction de son empreinte carbone. Consciente des défis climatiques et de la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur en matière de développement durable, l'UBE adopte une stratégie alignée avec les objectifs nationaux et européens de neutralité carbone et d'efficacité énergétique.

PHASE DIAGNOSTIC

Cette phase de diagnostic permet de dresser un état des lieux le plus complet possible du parc immobilier, des moyens humains et des ressources financières remontées.

C'est à partir de ce diagnostic que des évolutions pourront être envisagées sur la gestion et la maintenance du parc immobilier mais aussi sur la gestion des effectifs et l'organisation des différents modes de travail.

Il est à noter que l'université et son Pôle Patrimoine ont accumulé un retard dans la gestion et la remontée des données au sein du RT-ESR, dû à des réalités humaines et financières impactantes. Il en sera tenu compte dans l'analyse et l'exploitation des données de l'OAD. Conscient de la nécessité de corriger la situation, de nouveaux moyens ont été affectés et une partie de ce retard a déjà été comblé et les démarches ont été lancées afin de résorber les manques d'ici début 2025.

Ces données concernent principalement l'actualisation des différents usages de surface des bâtiments et la répartition des effectifs, la maintenance.

Une attention toute particulière a été mise en place pour que les données nécessaires au SPSI soient fiabilisées, dans le RT-ESR / OAD, à partir de l'année 2024. La lecture et les données de l'université au sein du RT-ESR / OAD extraites et exploitées dans ce diagnostic concernent l'année 2023.

Il est à noter que le périmètre étudié concerne les 94 bâtiments recensés dans le RT-ESR. La qualité des données étudiées est perfectible, compte tenu de l'absence de certaines remontées à ce jour (pas d'exhaustivité sur tous les champs notamment : effectifs, poste de travail, fiabilisation des surfaces). Il est prévu d'améliorer cette complétude dans les deux prochaines années par :

- Mise à jour annuelle des données des effectifs et du nombre des postes de travail par bâtiments, en s'appuyant sur les résidents eux-mêmes, comme les Responsables de sites, les Responsables Administratifs ou les Responsables de Laboratoire,
- Fiabilisation des données de surfaces et d'actualisations des plans, en corrélation avec la mise en place d'un système de gestion centralisé (cf. Base de données),
- Suivi des maintenances et des levées des différentes réserves et remarques par les contrôleurs,
- Déploiement d'un système de Gestion de données patrimoniales. En effet, la gestion des données patrimoniales est devenue un point critique au sein de l'université. Actuellement le système utilisé est basé sur l'utilisation de tableur et de logiciel de dessin,
- Mise à jour et intégration des données des DTA, une campagne d'évolution des risques amiantes sur l'ensemble du parc immobilier est lancée en 2024. L'intégration à la DTA-thèque mise en place par la DIE est en cours.

Le bilan sur la complétude des données dans le RT fin 2023 est le suivant :

Etablissement	SPSI / 275	ESR / 232,5	Total SPSI + ESR	Rang SPSI	Rang ESR	Palmarès
Université Bourgogne	211	153	364	104	73	88

Tableau 1 : Complétude des données RT 2023

En sachant que ces données ont été actualisées fin 2023 et début 2024 pour l'année 2023, ces données actualisées n'ont pas été prises en compte pour ce classement. Toutefois, après actualisation la complétude des données SPSI sont de 264/275.

1 DIAGNOSTIC DU PARC IMMOBILIER

1.1 Recensement et inventaire des biens de l'opérateur

En 2023, le patrimoine immobilier de l'université est composé dans l'OAD de 94 bâtiments répartis sur les quatre départements de Bourgogne, dont 2 bâtiments sont la propriété de l'université. Les INSPE (propriété des collectivités) sont comptabilisés dans ce patrimoine et représentent 13 bâtiments, également répartis dans les quatre départements. A cela nous pouvons ajouter 8 terrains non bâtis.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des différents régimes de propriété :

Propriétaire	Foncier (en Ha)	%	Surfaces bâties (en m²)	%
État	97,32	85,9%	257953	86,03%
Université	8,09	7,1%	2254	0,75%
Collectivités	6,39	5,6%	35108	11,71%
Autres	1,48	1,4%	4530	1,51%
TOTAL	113,28	100%	299845	100%

Tableau 2 : Récapitulatif des différents régimes de propriété

L'ensemble de ces surfaces représentent :

- 299 845 m² de Surfaces bâties,
- 224 256 m² de Surface Utile Net (SUN),
- 244 300 m² de Surface de Bureau Aménageable (SBA).

Cette donnée a été calculée et donnée à titre d'indication, elles sont en cours d'actualisation et de fiabilisation.

Nous pouvons ajouter également des surfaces d'exploitations viticoles non comptabilisées dans l'OAD, car l'Université Bourgogne Europe, possède dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, un vignoble sur les communes de Marsannay-la-Côte et de Couchey.

L'établissement dispose en propriété de locaux modulaires provisoires pour héberger les filières de formation des étudiants internationaux mais aussi en location pour héberger la filière odontologie nouvellement créée. Pour ces derniers le loyer de location est pris en charge par la Métropole de Dijon. Ces locaux temporaires ont vocation à disparaître et les activités intégrées dans les opérations respectivement Smart Green Building et Santé B4.

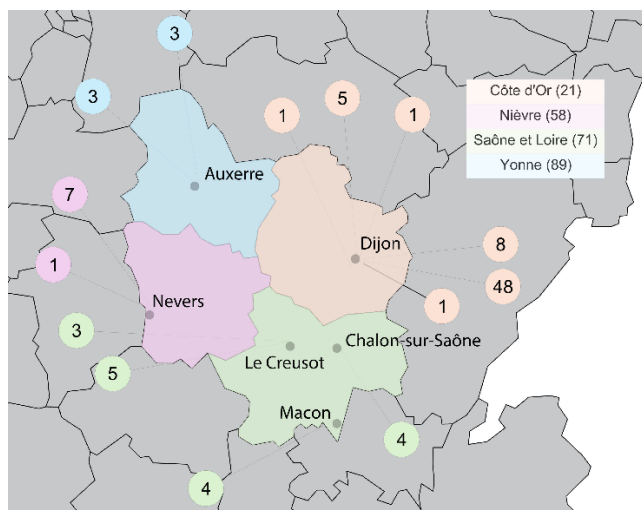


Image 1 : Cartographie des sites

NB : Les vues aériennes des différents sites sont disponibles en Annexe 3.

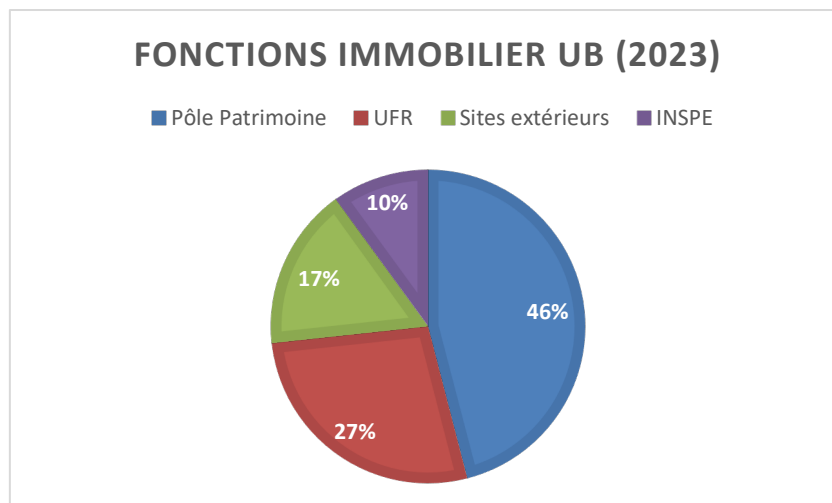
Nom	Numéro Chorus	Nature du site	Propriétaire	Nbre de bat;	Surface totale	SBA	SUN	Emprise sol
Dijon Montmuzard	169174	Campus	Etat	47	182 975	146 347	136 491	72 412
Dijon Medecine pharmacie	169612	Campus	Etat	7	27 862	24 632	20 925	8 813
Dijon Medecine B3	196477	Batiment isolé	Etat	1	3 400	2 863	2 652	859
Dijon Chabot Charny	161308	Batiment isolé	Etat-Ville Dijon	1	4 530	4 157	3 160	963
Dijon Morveau	170319	Batiment isolé	Etablissement	1	1 625	1 344	1 625	1 365
Marsannay-Couchey	162284	Batiment isolé	Etablissement	1	629	463	629	662
Le Creusot IUT	164869	Site Universitaire	Etat	5	13 191	10 971	10 279	7 114
Le Creusot Condorcet	166180	Site Universitaire	Collectivité	3	7 548	6 186	5 923	4 829
Chalon IUT	165878	Site Universitaire	Etat	4	9 050	7 355	6 861	3 902
Nevers	169545	Site Universitaire	Etat	7	11 301	9 722	8 832	7 339
Auxerre	107961	Site Universitaire	Etat	3	6 308	5 835	4 647	3 627
IUFM de Dijon	168955	Site isolé	CG 21	5	9 254	6 857	6 255	4 895
IUFM de Macon	166183	Site isolé	CG 71	4	6 158	4 750	4 335	2 303
IUFM d'Auxerre	162513	Site isolé	CG 89	3	6 689	5 147	4 919	4 994
IUFM de Nevers	166976	Site isolé	CG 58	1	5 459	4 126	3 867	3 076
I3M	196478	Site isolé	Etat	1	3 866	3 545	2 856	754
				94	299 845	244 300	224 256	127 907

Tableau 3 : Représentation des sites

Une augmentation de l'investissement dédié à l'immobilier depuis 2020 (cf. 2.2.1 Dépense de maîtrise d'ouvrage) a été effectuée par l'université, à mettre en relation avec le vieillissement du parc et sachant que le tiers de ces financements ont été apportés par l'université elle-même.

A la suite du bilan des biens, il est important de préciser le bilan humain :

Les moyens humains dédié à l'immobilier à l'Université Bourgogne Europe représente 80,5 Equivalent Temps Plein (ETP), dont la répartition est la suivante :



Graphique 1 : Fonctions de l'immobilier 2023

Il faut noter que le patrimoine de l'Université Bourgogne Europe, possède un bâtiment inscrit au titre des monuments historiques, il s'agit du bâtiment Science Gabriel dans sa totalité en date du 17 avril 2013.

Les bâtiments des INSPE ne sont pas, quant à eux, classés mais leur caractère historique remarquable rend leur gestion délicate.

L'Université détient, 4 sculptures présentes sur le campus dijonnais.

1.2 [Diagnostic d'occupation, fonctionnel, technique, réglementaire et environnemental des biens](#)

1.2.1 *Diagnostic d'occupation*

En se basant sur les données récoltées et présentes dans le RT-ESR, voici les différents ratios pour les surfaces administratives :

N° Chorus	Nom	SUB	SUB / PdT	SUN	SUN / SUB	PdT
169174	Dijon Montmuzard	181 088	76,02	136 491	0,75	2 382
169612	Dijon Medecine pharmacie	28 501	85,59	20 925	0,73	333
196477	Dijon Medecine B3	3 400	85,01	2652	0,78	40
161308	Dijon Chabot Charny	4 530	65,65	3160	0,70	69
170319	Dijon Morveau	1 625	Non concerné	1625	1,00	0
162284	Marsannay-Couchey	629	629,47	629	1,00	1
164869	Le Creusot IUT	12 490	75,70	10 279	0,82	165
166180	Le Creusot Condorcet	7 548	179,72	5 923	0,78	42
165878	Chalon IUT	9 050	116,03	6 861	0,76	78
169545	Nevers	11 301	80,72	8 832	0,78	140
107961	Auxerre	6 308	126,16	4 647	0,74	50
168955	IUFM de Dijon	9 254	66,10	6 255	0,68	140
166183	IUFM de Macon	6 158	67,67	4 335	0,70	91
162513	IUFM d'Auxerre	6 689	80,59	4 919	0,74	83
166976	IUFM de Nevers	5 459	64,99	3 867	0,71	84
196478	I3M	3 866	94,29	2 856	0,74	41
		297 896	80	224 256	1	3 739

Tableau 4 : Surfaces par sites

L'analyse de ces données montre que l'université est au-dessus des standards administratifs définis par la DIE, mais cela peut s'expliquer en regardant précisément la composition du parc et son affectation :

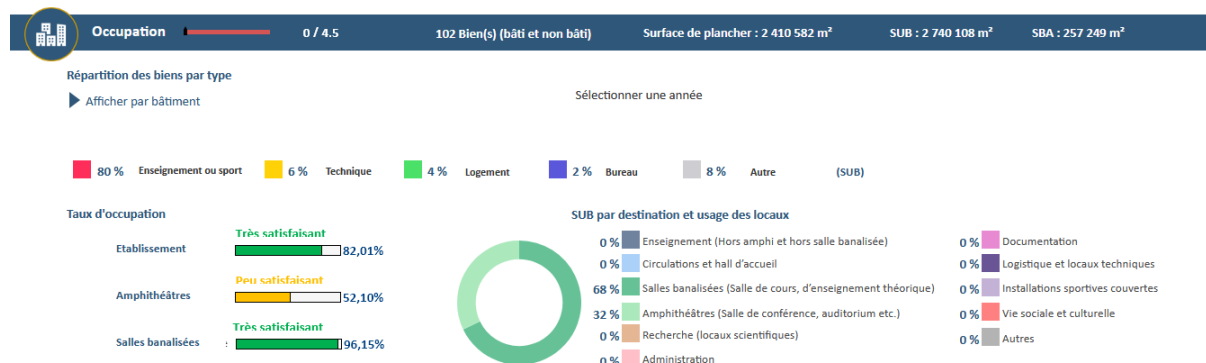


Figure 1 : Composition du parc

Tout d'abord on constate que 80% du parc est destiné à un usage d'enseignement, de recherche et du sport. L'enseignement et la recherche représentent à eux seuls 65% du parc.

De plus, ces données peuvent également être expliquées par la constitution du parc :

- Un grand nombre de bâtiments sont anciens, particulièrement les bâtiments des INSPE à caractère monumentaux. Avec ce type de construction on déplore des grands halls ouverts et de nombreux dégagements, rendant l'optimisation parfois complexe et coûteuse voire impossible,
- L'ensemble du parc a pour usage principal l'enseignement et la recherche, ce qui implique de nombreuses salles indépendantes dédiées à des nouvelles formes de pédagogie et à la conduite de projets mais aussi à l'accueil d'équipements scientifiques, nombreux pour

l'enseignement voire volumineux. Et ces espaces ne peuvent être détournés de leurs usages principaux essentiellement pour des questions de sécurité. En sachant, que le nombre d'étudiants n'a cessé d'augmenter ces dernières années, que l'offre de formation augmente elle aussi et que très peu de nouveaux locaux ont été construits, on constate une tension dans la répartition des différents locaux pour les différentes activités,

- L'université possède une UFR STAPS, sur 2 sites, Dijon et Le Creusot, avec des complexes spécifiques tel que des salles et des terrains de sports collectifs, des salles de musculation, des terrains de tennis couverts et de Beach-volley... Ces différents espaces sont dédiés et ne peuvent être aménagés différemment,
- L'université possède également plusieurs pôles de recherche fondamentale, comme l'Institut Marey Métallurgie ou l'ISAT, nécessitant des locaux spécifiques et offrant des volumes de surfaces conséquentes,

En prenant en compte ces informations, et en ajoutant les données du nombre d'étudiants accueillis par l'université, 33 342 étudiants en janvier 2024, les taux d'occupations des différents bâtiments sont corrects.

1.2.2 Diagnostic fonctionnel

L'usage des différents espaces au sein du parc est un enjeu très important dans la prise de décision et d'application d'une politique immobilière. L'université a pris du retard sur la récupération et l'actualisation de ces données, et a mis en place une stratégie pour optimiser la centralisation des données et l'actualisation de ces dernières. Compte tenu de sa répartition territoriale, il sera nécessaire que l'ensemble des acteurs de l'université puisse contribuer à l'actualisation des données. Aujourd'hui, l'organisation logistique et la gestion des espaces est réalisée par les responsables de locaux désignés dans les composantes, unités et services. Ce sont donc ces acteurs qui seront chargés de tenir à jour les tableaux de données qui alimenteront la base de données générale. Ces informations ne sont pas seulement nécessaires à la gestion immobilière, plusieurs autres domaines en ont besoin, comme par exemple la prévention des risques santé sécurité au travail, afin de mieux adapter les environnements de travail et de vie en fonction du nombre d'agents et d'étudiants.

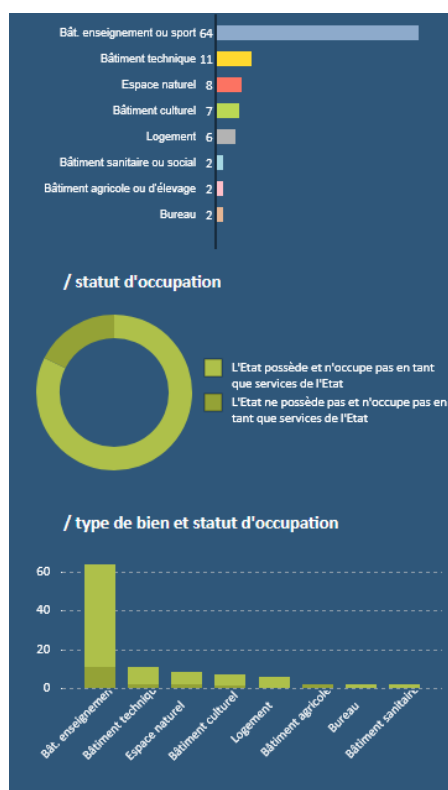


Figure 2 : Diagnostic fonctionnel

Les différents usages, des locaux est en constante évolution, voici quelques exemples :

- Modification structurelle des espaces,
- Déplacement et modification des affectations des effectifs ou des salles banalisées,
- Réhabilitation de certaines surfaces en bureaux, salle de formation, espaces modulables.

L'Université Bourgogne Europe a déjà entrepris des travaux de réhabilitations de 3 bâtiments historiquement destinés à des logements : 1 en espace de bureau (IUT Dijon), 1 pour accueillir le Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) ITIP (IUT Le Creusot) et 1 bâtiment à destination de l'enseignement (BUT Informatique à Nevers).

D'autres locaux et bâtiments devront être modifiés et adaptés dans les prochaines années :

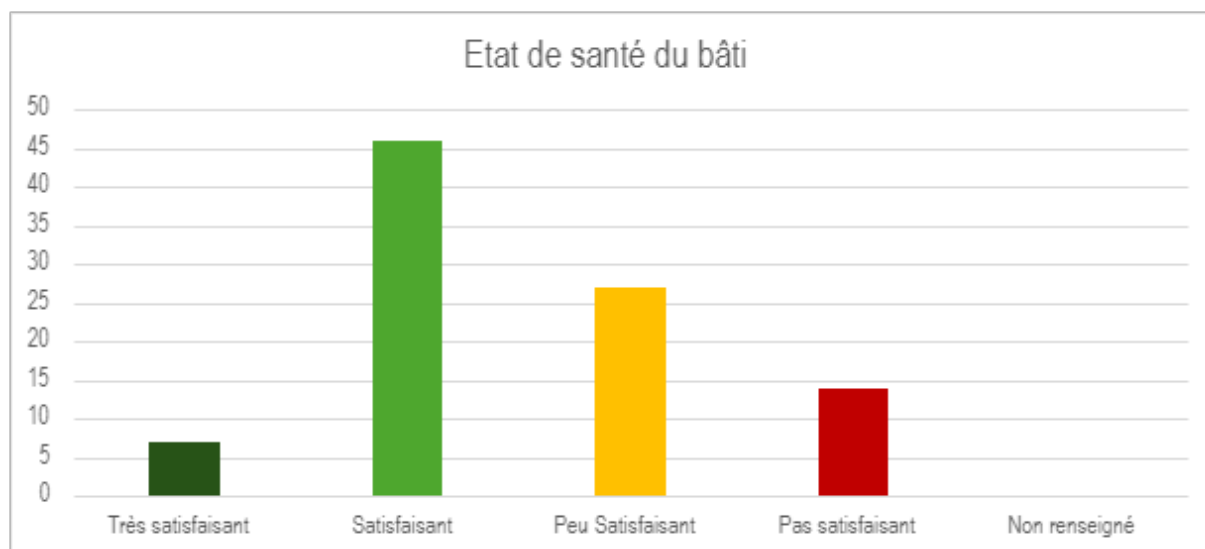
D'une part, l'isolation et l'amélioration des performances énergétiques peut entraîner parfois des réductions de surfaces.

D'autre part, la modernisation des espaces de travail pour les étudiants et la transformation en salles modulables permettant l'accès au numérique et à l'adaptabilité pédagogique impliquent des surfaces conçues différemment. Aussi, la modification des modes de fonctionnement des usagers et des pratiques professionnelles (télétravail, ordinateur portable, tablette) le nécessite. L'université optimisera mieux les types d'usages, car, même si les salles d'enseignements et les amphithéâtres ne pourront pas être modifiés ou supprimés, certaines salles banalisées pourront être adaptées pour permettre une plus grande liberté dans leur utilisation. Cela passe par la mise à disposition d'outils de travail collaboratif (dalle numérique, barre de captation, accessibilité aux réseaux).

Le parc de l'université bénéficie d'un positionnement attractif sur l'ensemble de ces sites. Les accès sont facilités par la multiplicité des types de transports en commun (train, bus, tramway), mais également par leur positionnement géographique très favorable.

1.2.3 Diagnostic technique

Le diagnostic technique permet d'avoir une vision globale de l'état de santé du parc immobilier, que ce soit au niveau structurel du bâti, des différentes installations techniques (chauffage, ventilation, ...), mais également sur les aménagements intérieurs (murs, sols, plafonds) et extérieurs (voirie, parking, accès).



Graphique 2 : Etat de santé du bâti

Les indicateurs montrent que seulement 53% du parc est au moins Satisfaisant contre 68% sur le précédent SPSI. Toutefois, ces données restent à fiabiliser. Cette tendance corrélée avec le montant affecté à la maintenance et au GER, hors opérations et après coûts de fluides, des bilans 2023 et 2024 indique respectivement 5 et 4 €/m²/an. Cette réalité est prise en compte dans ce SPSI pour une stratégie d'intervention inscrite au PPI plus efficiente et une fonction immobilière renforcée.

Au bilan 2023, le parc comprend 41 bâtiments sur 94 qui datent d'avant 1990. Si l'entretien et les travaux de maintenance sont effectués, l'adaptation et l'optimisation de certains bâtiments apparaissent compliqués tant sur le plan technique que sur le plan financier. Par exemple, l'ensemble des bâtiments des INSPE nécessiterait des travaux (accessibilité, isolation, installation électrique) or l'université n'est que le gestionnaire de ces bâtiments, ces derniers sont la propriété des collectivités territoriales.

L'université ayant investi dans de lourdes opérations, ces dernières améliorent singulièrement les données sur certains bâtiments tels que par exemple plusieurs travaux d'isolations et de désamiantage comme sur le bâtiment Droit-Lettres, bâtiment qui représente 22 000 m² sur 7 niveaux.

Concernant les équipements techniques, le passage au Réseau de Chaleur Urbain a permis de nombreuses économies, tant sur les consommations énergétiques que sur la maintenance et l'entretien des installations. Ces modifications ont amélioré la qualité d'usage des locaux mais ont également simplifiés la gestion des infrastructures. La simplification a été accrue par le déploiement d'une Gestion Technique Centralisée sur l'ensemble du campus dijonnais. Les autres sites possèdent encore une gestion individualisée et une autonomie sur ces questions. Une généralisation de la GTC est souhaitée.

Le campus dijonnais suit un schéma directeur d'aménagement du campus Montmuzard réfléchi par les architectes Herzog et de Meuron en 1997. Cette perspective développe une étude sur l'aménagement des espaces verts, des voiries et des réseaux. Cette vision est suivie également par le CROUS, avec lequel l'université partage l'espace, et aussi par la Dijon Métropole consciente de cette attractivité pour l'université et la ville de Dijon.

C'est ainsi que cette perspective a été respectée lors de l'implantation du tramway en 2012 et les aménagements de la voirie et des accès pour les bus. Toute nouvelle construction s'efforce de conserver au maximum les espaces verts et les espaces ouverts pour que le campus puisse rester un « poumon » dans la ville, sachant aussi que le campus comprend l'une des dernières prairie sèche de l'agglomération.

1.2.4 Diagnostic réglementaire

Concernant les diagnostics réglementaires, l'université a entrepris une campagne d'évaluation du risque amiante, les derniers diagnostics, sauf pour les bâtiments dans lesquels nous avons entrepris des travaux, datent de 2007.

Fin 2024 et courant 2025, l'université a missionné les diagnostiqueurs afin de vérifier les états de conservations de l'ensemble de son parc et, de fait, actualiser l'ensemble des données. Les interventions seront programmées en conséquence pour supprimer ce risque.

Voici l'état actuel du parc :

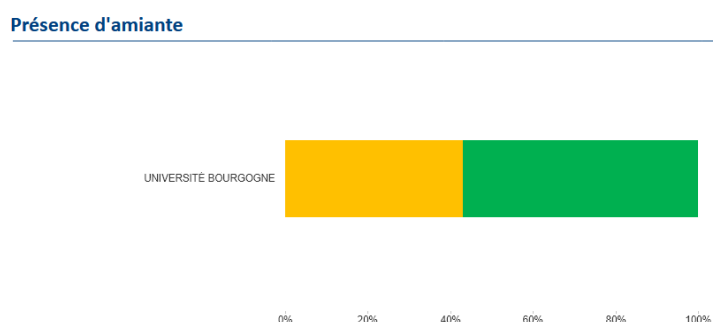


Figure 3 : Etat amiante du parc

Concernant l'accessibilité, un diagnostic technique de tous les bâtiments a été réalisé en 2009 par le groupement SOCOTEC, VERITAS et APAVE. La synthèse bâtiminaire est mise à jour au fur et à mesure des opérations. Des crédits d'accessibilité et des fonds propres sont mobilisés pour permettre la modernisation et la création par exemple d'ascenseurs, de rampes d'accès aux bâtiments et la mise en conformité de sanitaires mais aussi lors d'opérations de plus grande ampleur avec des financeurs multiples. De plus le schéma directeur du handicap engage pour des campus handi-accueillants.

En matière de sécurité incendie et de commissions de sécurité, les vérifications périodiques sont réalisées par DEKRA, un contrat de maintenance prévoit deux visites obligatoires et les interventions associées. Ainsi à ce jour, nous ne déplorons aucun avis défavorable à l'exploitation depuis plus de 20 ans quel que soit le site.

Un audit de sûreté a été réalisé en 2021 par la direction départementale de la sécurité publique de Dijon sur le campus Montmuzard. Les conclusions de cet audit sont intégrées au fil de l'eau et au fur et à mesure des interventions sur les différents bâtiments et secteurs audités.

1.2.5 Diagnostic énergétique et environnemental

Avec un plan de sobriété voté en décembre 2022, toujours en vigueur, et des investissements réalisés grâce aux soutiens du Plan de relance, du CPER, du Feder, du PAIR, des collectivités des différents sites où l'UBE est implantée, plusieurs bâtiments et/ou équipements ont fait l'objet de rénovations et installations ciblées ce qui permet d'obtenir les premières données tangibles de près 11 GWh et 816 ToCO₂ fin 2024 :

Au bilan de 2023 :

- Une première baisse de la consommation d'électricité globale de 2% et 3% en 2024 alors même que de nouveaux équipements de formation et de recherche sont installés et que se développent les technologies du numérique. La baisse la plus significative observée est l'éclairage extérieur du campus Montmuzard avec une baisse de 40% de consommation,
- Une baisse des consommations d'eau de 12% liée à des changements de pratique.

Les travaux les plus significatifs déjà réalisés reposent sur la :

- Rénovation d'éclairage extérieur et intérieur,
- Rénovation énergétique de bâtiments,
- Rénovation de toitures,
- Installation de bornes double pour charge de véhicules électrique,
- Quickwins,
- Remplacement de centrales de traitement d'air historiques par des centrales de traitement d'air à récupération d'énergie à haut rendement,
- Rénovation de GTC,
- Raccordement sur Réseau de Chauffage Urbain,
- Remplacement des transformateurs électriques historiques par des transformateurs à faible perte,
- Remplacement de fenêtres,
- Récupération d'énergie du Datacenter.

Tous les sites seront gérés par la même trajectoire énergétique avec une température de référence adaptée et pilotée à distance par un dispositif de gestion technique centralisé (GTC) et modernisée dans le cadre du plan de sobriété. Les raccordements aux réseaux de chauffage urbains sur chaque site sont recherchés et privilégiés.

Toujours grâce au plan de sobriété, une campagne d'information auprès des usagers a permis de les sensibiliser pour réduire leur consommation.

Par exemple :

- Éteindre les écrans et les matériels non utilisés,
- N'allumer les lumières que si nécessaire et les éteindre quand personne n'est présent,

- Gérer l'ouverture des portes et fenêtres en cas de chauffage ou de refroidissement.

Voici la consommation annuelle des bâtiments soumis au DEET répartie en fonction des différentes EFA (source OPERAT).

Nom	SDP	Consommation (kWh)			Ratio (kWh/m²)		
		2021	2022	2023	2021	2022	2023
Dijon Montmuzard	179 662	29 716 125	28 275 718	27 960 396	165,4	157,4	155,6
Dijon Medecine pharmacie	28 965	7 404 980	6 192 130	6 907 992	255,7	213,8	238,5
Dijon Chabot Charny	4 575	438 700	514 180	479 176	95,9	112,4	104,7
Le Creusot IUT	12 301	2 554 927	2 117 829	1 741 065	207,7	172,2	141,5
Le Creusot Condorcet	7 624	1 226 418	1 228 619	1 170 518	160,9	161,2	153,5
Chalon IUT	9 141	1 711 250	1 142 976	1 170 070	187,2	125	128
Nevers	11 224	1 649 100	1 592 140	1 426 200	146,9	141,9	127,1
Auxerre	6 371	874 581	790 893	728 193	137,3	124,1	114,3
IUFM de Dijon	9 346	1 616 800	1 173 800	1 086 800	173	125,6	116,3
IUFM de Macon	6 218	683 900	600 700	561 300	110	96,6	90,3
IUFM d'Auxerre	6 755	1 033 500	950 200	925 700	153	140,7	137
IUFM de Nevers	5 514	1 081 300	831 935	782 000	196,1	150,9	141,8
I3M	3 905	442 050	494 820	474 007	113,2	126,7	121,4
	291 601	50 433 631	45 905 940	45 413 417	173	157,4	155,7

Tableau 5 : Consommation annuelle

On constate une réduction des consommations en moyenne de 10% ces 3 dernières années cumulées. Cette réduction pour être appliquée à l'ensemble des mesures prises par l'université dans le cadre de sa transformation écologique et énergétique par l'amélioration de l'isolation et par l'installation de matériels moins énergivores.

Pour l'ensemble du parc immobilier de l'université, 87 bâtiments, soit 80% du parc, sont assujettis au DEET.

Les points d'amélioration indispensables de l'ensemble des bâtiments assujettis au DEET résident principalement dans leur isolation et la rénovation énergétique est essentielle. La problématique est que certains de ces bâtiments, par exemple les INSPE sont des bâtiments avec une architecture remarquable qui empêche l'isolation par l'extérieur, ce qui est une forte contrainte et le cout des opérations difficilement soutenable. Les autres points d'amélioration en cours portent sur un plan de déploiement des systèmes d'éclairage à LED avec autant que possible détection de présence.

1.3 Analyse des indicateurs clés de l'OAD

Les données sont à corrélérer en fonction de la complétude au sein du RT-ESR, voici les indicateurs clés de cette complétude :

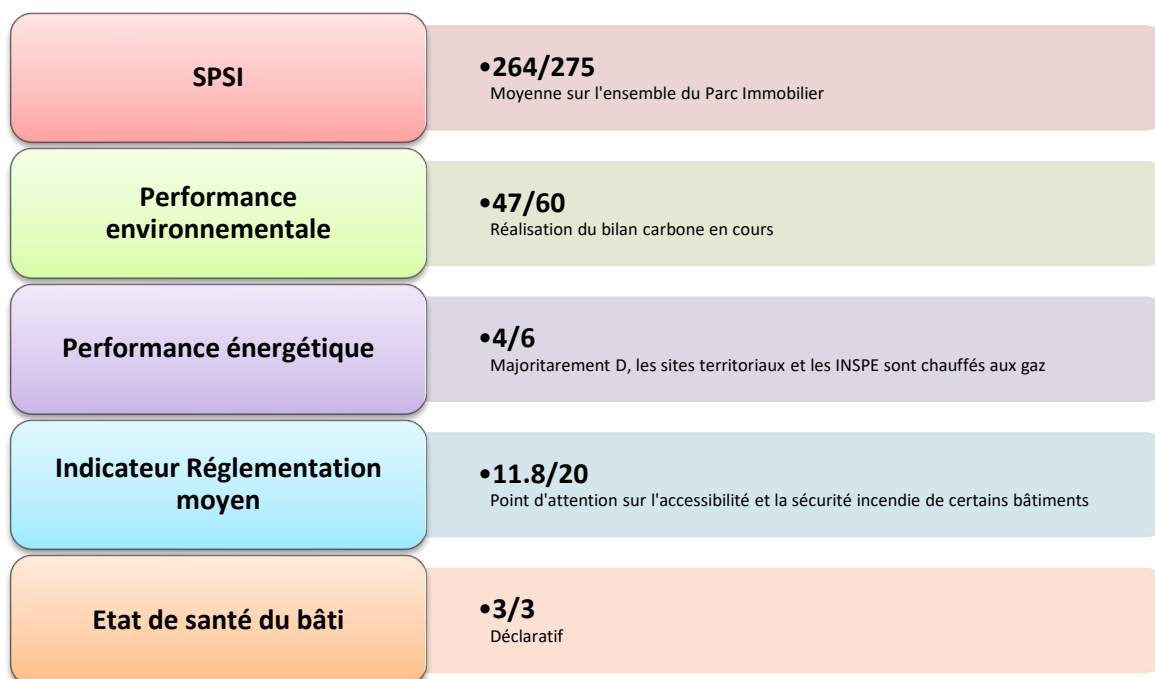


Figure 4 : Indicateurs clés de l'OAD

Indicateur Réglementation

Certaines de ces données seront fiabilisées notamment concernant les effectifs et les poste de travail, ces données n'étant pas suivie annuellement auparavant

Fiche OAD : Conformité des bâtiments



Figure 5 : Conformité des bâtiments

La note de 11,8 en matière de réglementation met l'accent particulièrement sur les difficultés sur certains bâtiments à caractère "historique" de type INSPE de les rendre totalement accessibles.

La note de 11,4 en matière d'énergie met bien l'accent sur un parc dont la période de construction ne prenait pas en compte cet élément. Le raccordement systématique au réseau de chaleur collectif fait évoluer la situation. De même les lourdes opérations de rénovation déjà engagées et restant à engager amélioreront encore la situation mais sous réserve d'un accompagnement pour une soutenabilité financière pluriannuelle.

La note de 12,2 en matière de préservation met l'accent sur la question des contrôles, de l'amiante et de l'accessibilité. Une programmation pluriannuelle de mise aux normes et de sécurisation du patrimoine est organisée pour planifier une amélioration de la préservation de notre patrimoine.

S'agissant **du Pilotage Fonction Immobilier (PFI)** tant sur l'aspect des complétudes du SIG que des données d'occupation, le travail en cours permettra d'aller plus avant pour piloter la fonction immobilière de manière factuelle et répondre aux objectifs de la DIE en la matière.

2 DIAGNOSTIC FINANCIER

2.1 Dépenses immobilières de l'opérateur

Dépenses de fonctionnement immobilier (en crédits de paiement) :

Les charges de fonctionnement immobilier de l'Université Bourgogne Europe (fluides-énergies, contrats d'entretien, maintenance) s'élèvent à 13,5 M€ en 2023 contre 7,5 M€ en 2017 en référence au précédent SPSI.

L'université ne supporte pas de loyer budgétaire ce qui signifie que l'université occupe très majoritairement le patrimoine de l'État et aussi le patrimoine des collectivités départementales pour les INSPE par exemple.

Le patrimoine immobilier de l'Université Bourgogne Europe fait l'objet de conventions d'utilisation pour la répartition des frais d'exploitation du campus avec ses différents usagers (CROUS, Institut Agro Dijon, SATT...).

BILAN DE FONCTIONNEMENT IMMOBILIER ANNEE 2023

Total Université de Bourgogne

Surface

317 483 m²

Consommations quantités

	2 023	2 022	2 021	2 020	Evolution	Conso/m²	unités
Chauffage	29 246	29 188	34 546	25 657	0%	92	Mwh PCI
Electricité	18 910	19 430	18 956	17 659	-3%	60	Mwh électriques
Eau	56 751	62 967	50 716	52 785	-10%	0,18	m3

Coûts

Fluides combustibles

	2 023	2 022	2 021	2 020	Evolution	cout/m²	Prix unitaires
Chauffage	2 826 194	3 086 054	2 272 464	1 813 718	-8%	8,90	96,83
Electricité	5 844 817	2 523 615	2 361 125	2 106 674	132%	18,41	309,08
Eau	203 740	198 339	200 080	224 211	3%	0,64	3,59
Sous total fluides combustibles	8 874 751	5 808 008	4 833 669	4 144 603	53%	27,95	

Contrats d'entretien

	2 023	2 022	2 021	2 020	Evolution	cout/m²	Observations
Lots techniques	856 365	723 976	719 973	693 125	18%	2,70	Tous contrats sur lots techniques
Surveillance	192 513	267 325	220 139	188 754	-28%	0,61	Rondes, alarmes contrôle d'accès
Ménage	1 412 672	1 311 597	1 011 651	857 501	8%	4,45	Contrat de ménage
Entretien abords enlèvement déchets	293 705	191 658	193 442	178 243	53%	0,93	Contrats entreprises espaces verts, collecte des déchets
Contrôles périodiques	86 810	70 171	88 858	120 120	24%	0,27	Elec, gaz, ascenseurs, Ssi
Autres	104 033	78 699	81 339	81 560	32%	0,33	Gaz spéciaux, etc...
Sous total Contrats d'entretien	2 946 098	2 643 427	2 315 401	2 119 301	11%	9,28	

Maintenance courante

	2 023	2 022	2 021	2 020	Evolution	cout/m²	Observations
Entretien courant	749 040	738 621	661 171	594 925	1%	2,36	Petites fournitures immobilières
Travaux réalisés par entreprises	297 486	246 719	238 293	231 760	21%	0,94	Entreprises de maintenance
Administration	* 545095	36 224	95 867	29 330	1405%	1,72	Frais d'administration immobiliers
Frais de personnel	79 090	171 438	151 243	152 852	-54%	0,25	Vacataires, loges etc ...
Sous total maintenance courante	1 670 711	1 193 002	1 146 574	1 008 867	40%	5,26	

* NB : Inclut les crédits CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) affectés au Pôle Patrimoine

Total Général	13 491 559	9 644 437	8 295 645	7 272 772	40%	42	
----------------------	-------------------	------------------	------------------	------------------	------------	-----------	--

BILAN DE FONCTIONNEMENT IMMOBILIER ANNEE 2024
Total Université

Surface
317 583 m²

Consommations quantités							
	2 024	2 023	2 022	2 021	Evolution	Conso/m²	unités
Chauffage	31 663	29 246	29 188	34 546	8%	100	Mwh PCI
Electricité	18 338	18 910	19 430	18 956	-3%	58	Mwh électriques
Eau	50 181	56 751	62 967	50 716	-12%	0,16	m3

Coûts							
Fluides combustibles							
	2 024	2 023	2 022	2 021	Evolution	cout/m²	Prix unitaires
Chauffage	2 618 083	2 826 194	3 086 054	2 272 464	-7%	8,24	89,52
Electricité	4 211 600	5 844 817	2 523 615	2 361 125	-28%	13,26	229,66
Eau	218 992	203 740	198 339	200 080	7%	0,69	4,36
Sous total fluides combustibles	7 048 675	8 874 751	5 808 008	4 833 669	-21%	22,19	

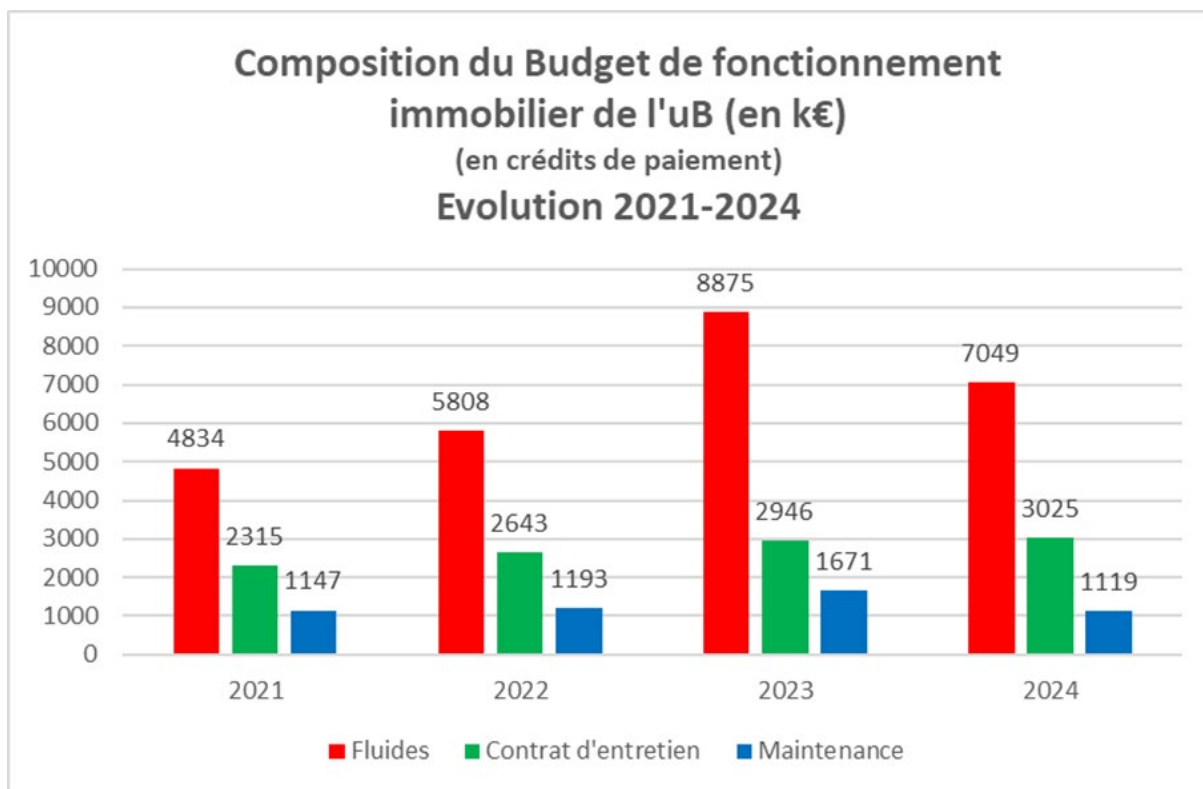
Contrats d'entretien							
	2 024	2 023	2 022	2 021	Evolution	cout/m²	Observations
Lots techniques	890 879	856 365	723 976	719 973	4%	2,81	Tous contrats sur lots techniques
Surveillance	190 994	192 513	267 325	220 139	-1%	0,60	Rondes, alarmes contrôle d'accès
Ménage	1 461 955	1 412 672	1 311 597	1 011 651	3%	4,60	Contrat de ménage
Entretien abords enlèvement déchets	263 088	293 705	191 658	193 442	-10%	0,83	Contrats entreprises espaces verts, collecte des déchets
Contrôles périodiques	107 397	86 810	70 171	88 858	24%	0,34	Elec, gaz, ascenseurs, Ssl
Autres	110 403	104 033	78 699	81 339	6%	0,35	Gaz spéciaux, etc...
Sous total Contrats d'entretien	3 024 715	2 946 098	2 643 427	2 315 401	3%	9,52	

Maintenance courante							
	2 024	2 023	2 022	2 021	Evolution	cout/m²	Observations
Entretien courant	698 874	749 040	738 621	661 171	-7%	2,20	Petites fournitures immobilières
Travaux réalisés par entreprises	299 281	297 486	246 719	238 293	1%	0,94	Entreprises de maintenance
Administration	40 829	* 545 095	36 224	95 867		0,13	Frais d'administration immobiliers
Frais de personnel	79 721	79 090	171 438	151 243	1%	0,25	Vacataires, loges etc ...
Sous total maintenance courante	1 118 705	1 125 616	1 193 002	1 146 574	-1%	3,52	

* NB : coût "Administration" 2023 : CVEC (Contribution de Vie Etudiante et de Campus) opérations de travaux incluses

Total Général	11 192 095	12 946 464	9 644 437	8 295 645	-14%	35	
----------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------------	-------------	-----------	--

Tableaux 6 : Bilan de fonctionnement immobilier 2023 et 2024



Graphique 3 : Composition du budget de fonctionnement 2021-2024

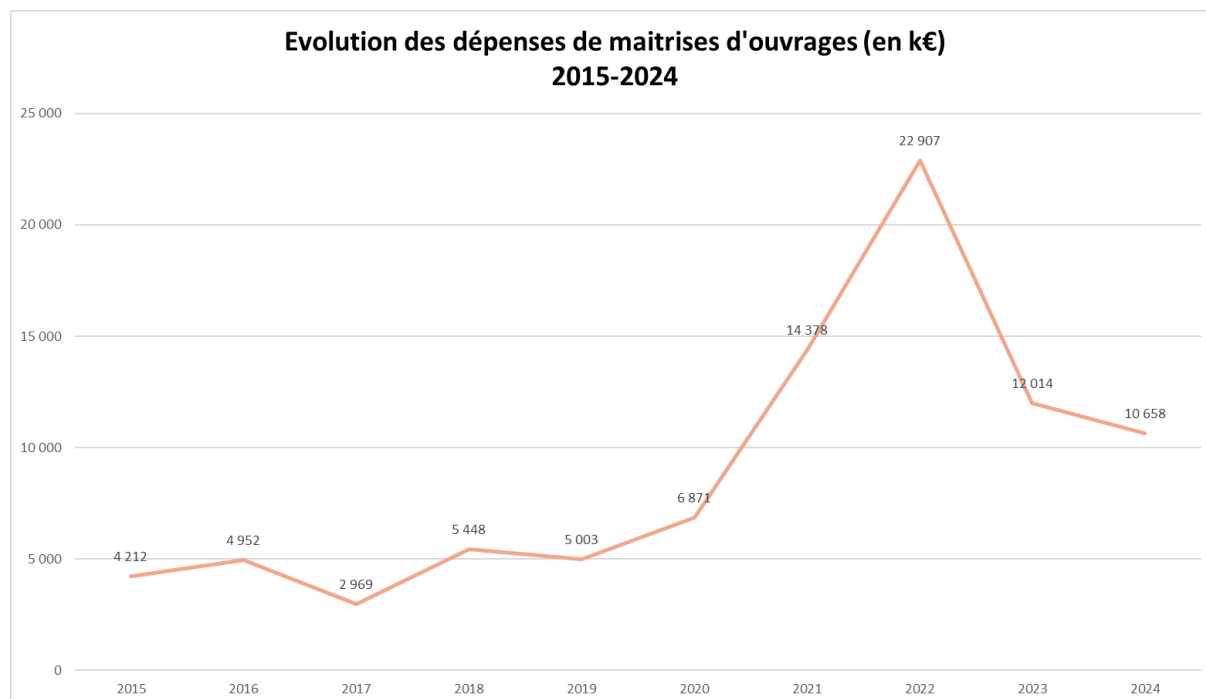
Les dépenses de fluides représentent en 2024 les deux tiers du budget de fonctionnement immobilier de l'université. Cette évolution s'explique notamment par la guerre en Ukraine, événement majeur à l'origine de forte hausse des prix de l'énergie.

Suite à une période inflationniste récente, toutes les dépenses de fonctionnement immobilier (fournitures, contrats d'entretien...) ont connu une augmentation ces trois dernières années.

Malgré la mise en place du bouclier tarifaire par le gouvernement, l'établissement a subi cette évolution menant ainsi à une priorisation des dépenses pour assurer l'entretien minimum du patrimoine immobilier.

Au vu de l'augmentation des dépenses de fluides-énergies et des contrats d'entretien, les travaux de maintenance sont restreints aux aspects réglementaires et les opérations essentielles à la sécurité sont prioritaires.

Dépenses de maitrises d'ouvrage :



Graphique 4 : Evolution des dépenses de maîtrises d'ouvrages 2015-2024

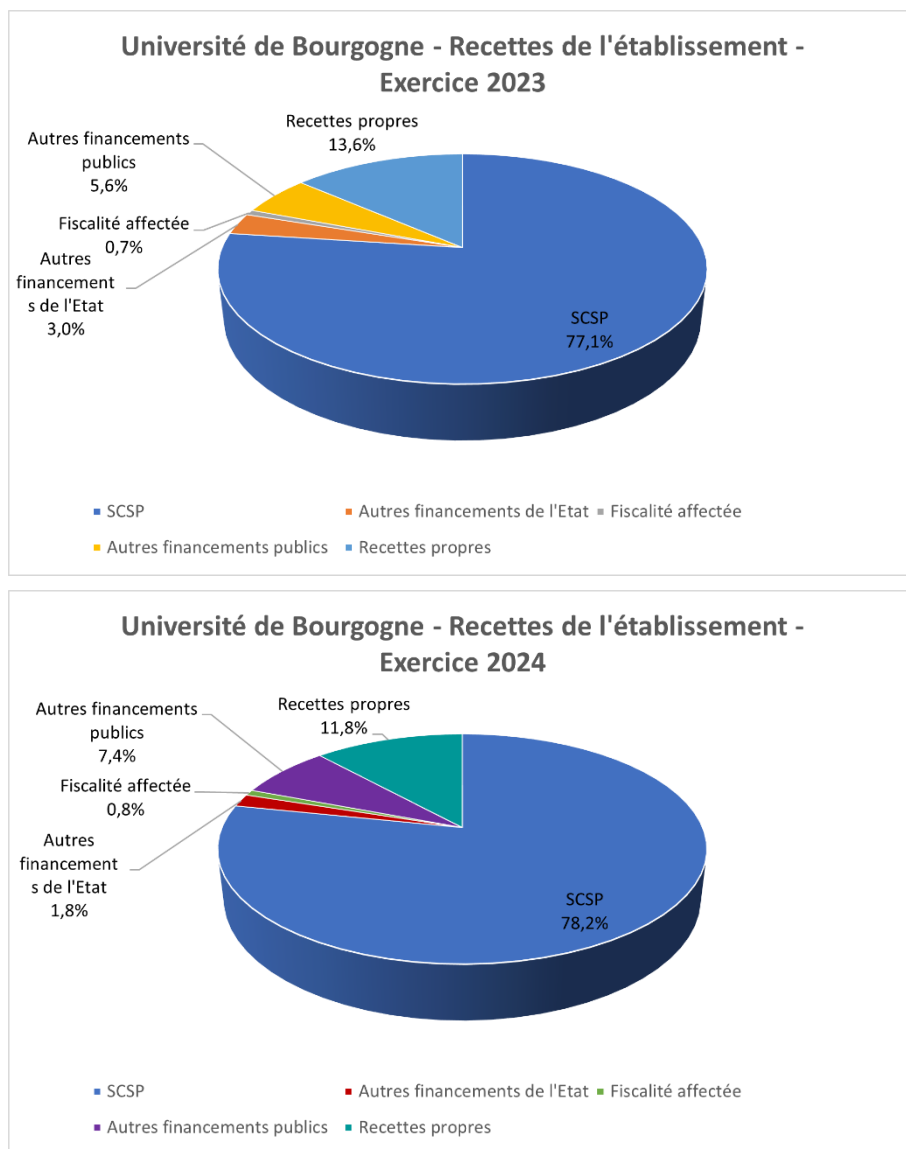
Une forte augmentation est constatée sur les opérations de maîtrise d'ouvrages depuis 2020 en raison des Plans de relance (État et Région).

Il est à noter que l'établissement a été dans l'obligation d'apporter un tiers du financement global des opérations immobilières entre 2021 et 2025, représentant ainsi près de 30 M€ de dépenses d'investissement. Ceci résulte de la volonté de l'établissement d'entrer rapidement dans la transition énergétique, de l'absence de financement complet des opérations, mais aussi de l'évolution tarifaire des opérations, de l'évolution parfois substantielle du périmètre ou du règlement des opérations financées dans le cadre des plans de relance notamment.

2.2 Moyens financiers de l'opérateur

2.2.1 Budget global

Recettes :



Graphiques 5 : Recettes de l'établissement 2023 et 2024

Analyse des recettes Etablissement > exécution 2023 :

SCSP	217 803 752,00	77,07%
Autres financements de l'Etat	8 489 425,30	3,00%
Fiscalité affectée	2 098 819,44	0,74%
Autres financements publics	15 775 017,52	5,58%
Recettes propres	38 430 906,10	13,60%
	282 597 920,36	

Analyse des recettes Etablissement > exécution 2024 :

SCSP	217 745 742,00	78,25%
Autres financements de l'Etat	4 936 898,73	1,77%
Fiscalité affectée	2 207 302,34	0,79%
Autres financements publics	20 604 569,15	7,40%
Recettes propres	32 786 727,38	11,78%
	278 281 239,60	

Tableaux 7 : Analyse des recettes 2023 et 2024

Les recettes de l'établissement encaissent une baisse de 4,3 M€ (soit -1,53%) contrairement à l'exercice 2023 qui avait vu une progression du niveau global de celles-ci (+6,61%).

La baisse la plus marquée se porte sur les autres financements de l'Etat et les recettes propres.

Dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
DESTINATION	CP CONSOMMES 2022	CP CONSOMMES 2023	VARIATION
Formation initiale et continue	2 749 671,74 €	4 390 190,15 €	1 640 518,41 €
Bibliothèque et documentation	140 095,81 €	615 751,82 €	475 656,01 €
Recherche	3 624 141,42 €	2 172 329,18 €	-1 451 812,24 €
Diffusion des savoirs et musées	8 852,50 €	3 955,60 €	-4 896,90 €
Immobilier	17 853 745,51 €	16 913 905,90 €	-939 839,61 €
Pilotage et support	1 660 704,14 €	6 213 409,14 €	4 552 705,00 €
Etudiants	184 044,42 €	98 718,89 €	-85 325,53 €
TOTAL CP	26 221 255,54 €	30 408 260,68 €	4 187 005,14 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
DESTINATION	CP CONSOMMES 2023	CP CONSOMMES 2024	VARIATION
Formation initiale et continue	4 390 190,15	2 430 318,06	-1 959 872,09
Bibliothèque et documentation	615 751,82	0,00	-615 751,82
Recherche	2 172 329,18	1 684 484,48	-487 844,70
Diffusion des savoirs et musées	3 955,60	0,00	-3 955,60
Immobilier	16 913 905,90	9 285 659,51	-7 628 246,39
Pilotage et support	6 213 409,14	525 582,51	-5 687 826,63
Etudiants	98 718,89	139 331,58	40 612,69
TOTAL CP	30 408 260,68	14 065 376,14	-16 342 884,54

Tableaux 8 : Dépenses d'investissement 2022-2023 et 2023-2024

L'analyse par destination de dépenses montre que les dépenses relatives à l'immobilier et au pilotage et support affichent les diminutions les plus marquées. Celles-ci sont directement liées aux dépenses concernant les infrastructures numériques (Data Center), aux plans de relance et à l'extension de l'ESIREM.

Les investissements relatifs à la formation initiale et continue, connaissent une diminution due principalement au département d'odontologie pour lequel les acquisitions des équipements pédagogiques ont été effectuées sur les exercices précédents et des dépenses liées aux appels à projets région des équipements pédagogiques.

La diminution des investissements relatifs aux bibliothèques et à la documentation s'explique par la fin des acquisitions des équipements liées au Cortex.

Le secteur de la recherche accuse à nouveau une baisse comme l'exercice précédent suite aux contrats d'appel à projet Région Bourgogne Franche Comté et des contrats CPER.

La baisse constatée sur l'immobilier se porte sur les opérations et plus particulièrement sur la restructuration du bâtiment Droit-Lettres et de l'ESIREM, des ailes G et H de Mirande pour lesquelles nous sommes sur des fins d'opération. En parallèle, nous constatons une augmentation concernant les projets France Relance et les projets PAIR qui se terminent sur l'exercice 2024.

Dépenses de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT

DESTINATION	CP CONSOMMES 2022	CP CONSOMMES 2023	VARIATION
Formation initiale et continue	7 370 316,43 €	7 627 726,52 €	257 410,09 €
Bibliothèque et documentation	1 422 801,25 €	1 424 755,48 €	1 954,23 €
Recherche	5 304 807,78 €	5 661 200,50 €	356 392,72 €
Diffusion des savoirs et musées	440 310,46 €	382 289,45 €	-58 021,01 €
Immobilier	13 555 943,79 €	16 898 588,81 €	3 342 645,02 €
Pilotage et support	6 516 903,67 €	8 119 715,13 €	1 602 811,46 €
Etudiants	1 382 242,94 €	1 539 148,76 €	156 905,82 €
TOTAL CP	35 993 326,32 €	41 653 424,65 €	5 660 098,33 €

FONCTIONNEMENT

DESTINATION	CP CONSOMMES 2023	CP CONSOMMES 2024	VARIATION
Formation initiale et continue	7 627 726,52	7 145 837,97	-481 888,55
Bibliothèque et documentation	1 424 755,48	1 388 606,15	-36 149,33
Recherche	5 661 200,50	5 674 284,52	13 084,02
Diffusion des savoirs et musées	382 289,45	358 936,25	-23 353,20
Immobilier	16 898 588,81	15 821 171,38	-1 077 417,43
Pilotage et support	8 119 715,13	8 029 096,87	-90 618,26
Etudiants	1 539 148,76	1 833 768,81	294 620,05
TOTAL CP	41 653 424,65	40 251 701,95	-1 401 722,70

Tableaux 9 : Dépense de fonctionnement 2022-2023 et 2023-2024

Depuis la crise sanitaire nous connaissons une hausse croissante, à l'inverse l'exercice 2024 est marqué par une baisse de 3,37%. Toutefois, les différents postes de dépenses évoluent de manière différente par rapport à l'exercice précédent.

Ainsi, la diminution la plus significative concerne les dépenses de viabilisation (1,3 M€) due à la réévaluation des prix de l'énergie, les frais de missions et de déplacement (0,24 M€) ainsi que les frais de réception (0,04 M€). La diminution relative aux achats et fournitures intègre les dépenses en informatique (0,31 M€) mais aussi les fournitures et mobiliers de bureau (0,19 M€).

Dépenses de masse salariale :

MASSE SALARIALE	BUDGETE	REALISE	TAUX D'EXEC
2022	209 215 732,59	203 683 310,80	97,36%
2023	220 769 851,44	216 501 612,57	98,07%
Variation en valeur	11 554 118,85	12 818 301,77	
Evolution en %	5,52%	6,29%	

MASSE SALARIALE	BUDGETE	REALISE	TAUX D'EXEC
2023	220 769 851,44	216 501 612,57	98,07%
2024	225 364 096,00	222 295 334,35	98,64%
Variation en valeur	4 594 244,56	5 793 721,78	
Evolution en %	2,08%	2,68%	

Tableaux 10 : Dépenses de masse salariale 2022-2023 et 2023-2024

Les dépenses de masse salariale connaissent une progression nettement moins importante (5,79 M€) qu'entre les exercices 2022 et 2023 (+12,8 M€). La masse salariale continue toutefois sa progression par de nouvelles mesures à l'initiative de l'Etat, dont la hausse de valeur du point d'indice, les +5 points d'indice et traduit l'impact des campagnes d'emplois des années 2022/2023 et 2023/2024.

2.2.2 Fonds de roulement

FONDS DE ROULEMENT	
Fonds de roulement au 31/12/2024	64 567 361 €
Provisions (MS, fonctionnement, passifs sociaux, SATT...)	27 361 926 €
Fonds de roulement mobilisable	37 205 435 €
Projets justifiant une mobilisation ddu FDR sur les exercices 2024 et suivants	14 370 000 €
Solde	22 835 435 €

Tableau 11 : Fonds de roulement

L'établissement dispose, en date du 31/12/2024, d'un fonds de roulement de 64,6 M€, dont 37 M€ sont mobilisables pour des projets structurants sur les exercices suivants, essentiellement pour des opérations immobilières.

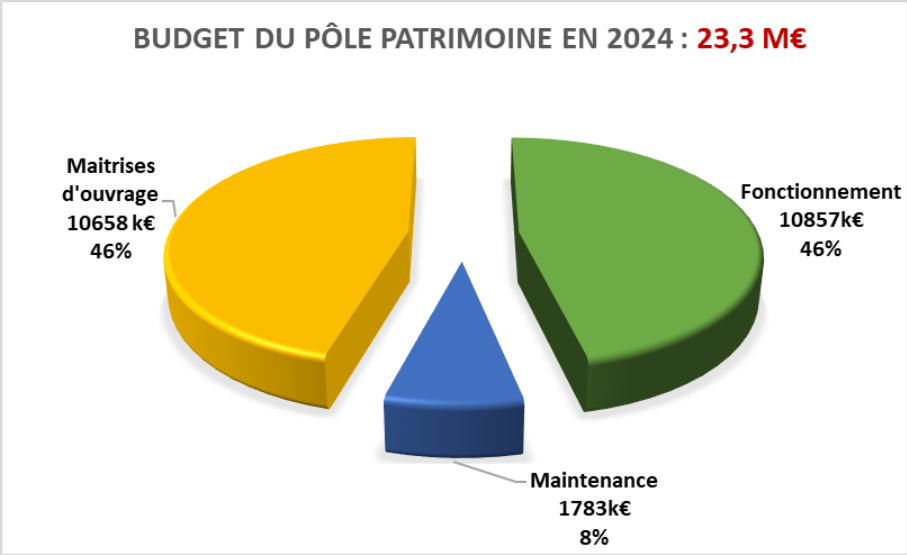
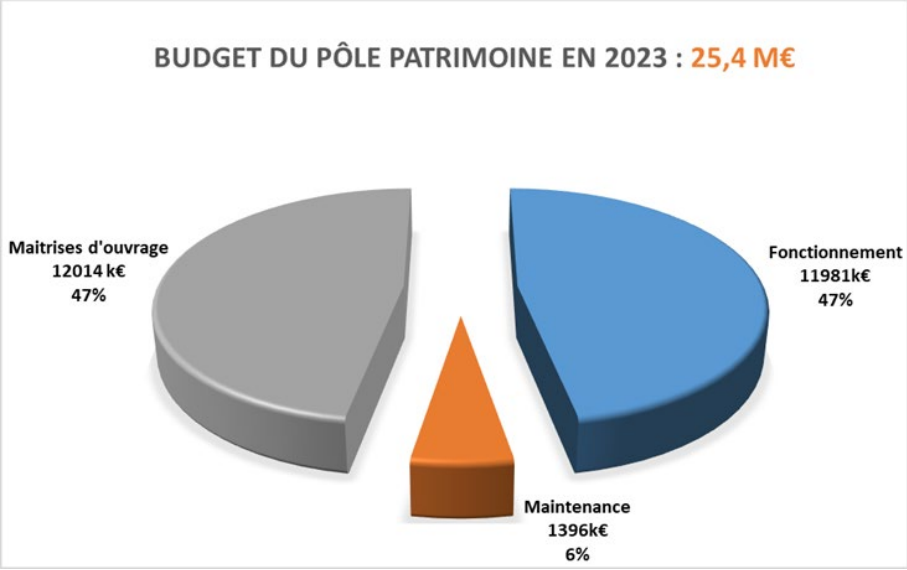
Cette synthèse fait l'objet d'une réévaluation annuelle au plus juste en fonction des besoins d'investissement.

2.2.3 Budget immobilier

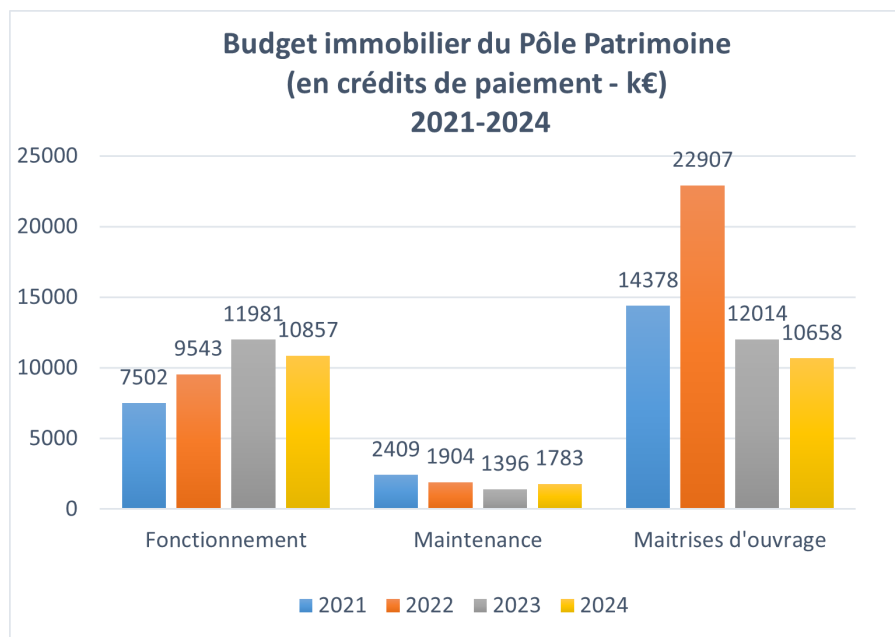
Les dépenses de fonctionnement immobilier de l'UBE ont été effectuées à 80% par le Pôle Patrimoine et, pour le reste, sur les budgets des composantes dérogatoires ou délocalisées.

Les opérations de maîtrise d'ouvrage et de maintenance (sous contrat) sont exécutées exclusivement sur le budget du Pôle Patrimoine. En revanche l'entretien courant immobilier peut être ventilé au sein des composantes.

NB : Budget immobilier en crédits de paiement (CP)



Graphiques 6 : Budget du Pôle Patrimoine 2023 et 2024



Graphique 7 : Budget immobilier du Pôle Patrimoine

Le budget immobilier géré par le Pôle Patrimoine est encore très élevé en 2024. Il est au double de celui d'avant la crise sanitaire et les plans de relance. L'accroissement des opérations de travaux pour la reprise économique et l'explosion des coûts de l'énergie en sont les 2 principales causes.

Bilan budget immobilier Pôle Patrimoine en k€					
	2024	2023	2022	2021	variation
Fonctionnement	10 857	11 981	9 543	7 502	-9%
Maintenance (dont SECUCV)	1 783	1 396	1 904	2 409	28%
Maitrises d'ouvrage	10 658	12 014	22 907	14 378	-11%
Total	23 298	25 391	34 354	24 288	-8%

Tableau 12 : Bilan du budget du Pôle Patrimoine

Les dépenses de maitrises d'ouvrages représentent la part majoritaire du budget immobilier, bien que le fonctionnement immobilier ait presque doublé les 4 dernières années (augmentation du coût des fluides-énergies notamment).

Le budget immobilier de l'université est financé majoritairement par affectation de la SCSP et les subventions issues des plans de relance, du CPER et des collectivités. L'université a en outre apporté les compléments sur ses fonds propres pour assurer les opérations insuffisamment financées par l'État. Compte-tenu de la réalité financière de l'université et de l'augmentation significative des fluides et énergies, la dotation allouée au budget initial ne permet pas d'effectuer l'ensemble des dépenses immobilières nécessaires. Des compléments sont versés au cours de l'exercice budgétaire (dont budget rectificatif) par la Direction des Affaires Financières de l'université afin de permettre l'exécution des dépenses inhérentes à l'entretien du patrimoine, y compris le paiement des factures de fluides-énergies. Des opérations pluriannuelles d'investissement complètent le budget immobilier (Ad'AP, amélioration des traitements d'air). Des subventions sécurité-accessibilité du MESRI de l'ordre de 400 k€ par an complètent les financements.

2.2.4 Partenariat Public Privé

L'Université Bourgogne Europe a signé le 18 juillet 2013 un contrat de Partenariat Public Privé dénommé « Campus Innovant » avec la société Prisma 21, société de projet détenue par Pertuy Construction, Bouygues Energies et Services, et BEE Invest 1.

Le financement du projet a été apporté par la banque Sumitomo Mitsui Banking Corporation Europe Ltd.

La mission globale confiée au cocontractant intégrait :

- La conception, le financement, la construction, l'équipement, l'installation et la mise à disposition des ouvrages,
- Les prestations d'exploitation et de maintenance, y compris le gros entretien renouvellement, des ouvrages,
- Les prestations d'hébergement au profit des usagers de l'Université.

La mission se rapportait à 4 ouvrages :

- La Maison Internationale des Chercheurs (livraison prononcée le 18 mai 2015),
- L'Institut Marey - Maison de la Métallurgie (I3M),
- L'espace Multiplex,
- Rénovation Thermique du bâtiment Mirande et rénovation de l'œuvre d'art Algam.

Ces 3 derniers ouvrages ont été livrés en date du 18 juin 2015

Le contrat lie l'université avec le partenaire sur une durée de 25 ans à compter de la livraison des ouvrages.

La procédure de cristallisation des taux d'intérêt prévue au contrat de partenariat a été mise en œuvre les 18 mai et 11 juin 2015. De ce fait les loyers sont depuis figés, hors actualisations et révisions de prix applicables.

Les échéances trimestrielles du contrat sont de 3 types :

- Loyer financier L1, subdivisé en :
 - L1a sous-loyer Investissement, correspondant aux coûts d'investissements initiaux
 - L1b sous-loyer de financement relatif aux intérêts de la dette
 - L1c sous-loyer de financement relatif à la rémunération des fonds propres
 - L1d sous-loyer de financement relatif aux frais de gestion des financements
- Loyer de Gros Entretien Renouvellement (GER) L2
- Loyer de fonctionnement L3, subdivisé en :
 - L3a loyer d'exploitation-maintenance (hors rénovation Mirande)
 - L3c loyer relatif aux autres frais de gestion

Financements État :

Par le biais d'un accord signé d'une part par le Ministère du Budget, d'autre part par le Ministère des Finances, et enfin par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur le rapport de présentation du 28/04/2013, l'Etat s'est engagé à financer 88,8% du montant TTC de l'ensemble des loyers L1 et L2. Le solde reste à la charge de l'université et comprend également les opérations de récupération de TVA à l'occasion des paiements des loyers.

Le financement de l'investissement initial a fait l'objet de l'ouverture d'une autorisation d'engagement par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de 24 050K€ (intégrant une indemnité de dédit estimée à 2 079K€ en cas de rupture anticipée du contrat avant la réception des ouvrages). Le Ministère de tutelle notifie annuellement dans le cadre de la dotation globale de fonctionnement le montant des Crédits de Paiement alloués au loyer d'investissement L1a, ainsi que le montant des Crédits de Paiement alloués aux loyers financiers L1b,c,d et loyer GER L2.

Charge de GER :

Pendant la durée du contrat, la charge annuelle prévisionnelle de GER fluctue d'année en année, en fonction du plan prévisionnel de remplacement des composants réalisé par le partenaire. Cependant, à la clôture de l'exercice, l'établissement n'a pas comptabilisé de charge à payer ou constatées d'avance visant à linéariser sur la durée du contrat la charge de GER. L'impact de cette charge en résultat est atténué par le financement Etat à due concurrence.

Valeur nette de la dette au 31/12/2024 :

La valeur nette (en K€) de la dette au 31/12/2024 correspond à la valeur totale HTR des loyers L1a restant à payer à cette même date.

Ouvrage	Valeur dette à réception des ouvrages	Loyers ex. antérieurs	Loyers 2024	Valeur nette au 31/12/2024
Institut Marey - Maison de la Métallurgie	8 287	2 182	257	5 848
Maison Internationale des Chercheurs	4 629	1 267	125	3 238
Espace Multiplex	3 492	912	99	2 481
Rénovation Thermique du bâtiment Mirande	4 728	1 183	143	3 402
TOTAUX	21 137	5 544	624	14 969

Tableau 13 : Valeur nette de la dette 2024

Evaluation des charges restant à payer du 31/12/2024 jusqu'au terme du contrat :

Le reste à payer au titre des charges (intérêts, GER, autres charges) prévues au contrat à la clôture de l'exercice se décompose comme suit, en euros constants (valeurs en K€), après actualisation des loyers L1d, L2 et L3 :

Autres loyers financiers : Intérêts, rémunération des fonds propres et gestion des financements				
Ouvrages	Montant total Initial actualisé	Loyers ex. antérieurs	Loyers 2024	Solde net au 31/12/2024
I3M	5 950	2 975	291	2 685
MIC	3 163	1 599	147	1 418
Espace Multiplex	2 681	1 347	130	1 204
Rénovation Thermique du bâtiment Mirande	3 603	1 837	183	1 583
Total	15 397	7 757	750	6 890
Loyers GER				
Ouvrages	Montant total Initial actualisé	Loyers ex. antérieurs	Loyers 2024	Solde net au 31/12/2024
I3M	1 514	261	107	1 146
MIC	1 166	247	109	810
Espace Multiplex	695	71	55	569
Rénovation Thermique du bâtiment Mirande	208	1	35	172
Total	3 582	580	307	2 696
Loyers exploitation-maintenance et autres frais de gestion				
Ouvrages	Montant total Initial actualisé	Loyers ex. antérieurs	Loyers 2024	Solde net au 31/12/2024
I3M	1 186	429	56	701
MIC	932	342	44	546
Espace Multiplex	610	221	29	360
Rénovation Thermique du bâtiment Mirande	344	124	17	203
Total	3 072	1 116	146	1 810

Tableau 14 : Evaluation des charges restant à payer fin 2024

3 DIAGNOSTIC DES MOYENS HUMAINS

3.1 État des lieux des moyens humains

Le Pôle Patrimoine a en charge l'entretien, la maintenance et les travaux de construction/rénovation du patrimoine immobilier de l'Université Bourgogne Europe.

Les IUT, l'UFR des Sciences de Santé, les INSPE et l'ISAT de Nevers disposent d'agents techniques pour l'entretien courant, l'exploitation du parc et la logistique dont l'accueil et l'entretien des locaux.

Équivalents ETP pour chaque fonction immobilière : cf annexe 1

Etat des lieux des moyens humains dédiés à l'immobilier (en ETP) SPSI 2023 - 2027

				Fonctions "Patrimoine Immobilier"			
				Asset Management - Gestion stratégique d'actifs	Property Management - Gestion technique budgétaire et administrative du parc	Facility Management Gestion des sites occupés	Project Management - Montage et conduite des opérations immobilières
Opérateur	Commune d'implantation	Service	Effectif total dédié à l'immobilier	ETP			
Université de Bourgogne	Dijon	Pôle Patrimoine	37	1,7A*	2A*, 3B, 0,9C	5A*, 7B, 14C	3,3A*
		Agents rattachés aux UFR	22	0	2A	2B, 10C	0
	Mâcon	INSPE	3	0	0,3A	1,8C	0
	Auxerre	INSPE	2	0	0,3A	1C	0
		IUT	2	0	0,3A	1C	0
	Nevers	INSPE	3	0	0,3A	2C	0
		ISAT	2	0	0,6A	0,3A, 1B	0,4A
	Chalon sur Saône	IUT	3	0	0,8A	2C	0
	Le Creusot	IUT et site Condorcet	6,5	0	0,8A	5,5C	0
Total			80,5				

* Agents dédiés à la gestion immobilière de l'ensemble des UFR et sites territoriaux

				Fonctions "Logistique"	
				Personnel d'entretien	Opérateurs logistique/Accueil
Opérateur	Commune d'implantation	Service	Effectif total dédié à la logistique	ETP	
Université de Bourgogne	Dijon	Agents rattachés aux UFR	51	27,7C	22,2C
	Mâcon	INSPE	4	1,6C	2C
	Auxerre	INSPE	3	0	3C
		IUT	2	2C	0
	Nevers	INSPE	3	1,8C	0
		ISAT	2	0	0,8C
	Chalon sur Saône	IUT	4	2,1C	0,7C
	Le Creusot	IUT et site Condorcet	3,5	1C	2,3C
Total			72,5		

Tableau 15 : Etat des lieux des moyens humains 2023-2027

Le Pôle Patrimoine est le service central de la Direction Générale des Services de l'université qui a la charge des opérations de maintenance lourdes et de constructions neuves sur l'ensemble du patrimoine de l'Université Bourgogne Europe totalisant près de 300 000 m² de surfaces de bâtiments.

Placé en 2024 sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services Adjointe en charge du patrimoine, du numérique et du développement durable, il est également responsable de l'exploitation et de la maintenance courante des bâtiments dijonnais (environ 180 000 m²) et du campus (périmètre d'intervention : bâtiments du site de Dijon or ceux abritant des UFR dérogatoires ou à statut particulier : IUT et Médecine Pharmacie).

Ce pôle technique de 37 ETP personnes dispose d'une équipe administrative et financière, d'un service des projets immobiliers et d'un service opérationnel d'exploitation et de maintenance courante (courant fort, courant faible, installations CVC plomberie, serrurerie, espaces extérieurs et installations sportives).

Le Pôle Patrimoine assure également une permanence technique 24h/24h et 365 jours par an sur tous les bâtiments dijonnais.

L'effectif du Pôle Patrimoine a peu évolué ces 25 dernières années, il est aujourd'hui très proche de celui de 1997, alors que la surface patrimoniale gérée a augmenté de près de 35% (+ 91 000 m² de bâtiments).

On peut noter qu'un agent technique du Pôle Patrimoine est chargé seul de l'entretien et de la maintenance d'environ 14 000 m² de bâtiments (9 800 m² en 1997).

Les IUT, l'UFR des Sciences de Santé, les INSPE et l'ISAT de Nevers (133 000 m² de bâtiments) disposent d'agents techniques pour l'entretien courant et l'exploitation du parc (43,5 ETP) et la logistique dont l'accueil et l'entretien des locaux (72,5 ETP).

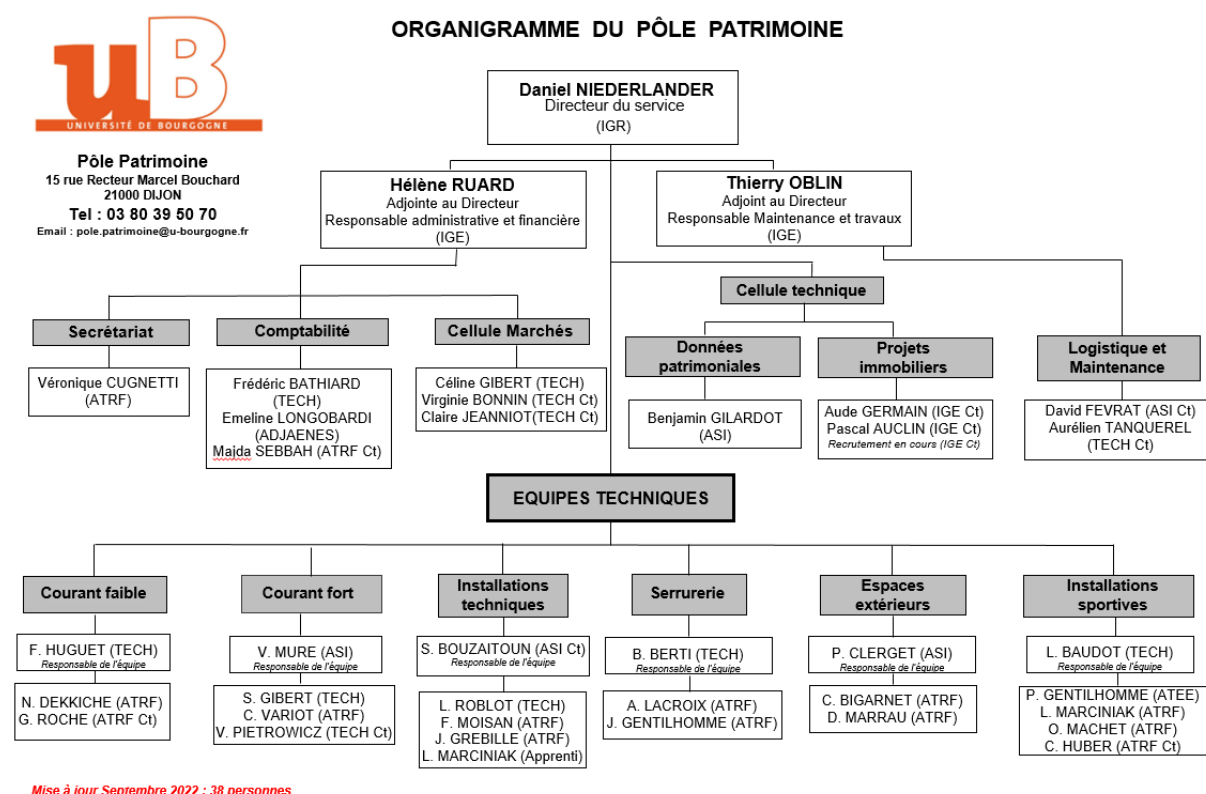


Figure 6 : Organigramme du Pôle Patrimoine

NB : dont 5 agents du Pôle Patrimoine effectuant des permanences techniques 365 jours/an, 24h/24h (en dehors des heures d'ouverture du service)

3.1.1 Asset Management - Gestion stratégique d'actifs :

- 1 Vice-Président délégué au Patrimoine et aux sites territoriaux (stratégie immobilière, coordination des acteurs du réseau immobilier, suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de l'immobilier),
- 1 Directeur Général des Services Adjoint en charge du patrimoine, du numérique et du développement durable (coordination des acteurs du réseau immobilier, suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de l'immobilier), recrutement effectif au 01/01/2024,
- 1 Ingénieur (IGR) Directeur du Pôle Patrimoine (stratégie immobilière, mise en œuvre du SPSI, coordination des acteurs du réseau immobilier),
- 1 Gestionnaire de données et indicateurs patrimoniaux (ASI).

3.1.2 Property Management - Gestion technique budgétaire et administrative du parc

Pilotage de la gestion technique du parc immobilier :

- 1 Ingénieur (IGE) Responsable maintenance et travaux pour l'ensemble des sites universitaires, en charge du pilotage de l'exploitation, de la maintenance et du GER.

Pilotage budgétaire et administratif du parc immobilier :

- 1 Ingénieur (IGE) Responsable Administratif et Financier au Pôle Patrimoine.

Gestion financière et administrative du parc immobilier :

- 2 Gestionnaires des marchés de travaux (TECH) pour leur gestion administrative et financière,
- 1 Gestionnaire financier et comptable (TECH) pour les dépenses de fonctionnement immobilier,
- 1 Assistant en gestion comptable (ADJAENES) pour les refacturations (prestations internes, recettes externes, charges communes de fonctionnement immobilier) et la gestion de la téléphonie fixe et mobile à l'université.

3.1.3 Facility Management - Gestion des sites occupés

Pour le suivi des marchés d'exploitation et de maintenance et des obligations réglementaires :

- 1 TECH pour les sites extérieurs pilotés depuis Dijon,
- 1 Gestionnaire logistique ASI en charge notamment du marché de ménage de l'université (1,2 M€ par an) et des missions de logistique immobilière (gestion du parc automobile du Pôle Patrimoine, marché de surveillance-gardiennage).

Un recrutement sur 2024 pour renforcer la maintenance : 1 TECH pour la gestion des contrats/marchés d'entretien et de maintenance de l'université.

Pour la gestion des relations et les services aux occupants, ainsi que le recensement des besoins d'interventions et dépannages préventifs, palliatifs et curatifs :

- 1 Secrétaire pour le Pôle Patrimoine (ATRF) chargé de l'accueil, de la transmission des demandes d'interventions techniques, des commandes de quincaillerie et fournitures courantes, des prêts de clés et cartes d'accès aux entreprises et de la gestion des frais de déplacement des agents du service.

Pour l'entretien courant et l'exploitation du parc bâti et non-bâti :

- 23 agents techniques chargés de l'entretien et de la maintenance du patrimoine immobilier du campus dijonnais (ATRF, TECH et ASI) répartis dans des équipes par corps de métiers (courants faibles, courants forts, plomberie-CVC, serrurerie, espaces extérieurs, installations sportives).

3.1.4 Project Management - Montage et conduite des opérations immobilières

Au Pôle Patrimoine, 3 Ingénieurs (IGE) contractuels chargés d'opérations immobilières (dont 1 en recrutement en 2024) en complément du Directeur sont en charge du montage et de la conduite des opérations.

3.2 Etat des lieux des compétences

3.2.1 *Domaines de compétences identifiés*

En Asset Management – Gestion stratégique d’actifs :

- Financement de l’immobilier,
- Économie de la construction,
- Connaissances juridiques et financières sur les montages immobiliers,
- Négociation immobilière,
- Appréciation de la faisabilité des projets,
- Détection et exploitation des opportunités foncières sur une zone définie en fonction des orientations de la politique immobilière régionale.

En Property Management – Gestion technique budgétaire et administrative du parc :

- Pilotage de la gestion technique du parc immobilier :
 - Droit de l’immobilier
 - Réglementation ERP
 - Accessibilité
 - Sécurité et santé des personnes
- Pilotage budgétaire et administratif du parc immobilier :
 - Gestion budgétaire
 - Marchés publics – code de la commande publique
- Gestion financière et administrative du parc immobilier :
 - Gestion budgétaire
 - Marchés publics – code de la commande publique

En Facility Management – Gestion des sites occupés :

- Pour le suivi des marchés d’exploitation et de maintenance et des obligations réglementaires :
 - Connaissances techniques générales en bâtiment
 - Réglementation ERP
 - Sécurité et santé des personnes
 - Exploitation maintenance des bâtiments
 - Marchés publics – code de la commande publique
 - Accessibilité
- Pour la gestion des relations et les services aux occupants, ainsi que le recensement des besoins d’interventions et dépannages préventifs, palliatifs et curatifs :
 - Gestion budgétaire
- Pour l’entretien courant et l’exploitation du parc bâti et non-bâti :
 - Connaissances techniques générales en bâtiment
 - Réglementation ERP
 - Sécurité et santé des personnes

- Exploitation maintenance des bâtiments
- Marchés publics – code de la commande publique
- Accessibilité
- Thermique du bâtiment
- Performance environnementale

En Project Management – Montage et conduite des opérations immobilières :

- Connaissances économiques et juridiques,
- Conduite d'opérations,
- Connaissance du code des marchés publics et loi MOP.

3.2.2 Besoins en formation

Besoins actuels :

- Logiciel d'exploitation de la GTC (formation prise en charge par le Pôle Patrimoine de l'établissement),
- Marchés de travaux : exécution des marchés, réception et suivi de la garantie de parfait achèvement des opérations immobilières, gestion financière (financement d'une formation par organisme externe, prise en charge conjointe par l'établissement et le Pôle Patrimoine),
- Logiciel de DAO Autocad (recrutement > compétences en interne + formation ponctuelle externalisée prise en charge par le Pôle Patrimoine),
- Thermique du bâtiment et performance environnementale (externalisation),
- Économie de la construction (externalisation, AMO).

Besoins permanents (habilitations nécessaires à l'activité – financées par l'établissement) :

- Habilitation électrique,
- CACES (plateformes élévatrices, engins de chantiers, chariot automoteur à conducteur porté),
- SSIAP,
- Appareil Respiratoire Isolant,
- Habilitation pour le travail en hauteur,
- Mise en sécurité et désincarcération sur les ascenseurs,
- Manipulation des extincteurs,
- Certiphyto,
- Certibiocide.

4 DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'INFORMATION IMMOBILIER

Les bases de données de référence sont les bases de données nationales. Afin d'organiser leur complétude et une meilleure maîtrise un assistant ingénieur est dédié à cette fonction depuis fin 2022. Autocad est l'outil de dessin assisté par ordinateur que le gestionnaire des données patrimoniales utilise pour l'actualisation des plans.

Le Pôle Patrimoine ne disposant pas de système d'information patrimoniale interne, la gestion des biens et des projets est organisée avec des tableurs Excel. Une réflexion est en cours pour investir dans un Système d'Information du Patrimoine Immobilier.

La gestion des accès des bâtiments se fait à l'aide de SMI Gunnebo, système de gestion du contrôle d'accès. Une réflexion est en cours pour faire évoluer l'outil qui avec ces dernières mises à jour présente des défauts.

La gestion des demandes d'intervention et de la maintenance se fait actuellement grâce à un mail générique et un suivi Excel des demandes. Une étude a été lancée pour mettre en place un système automatisé de ticketing. Il devrait être mis en place courant 2025. L'objectif est de faciliter la bonne prise en charge, de permettre aux demandeurs de suivre l'état d'avancement de leur demande et d'établir des tableaux de bord de suivi de l'état du parc, des installations et équipements pour mieux définir la stratégie de maintenance de 1^{er} niveau.

Le contrôle et la supervision des installations de chauffage et ventilation sont pilotées par une gestion technique centralisée. Plus de 80% du parc est maintenant équipé. Lors du renouvellement du marché le contrat de performance a prévu la généralisation à l'ensemble des sites et bâtiments avec un objectif de 90% minimum de couverture d'ici 2030. Parallèlement, une évaluation des besoins en compétence en la matière est en cours.

5 ARTICULATION ENTRE LE DIAGNOSTIC ET LA STRATEGIE

Toute la phase diagnostic de ce Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière a permis de mettre en évidence les besoins d'occupation, fonctionnel, technique, réglementaire et environnemental des biens de l'université.

En s'appuyant sur les indicateurs de synthèse du diagnostic, il en ressort un constat global mais variable et surtout perfectible de vétusté, de conformité (accessibilité...) et de niveau de performances énergétiques des éléments bâtis.

Les analyses en matière de ressources tant financières qu'humaines permettent d'identifier les orientations à prendre en matière d'affectation des moyens mais aussi les éléments d'amélioration des besoins de compétences, d'organisation de la fonction immobilière et d'outils à faire progresser.

Ainsi ont été observés les besoins suivants qui viendront nourrir la stratégie de l'établissement :

- Continuer à optimiser et rationaliser l'existant tout en tenant compte des évolutions de l'établissement sur son territoire,
- Tenir à jour les données patrimoniales cartographiées de chaque bâtiment selon les indicateurs de vétusté, conformité, performance énergétique pour prioriser les actions en matière de GER et de maintenance,
- Poursuivre les opérations de travaux d'envergure pour toujours mieux adapter le bâti aux axes stratégiques de l'établissement et aux nouveaux usages,
- Définir plus précisément les périmètres de compétence et d'intervention de chaque acteur de la fonction patrimoine centrale et décentralisée et en assurer l'information à toute la communauté. Pour cela une réorganisation et une plus grande professionnalisation de la fonction patrimoniale et immobilière sera nécessaire,

- Finir de mettre en place un PPI complet (opérations, aménagements travaux, GER et maintenance complexe) afin de prioriser les travaux, la charge de travail en l'annualisant autant que possible, pour un meilleur pilotage budgétaire,
- Passer d'une logique de rénovation énergétique à une logique de véritable transition écologique.

PHASE STRATEGIE

1 STRATEGIE DE L'ETABLISSEMENT

La stratégie immobilière de l'établissement est présentée pour la période 2023-2027 dans la trajectoire des schémas précédents et avec d'ores et déjà les évolutions envisagées du parc au-delà de cette période tout en tenant compte de la nécessaire rationalisation des surfaces, des évolutions des flux étudiants, des besoins en pédagogie et en recherche, de l'amélioration du cadre de vie des étudiants et des personnels et de l'indispensable transition écologique. Pour cela l'Université Bourgogne Europe est en lien étroit avec les différentes tutelles, les organismes nationaux de recherche, les collectivités territoriales, les partenaires socio-économiques et le Crous.

Mais toute la difficulté réside dans le fait que cette réflexion immobilière doit prendre en compte le paysage de l'enseignement et de la recherche en mutation permanente et en transition sur de nombreux domaines : énergétique, socio-écologique, numérique... Elle doit aussi s'appuyer sur les données fiabilisées en termes de surfaces, d'affectation des activités et d'hébergement des structures (formations, unités de recherche, services), ainsi que sur une identification précise des besoins et des projets. Avec un patrimoine éclaté sur 6 sites répartis sur 4 départements, cette réflexion doit s'organiser dans un paysage fluctuant où les effectifs étudiants varient chaque année, tendanciellement à la hausse, mais de façon hétérogène entre disciplines. A cela s'ajoute la question prégnante de la soutenabilité financière de chaque action dans un contexte devenu aujourd'hui concurrentiel.

Tout d'abord université de Bourgogne pour 2023 et 2024, l'université est devenue dans un cadre expérimental, Université Bourgogne Europe au 1er janvier 2025. La fin de l'expérimentation programmée fin 2026 nécessitera la mise en place d'un nouveau SPSI à l'échelle du nouvel établissement constitué à compter du 1er janvier 2027. Ce SPSI est de fait un SPSI de transition.

Pour autant l'Université Bourgogne Europe est pleinement engagée, avec une stratégie ambitieuse et réaffirmée ici, pour atteindre ses objectifs.

1.1 [Articulation entre la stratégie de l'établissement et sa stratégie immobilière](#)

L'Université Bourgogne Europe s'affirme au plan national comme international par son rayonnement tout en maintenant une offre de formation et une recherche pluridisciplinaire. Elle répond à cette double exigence par une politique de différenciation scientifique, la construction d'un espace régional ESR puissant, un lien renforcé avec le monde économique, une politique dynamique du numérique et de la documentation par la création d'un environnement international stimulant.

La stratégie de l'Université Bourgogne Europe pour la période de référence se décline dans les axes stratégiques suivants :

- Une grande université intégrative répondant aux attendus de l'EPE Université Bourgogne Europe,
- Formation et Vie Étudiante : de l'orientation à la professionnalisation,
- Soutenir la recherche et l'innovation dans sa diversité pour mieux rayonner,
- L'articulation entre recherche et formation : en s'appuyant sur les 4 Graduate Schools UBE

(mise en place effective 2024 avec 14 graduate programmes interdisciplinaires et inter-établissements de l'UBE) et l'Alliance FORTHEM,

- Conforter un réseau universitaire européen solide, en s'appuyant sur l'Alliance FORTHEM,
- Déployer une politique de responsabilité sociétale et environnementale exemplaire aussi bien en termes d'atténuation de l'impact écologique que d'adaptation des campus aux effets du changement climatique,
- Diversifier les ressources pour conforter la trajectoire budgétaire,
- Répondre aux défis majeurs par une politique immobilière ambitieuse.

Du point de vue du patrimoine, l'Université Bourgogne Europe doit faire face à des enjeux majeurs dans les toutes prochaines années :

- L'augmentation régulière des effectifs étudiants, près de 7000 étudiants de plus sur ces 5 dernières années). L'Université Bourgogne Europe doit donc optimiser l'utilisation du patrimoine tout en renforçant les conditions d'accueil des étudiants et la qualité de vie sur les six campus (Dijon, Le Creusot, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Auxerre et Nevers),
- Le développement de nouvelles pratiques pédagogiques favorisant les technologies numériques et la dématérialisation des enseignements (formations hybrides présentielles/distanciels, captation d'enseignements permettant un accès à distance, visioconférence, robots pour les étudiants en situation de handicap). Pour atteindre ces objectifs, le développement des infrastructures informatiques est nécessaire ainsi que la création d'un lieu destiné à la promotion du e-learning,
- La forte compétition nationale et internationale dans le domaine de la recherche. L'impact de cette compétition sur la stratégie patrimoniale se matérialise par de nouveaux besoins immobiliers (mise aux standards internationaux des laboratoires et des équipements immobiliers, évolution des espaces mais également du transport des fluides et énergies distribués, création de plateformes techniques spécialisées et multidisciplinaires, accroissement des puissances de calcul numérique et de niveau de stockage de données),
- La rénovation des bâtiments anciens mais également l'amélioration des performances énergétiques et la mise en accessibilité. Le patrimoine de l'Université Bourgogne Europe est dans un état à 53% satisfaisant en baisse par rapport aux 68% du précédent SPSI. Néanmoins, les bâtiments construits entre 1957 et 1976 ne répondent pas totalement aux normes et standards immobiliers actuels. Des opérations de modernisation sont rendues nécessaires pour améliorer l'accessibilité, la sécurité des locaux scientifiques, la performance énergétique et pour le développement des infrastructures numériques notamment.
- Face à l'intensification des risques climatiques – vagues de chaleur, événements météorologiques extrêmes, raréfaction des ressources en eau – l'Université Bourgogne Europe doit intégrer une stratégie d'adaptation pour garantir la résilience de ses infrastructures, la continuité de ses missions et la sécurité de sa communauté universitaire. Cela implique une refonte de la gestion du patrimoine immobilier, avec des bâtiments mieux isolés et adaptés aux fortes chaleurs, une optimisation de la gestion de l'eau et des espaces verts pour limiter les

effets des sécheresses, ainsi qu'une réflexion autour d'une évolution des pratiques pédagogiques et organisationnelles (horaires adaptés en période de canicule, développement du télétravail et de l'hybridation des cours).

Pour répondre à ces enjeux, l'Université Bourgogne Europe a centré sa politique immobilière sur quatre objectifs majeurs :

- **Agir pour satisfaire les besoins des formations** : l'apparition de nouvelles pratiques pédagogiques nécessite l'utilisation de technologies numériques performantes également la création de tiers lieux d'apprentissage et de vie étudiante ; des constructions neuves de bâtiments sont prévues par l'Université Bourgogne Europe afin d'accompagner les projets de développement de ses composantes ; l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants est une préoccupation constante, ainsi que la mise à disposition des ressources documentaires physiques et numérique dans des environnements adaptés aux nouvelles attentes des étudiants et de la communauté,
- **Accompagner le développement des activités de recherche** : la forte compétition nationale et internationale dans le domaine de la recherche nécessite des investissements en infrastructure et des nouveaux besoins immobiliers (mise aux standards internationaux des laboratoires et des équipements immobiliers, évolution des espaces mais également du transport des fluides et énergies distribués, création de plateformes techniques spécialisées et multidisciplinaires, accroissement des puissances de calcul numérique et de niveau de stockage de données). L'Université Bourgogne Europe doit donc sans cesse adapter son patrimoine immobilier afin de répondre au mieux aux besoins des laboratoires de recherche,
- **Moderniser le patrimoine immobilier** : l'Université Bourgogne Europe structure une organisation pour coordonner et mobiliser des compétences nécessaires pour faire face aux contraintes, aux usages, aux besoins et aux défis à venir,
- **Réduire l'empreinte carbone et opérer une transition socio-écologique** : des actions visant à réduire l'empreinte carbone des activités sont mises en œuvre (rénovation énergétique des bâtiments, installation d'économiseurs d'eau...) et changer les pratiques. Ainsi l'Université Bourgogne Europe a intégré le projet Villes Pilotes (projet FAASST) porté par la Métropole de Dijon, retenue dans le cadre du programme NetZeroCities avec pour objectif d'accélérer la trajectoire vers la neutralité carbone, d'identifier, de tester et mettre en œuvre des solutions innovantes.

1.2 [Spécificités métiers de l'opérateur et conséquences sur l'immobilier](#)

A l'instar de nombreux autres établissements universitaires, l'Université Bourgogne Europe doit faire face à des enjeux majeurs sur la période 2023-2027 :

- L'accroissement régulier du nombre d'étudiants,
- Le développement des pratiques pédagogiques favorisant les nouvelles technologies numériques et la dématérialisation des enseignements,
- La forte compétition nationale et internationale dans le domaine de la recherche et l'innovation,

- La présence régionale pour assurer une offre de formation indispensable aux acteurs économiques en coordination avec les membres de l'EPE Université Bourgogne Europe (UBE),
- La valorisation de son patrimoine immobilier pour dégager de nouveaux moyens financiers.

Le grand campus dijonnais se trouve au cœur de la région BFC et accueille à lui seul près de la moitié des étudiants, dont la répartition géographique sur le territoire s'équilibre ensuite à part égale entre l'université de Franche-Comté (un quart) et l'ensemble des sites délocalisés (un quart). Dijon a d'ailleurs été récompensée par une 3^{ème} place au classement des grandes villes étudiantes selon une étude de la revue spécialisée « l'Étudiant ». Et l'université est régulièrement distinguée pour son offre de formation, son accessibilité ou encore ses infrastructures sportives.

Dans une stratégie de renforcement de son attractivité nationale et internationale en enseignement et en recherche, l'Université Bourgogne Europe souhaite attirer les meilleurs étudiants et les chercheurs les plus talentueux. Néanmoins, du fait de son implantation régionale et son rôle d'acteur majeur de l'insertion professionnelle en région Bourgogne-Franche-Comté, l'université doit maintenir une offre de formation adaptée sur l'ensemble du territoire pour permettre l'accès à l'enseignement supérieur du plus grand nombre et conserver sa pluridisciplinarité.

Par ailleurs, elle mène avec tous les acteurs de l'ESR de la région une politique d'excellence dans le domaine de l'enseignement et de la recherche. En adoptant un statut d'établissement public expérimental, détaillé plus avant, l'université entend valoriser des atouts scientifiques thématiques plus concentrés, distinctifs, reconnus sur le plan international. Il constitue un levier d'entraînement et un point d'appui de la stratégie de développement et de partenariat avec le monde économique de notre université.

Face à une augmentation régulière et constante du nombre de ses étudiants et aux nouveaux besoins territoriaux soit en matière de filières soit pour conserver la dynamique d'un territoire, notamment en matière d'industries, l'université se doit de conserver son maillage. L'établissement adapte ses enseignements et optimise l'utilisation de son patrimoine pour leur assurer un service de qualité. Les différents chiffres des taux de poursuite d'études dans l'ESR de l'académie et au niveau de la région confortent l'idée qu'amener l'enseignement supérieur et la recherche au plus proche des jeunes dans notre territoire est une réelle nécessité.

L'Université Bourgogne Europe en tant qu'établissement public d'enseignement supérieur et de recherche, a ses surfaces immobilières en majorité à usage spécifique d'enseignement et de recherche (plus de 65 %). Avec ces typologies de bâtiments, l'université héberge aussi de nombreux acteurs associatifs étudiants, des acteurs culturels, sportifs et des organismes de recherche au sein des unités mixtes de recherche.

L'établissement est confronté à la contrainte d'accueil de public universitaire et est ainsi concerné par la réglementation des établissements recevant du public : la sécurité incendie, la sureté et la mise en accessibilité de ses surfaces. L'amiante est aussi une préoccupation compte tenu de l'âge de construction des bâtiments.

Elle accorde une très forte importance à la qualité de vie proposée sur l'ensemble de ses campus pour les étudiants et pour les agents et a engagé un programme de création d'espaces de vie dans une logique d'adaptation aux effets du changement climatique. C'est non seulement une responsabilité, un

devoir d'exemplarité, mais aussi une opportunité de concevoir un campus plus résilient, inclusif et durable, en cohérence avec ses engagements en matière de transition écologique.

La recherche et l'innovation technologique universitaire est en forte évolution depuis de nombreuses années. Son impact sur la stratégie patrimoniale se matérialise par de nouveaux besoins immobiliers tels que :

- La mise aux standards internationaux des laboratoires de recherche et innovation et équipements immobiliers,
- La création de plateformes techniques spécialisées et multidisciplinaires,
- L'accroissement des puissances de calcul numérique et de niveau de stockage de données
- L'évolutivité des espaces et des fluides et énergies distribués,
- L'amélioration des conditions de travail pour les disciplines de recherche des sciences et techniques, vie, terre et santé.

Des actions plus ciblées de l'Université Bourgogne Europe ont conduit à des partenariats forts avec des entreprises de la région et des clusters d'entreprises. La création d'une chaire industrielle avec AREVA s'est accompagnée de l'ouverture d'un Master en Procédés métallurgiques qui est enseigné à la maison de la Métallurgie. Ce bâtiment abrite également la plateforme CALHIPSO qui développe une offre de service R&D en métallurgie des poudres et se poursuit sur le territoire du Creusot avec et pour la filière métallurgique de la région BFC.

L'Université Bourgogne Europe a confié à la Société d'Accélération de Transfert de Technologie (SATT Grand Est), sous la marque Sayens, la gestion de ses contrats de recherche avec les entreprises. Plusieurs pôles Sayens sont localisés dans les bâtiments de l'Université Bourgogne Europe et offrent une expertise technique au service des entreprises régionales et nationales pour les accompagner dans leur démarche d'innovation, (pôle Chimie, pôle plasturgie, pôle Frittage Flash, Hall Agro...).

1.3 Définition et expression des besoins immobiliers

1.3.1 Besoins en locaux et surfaces spécifiques à usage d'enseignement et de vie étudiante

La stratégie de l'université initiée depuis de nombreuses années participe à la définition des besoins immobiliers actuels en enseignement et vie étudiante :

- Une mutualisation des locaux d'enseignement. L'université voit son effectif étudiant régulièrement augmenter depuis 2012 passant de 26 000 à près de 34 000 à la rentrée 2023 : elle y fait face d'abord en augmentant les plages d'utilisation des locaux actuels et en mutualisant les salles et amphithéâtres entre ses différentes composantes avec l'outil de planification ADE sans toujours avoir recours à des besoins en surfaces nouvelles,
- Des nouvelles surfaces permettant d'accueillir des formations émergentes (odontologie, simulation médicale projet Santé B4 et, ECOS, école de chirurgie et école d'ingénieurs ESIREM devenue Polytech Dijon, 1^{ère} année de santé PASS et BUT informatique à Nevers, BUT Carrières Juridiques à Chalon-sur-Saône) et des surfaces d'enseignement mutualisées,
- Des salles d'enseignement et des amphithéâtres rénovés, mieux éclairés et plus confortables. De nombreux locaux d'enseignement construits de 1954 à 1976 nécessitent un embellissement

et une meilleure qualité d'usage voire une reconstruction (serres pédagogiques à Dijon),

- Des salles d'enseignement technique (plus particulièrement en chimie eux aussi de 1954 à 1976) rénovés, adaptés aux besoins et disposant d'équipements techniques aux standards actuels.
- Des bibliothèques universitaires rénovées et adaptées aux besoins. Les bibliothèques construites entre 1963 à 1968 nécessitent un embellissement et une meilleure qualité d'usage voire une restructuration (Learning Centre à Dijon dénommé Le Cortex),
- Des salles d'activités physiques rénovées, mieux éclairées, plus confortables avec des équipements actuels et sécurisés. Les salles construites entre 1967 à 1976 nécessitent une rénovation énergétique, un embellissement et une meilleure qualité d'usage (vestiaires, sols sportifs et équipements à Dijon),
- Des espaces de travail collaboratifs permettant aux étudiants de travailler en groupe dans des conditions optimales sur de larges plages horaires notamment dans les bibliothèques universitaires (Le Cortex),
- Des tiers-lieux et espaces de vie étudiante accueillants et conviviaux permettant aux étudiants de partager des savoirs en dehors des activités pédagogiques (cafétérias Droit-Lettres, UFR STAPS, UFR SVTE et IUT à Dijon) y compris sur les campus (aménagements extérieurs de 6 sites territoriaux),
- L'Université Bourgogne Europe pourrait ambitionner de créer un tiers-lieu universitaire innovant (le Smart Green Building), mêlant espaces pédagogiques et activités dédiées au développement durable et à la solidarité. Cet espace hybride offrirait des salles de cours modulables, favorisant les approches pédagogiques actives et collaboratives, tout en intégrant des initiatives concrètes en faveur de la transition écologique et de l'inclusion sociale. Il pourrait accueillir un atelier de réparation et de recyclage, une maison du vélo, un jardin partagé, une épicerie solidaire, ainsi qu'un espace de coworking dédié au Bureau Vert et aux projets étudiants et associatifs. Ce tiers-lieu serait également un point de convergence pour les chercheurs, enseignants et acteurs locaux engagés dans une dynamique de territoire durable et solidaire, permettant aux étudiants de passer de la théorie à l'action dans un cadre propice à l'expérimentation et à l'innovation sociale. En favorisant l'interdisciplinarité, l'engagement citoyen et le partage de ressources, ce projet renforcerait la responsabilité sociétale de l'université tout en offrant un cadre d'apprentissage inspirant et ancré dans les réalités contemporaines. Dans ce cadre, l'Université Bourgogne Europe pourrait concevoir un amphithéâtre-agora, espace hybride favorisant à la fois l'apprentissage, le débat et l'engagement citoyen. Conçu comme un lieu de savoir vivant et interactif, cet amphithéâtre ne serait pas un simple espace de transmission descendante du savoir, mais une scène ouverte où étudiants, enseignants et acteurs du territoire pourraient échanger, expérimenter et co-construire des solutions face aux défis contemporains. Doté d'une architecture circulaire et modulable, cet espace encouragerait les pédagogies actives, comme les débats mouvants, les conférences participatives et les hackathons dédiés aux enjeux de la transition écologique, de la solidarité et de l'innovation sociale. Il pourrait également accueillir des projections-débats,

des simulations de négociation climatique, ou encore des ateliers collaboratifs impliquant des associations et des entreprises engagées. Pensé dans une logique de sobriété énergétique et de durabilité, cet amphithéâtre pourrait intégrer des matériaux écologiques, une gestion optimisée de la lumière et de la ventilation naturelle, ainsi qu'un mobilier modulable favorisant la flexibilité des usages. Véritable carrefour des savoirs et des engagements, l'amphithéâtre-*agora* incarnerait l'ambition de l'université et la métropole de faire du campus un espace de dialogue et d'action, où chacun peut devenir acteur de la transition et du changement sociétal.

- Les nouvelles technologies amènent à repenser certaines pratiques pédagogiques et à favoriser les enseignements dématérialisés grâce à des équipements numériques et audiovisuels et des outils pédagogiques à la pointe du progrès (simulation en médecine et odontologie projet B4). Pour satisfaire ces besoins, le développement des infrastructures informatiques est poursuivi ainsi que la création de lieux destinés à la promotion du e-learning,
- Des services justement dimensionnés à disposition des étudiants pour leur assurer les meilleures conditions de vie à l'université. Des augmentations de capacité d'accueil sont devenues nécessaires au sein du service de santé universitaire et au sein de la crèche La P'tite Fac. Sans oublier une participation et contribution active sur chaque site à la recherche de solutions en matière de restauration et d'hébergement pour les étudiants.

1.3.2 Besoins en locaux et surfaces spécifiques à usage de recherche et innovation

La stratégie de l'université initiée depuis de nombreuses années participe à la définition des besoins immobiliers actuels en recherche et innovation technologique :

- La mise aux standards internationaux des laboratoires de recherche et de leurs équipements immobiliers. Tout comme les salles d'enseignement et amphithéâtres vus précédemment, de nombreux laboratoires construits de 1954 à 1976 nécessitent un embellissement, une mise en sécurité et une meilleure qualité d'usage par la modernisation des paillasses, sorbonnes et ventilation assurant une sécurité des expérimentations,
- La création de plateformes techniques spécialisées et multidisciplinaires. Le pôle de recherche en pharmaco-imagerie, en fort développement, nécessite la mise en place d'un plateau technique multidisciplinaire à Dijon, chaînon manquant indispensable pour dynamiser cet axe de valorisation prometteur. Le projet CALHIPSO nécessite la construction d'une halle technique au Creusot pour héberger une machine de CIC (Compression Isostatique à Chaud) de nouvelle génération, acquise dans l'appel à projets EQUIPEX+ 2020, qui permettra une approche globale d'expérimentation, de modélisation et de simulation afin de définir des solutions HIP (Hot Isostatic Pressing) taillées à la mesure des besoins industriels. Un bâtiment restructuré de l'IUT de Chalon sur Saône hébergera la plateforme de contrôle non destructif CND Lab' avec ses équipements (un tomographe principalement),
- L'accroissement des puissances de calcul numérique et de niveau de stockage de données. Le Centre de calcul de l'Université Bourgogne Europe (situé au Datacenter) ne cesse d'accroître sa capacité de calcul. Disposant, actuellement, d'une puissance de calcul de 197 T/Flops, il est envisagé à très court terme d'atteindre une puissance doublée. Datacenter Régional de Bourgogne Franche-Comté (DCR-BFC), il a été labellisé dans la première vague en 2018, sa

puissance actuelle lui a permis de candidater à des appels d'offre nationaux (Projet France Génomique 2025). La deuxième tranche du Datacenter permettra d'augmenter la capacité en baies et donc en hébergement mais également en puissance de calcul. Certifié ISO 27001 pour le management de la sécurité de l'information en 2024, il est en cours de certification pour l'hébergement de données de santé,

- L'évolutivité des espaces et des fluides et énergies distribués par la modernisation des réseaux de distribution de fluides et d'énergies.

1.4 [Organisation des espaces de travail](#)

Avec la crise sanitaire de 2020 et l'intensification du télétravail, l'université s'est engagée dans une nouvelle organisation des occupations des espaces administratifs et dans l'utilisation amplifiée d'outils de communication professionnels.

Pour les surfaces de bureau ou d'administration, les services ont développé le suivi des affectations. L'objectif est d'adapter l'espace de travail à la situation réelle de l'agent, pour lui permettre d'assurer ses activités dans les meilleures conditions, d'améliorer ces espaces, de réduire les bureaux sous utilisés et de rechercher des alternatives aux espaces de travail individualisés.

Les espaces de formation sont désormais modifiés au besoin de modularité en adaptant le mobilier et les ressources informatiques. Ces nouveaux espaces facilitent leur mutualisation.

1.5 [Stratégie de performance environnementale](#)

L'UBE a pris des mesures précises pour contribuer au plan climat-biodiversité et transition écologique en réduisant sa production de gaz à effet de serre (GES) et sa consommation d'énergie pour atteindre « la neutralité carbone » en 2050. Les résultats concrets ont été présentés dans la phase diagnostic énergétique du présent document.

Le bilan carbone (BeGeS) réalisé en 2023 sur les données de 2022 présente une analyse détaillée de l'empreinte carbone de l'université, révélant une émission totale de 31 540T CO₂e réparties sur ses six sites territoriaux. Les postes les plus émetteurs ont été identifiés afin de cibler les actions de réduction les plus impactantes.

L'Université Bourgogne Europe est engagée depuis plus de 15 ans autour des thématiques de l'environnement et des campus durables. Il a été organisé courant 2023 la nomination du Vice-Président délégué au développement durable et à la responsabilité sociétale et environnementale (DDRSE). Il s'appuie pour les actions à mener sur la cellule DDRSE et plus globalement sur des compétences regroupées dans un pool de compétences en matière de « campus durable ». Ainsi l'université s'inscrit dans une stratégie de performance environnementale mais surtout dans une stratégie de transition socio-écologique intégrant les objectifs suivants :

- Décarbonation des activités & Sobriété énergétique,
- Formation des étudiants et des personnels aux enjeux des transitions socio-écologiques,
- Recherche durable,
- Gestion de la biodiversité et préservation du vivant,

- Réponse à la circulaire « service public Écoresponsable ».

Le schéma directeur DDRSE et ses fiches actions déjà en cours de construction collégiale, viennent nourrir et compléter la réflexion en matière d'immobilier aussi par un travail sur les pratiques en matière de sobriété énergétique. La mise en place de tableaux de bord permet de suivre et mesurer l'efficacité des actions.

Acteur majeur de son territoire, l'Université Bourgogne Europe intègre le projet Villes Pilotes (projet FAASST) porté par Dijon-Métropole, retenue dans le cadre du programme NetZeroCities avec pour objectif :

- Accélérer la trajectoire vers la neutralité carbone,
- Identifier, tester des solutions innovantes prêtes à être mises en œuvre.

Un plan d'actions est en construction permettant de bénéficier du réseau, des outils et de la mise en place d'une gouvernance territoriale pour des actions mutualisées de transitions socio-écologiques.

Pour autant si les actions permettent d'agir d'ores et déjà significativement sur la transition écologique et sur la facture de l'énergie, il reste néanmoins à travailler sur la hiérarchisation des bâtiments à rénover en priorité.

Les diagnostics de performance énergétiques et le recrutement d'un agent sur un poste d'énergéticien au sein du pôle patrimoine en lien fonctionnel avec la cellule DDRSE vont accélérer la réalisation de la stratégie de transition énergétique.

Une première étude sur les possibilités d'implantation photovoltaïque sur le campus de Montmuzard a été réalisée en 2022. Cette étude sera reprise en perspective de la recherche d'un nouveau modèle économique, visant à augmenter l'autonomie énergétique de l'université pour assurer une meilleure soutenabilité.

Ces études sont indispensables pour garantir un investissement rentable et durable, tout en s'inscrivant dans une logique de transition énergétique maîtrisée et d'efficacité environnementale. En optimisant l'implantation du photovoltaïque, l'Université Bourgogne Europe pourra ainsi réduire significativement son empreinte carbone et ses coûts énergétiques, tout en devenant un acteur impliqué.

Dans tous les cas, les actions visent bien à explorer tous les champs du possible et à agir sur l'effet prix et sur l'effet volume.

1.6 Inscription de la stratégie immobilière dans les dynamiques ministérielle et interministérielle

Le patrimoine immobilier de l'Université Bourgogne Europe s'inscrit tout à fait dans le patrimoine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et plus largement dans le patrimoine immobilier de l'État. A ce titre l'établissement est fortement engagé pour intégrer toutes les obligations, recommandations et préconisations des différents niveaux de stratégie. La dimension interministérielle est nécessairement intégrée et prend en considération la dynamique des partenariats à commencer par la recherche pour la gestion stratégique et opérationnelle des Unités Mixtes de Recherche hébergées.

En reposant sa stratégie tels que développés précédemment autour des 4 axes majeurs :

- Agir pour satisfaire les besoins des formations,
- Accompagner le développement des activités de recherche,
- Moderniser le patrimoine immobilier,

- Réduire l'empreinte carbone et opérer une transition socio-écologique,

L'université s'inscrit dans la trajectoire immobilière de l'Etat.

Cela étant, l'université est tout aussi attentive à s'inscrire dans les dynamiques et stratégies des collectivités territoriales où elle est implantée pour contribuer à l'attractivité des territoires et au bien-être de ses utilisateurs et usagers mais aussi pour trouver les financements nécessaires à ses ambitions.

Ainsi de fréquentes réunions autour de l'immobilier et de la vie des campus s'organisent de manière formelles et informelles avec les représentants de l'État, ingénieur régional particulièrement et avec les collectivités régionales, territoriales et locales autant que nécessaire pour la bonne compréhension des attentes respectives.

La valorisation du patrimoine de l'établissement est un sujet qui progresse. On peut mesurer les effets de rayonnement liés à la construction sous partenariat public privé de la Maison Internationale des Chercheurs et de la salle Multiplex force est de constater que les gains financiers ne se mesurent pas encore. Parallèlement l'Université Bourgogne Europe reste toujours très attentive à ouvrir autant que possible ses espaces pour l'accueil de manifestations sportives, culturelles... et mettre à disposition ou louer les amphithéâtres.

S'agissant de la dévolution du patrimoine, qui peut être considérée comme une condition d'une meilleure valorisation immobilière, l'Université Bourgogne Europe reste, à ce stade, très attentive aux conditions de mise en œuvre et de suivi des opérations de dévolution. La question des financements supplémentaires possibles de l'État est majeure car sans un accompagnement financier pour mettre à niveau le patrimoine, le maintenir et le développer, l'Université Bourgogne Europe ne pourra en assurer sa soutenabilité.

2 STRATEGIE PATRIMONIALE

2.1 Objectifs et exposé de la stratégie patrimoniale

Pour rappel, l'Université Bourgogne Europe a centré sa politique immobilière sur quatre objectifs majeurs :

- **Agir pour satisfaire les besoins des formations** : l'apparition de nouvelles pratiques pédagogiques nécessite l'utilisation de technologies numériques performantes également la création de tiers lieux d'apprentissage et de vie étudiante ; des réhabilitations-rénovations et constructions neuves de bâtiments sont prévues par l'Université Bourgogne Europe afin d'accompagner les projets de développement de ses composantes ; l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants est une préoccupation constante,
- **Accompagner le développement des activités de recherche** : la forte compétition nationale et internationale dans le domaine de la recherche nécessite des investissements en infrastructure existantes et des nouveaux besoins immobiliers (mise aux standards internationaux des laboratoires et des équipements immobiliers, évolution des espaces mais également du transport des fluides et énergies distribuées, création de plateformes techniques spécialisées et multidisciplinaires, accroissement des puissances de calcul numérique et de

niveau de stockage de données). L'Université Bourgogne Europe doit donc sans cesse adapter son patrimoine immobilier afin de répondre au mieux aux besoins des laboratoires de recherche,

- **Moderniser le patrimoine immobilier** : l'Université Bourgogne Europe structure une organisation pour coordonner et mobiliser des compétences nécessaires pour faire face aux contraintes, aux usages, aux besoins et aux défis à venir,
- **Réduire l'empreinte carbone et opérer une transition socio-écologique** : des actions visant à réduire l'empreinte carbone des activités sont mises en œuvre (rénovation énergétique des bâtiments, installation d'économiseurs d'eau, utilisation des éclairages LED...) et changer les pratiques. Aussi l'Université Bourgogne Europe a intégré le projet Villes Pilotes (projet FAASST) porté par la Métropole de Dijon, retenue dans le cadre du programme NetZeroCities avec pour objectif d'accélérer la trajectoire vers la neutralité carbone, d'identifier, de tester et mettre en œuvre des solutions innovantes.

Ces objectifs visent globalement :

- À améliorer l'attractivité ainsi que sa visibilité nationale et internationale par des infrastructures et des équipements d'excellence,
- Au rayonnement par le développement des relations avec le monde socio-économique par l'innovation et la valorisation,
- À l'offre d'un meilleur cadre de vie pour les étudiants et personnels,
- À une intégration sur son territoire en lien avec une société durable.

Ils se déclinent concrètement ainsi :

- Acheter tous les projets en cours dont certaines tranches sont restées optionnelles faute de financements consolidés,
- Prioriser les projets nouveaux et les besoins de GER dans le cadre d'un Plan Pluriannuel Immobilier selon des critères de mise en conformité sécurité, sécurité incendie, accessibilité, sûreté, transition écologique, d'accompagnement des axes stratégiques et de soutenabilité RH et financières,
- Assurer la gestion, l'entretien, la maintenance et la rénovation en s'appuyant d'abord par un système de Ticketing puis à terme, sur une Gestion de Maintenance Automatisée par Ordinateur (GMAO) et un Système d'Information du Patrimoine Immobilier (SIPI),
- Poursuivre le travail de fiabilisation des données, des surfaces et des consommations pour avoir des éléments d'analyse fine et agir sur les usages et leur optimisation,
- Formaliser le rôle des différents acteurs de la gestion immobilière et cartographier les différents niveaux d'intervention de chacun,
- Contribuer aux dynamiques territoriales autour de la vie étudiante et participer aux travaux pour le développement du logement étudiant,
- Intégrer dans chaque projet immobilier un volet de transition socio-écologique spécifique et en mesurer les effets,

- Poursuivre la dynamique de développement de l'établissement par l'adaptation de l'immobilier,
- S'appuyer sur une commission patrimoine représentative de la communauté.

2.2 [Présentation des scénarii étudiés](#)

L'Université Bourgogne Europe implantée sur 6 sites étudie les scénarii par site pour conserver un maillage et une cohérence territoriale et socio-économique.

Pour autant les projets de ce SPSI déclinés ci-dessous sont priorisés pour tenir compte de leur soutenabilité financière associée à leur dimension stratégique. C'est ainsi que 4 catégories sont définies comme suit :

- Priorité P0 : Projet financé, validé et livré sur la période 2023-2025,
- Priorité P1 : Projet déjà engagé avec financement des tranches fermes et tout ou partie des tranches conditionnelles,
- Priorité P2 : Projet stratégique identifié et en recherche de financements,
- Priorité P3 : Projet dont l'opportunité est actée sans financement à ce jour.

2.2.1 [Stratégie patrimoniale concernant les sites de la Métropole de Dijon](#)

Les sites de la Métropole dijonnaise comprennent 64 bâtiments pour une surface totale de 234 141m² répartis sur plusieurs emprises foncières totalisant 67 hectares.

Les 56 bâtiments propriété de l'État font l'objet d'une CDU signée en 2012.

Les surfaces comprennent notamment :

- 66 850 m² de surfaces d'enseignement (dont 43 amphithéâtres d'une surface totale de 8 880 m² et 375 salles d'enseignement banalisé d'une surface totale de 21 800 m²),
- 43 500 m² de surfaces à usage de recherche et de laboratoire.

N°	Chorus	Nom	Niveaux	S Shon	Propriétaire	Année	Emprise sol	Classement	Usage
1,01	169174 / 335511	SCIENCES GABRIEL	R+4-1	22852	Etat	1957	4350	R1	Technique
1,02	169174 / 358332	BU DROIT LETTRES	R+13-1	6986	Etat	1963	1645	SR2	Tertiaire
1,021	169174 / 394584	BU DROIT LETTRES EXTENSION	R+1-1	5062	Etat	1997	2000	S2	Tertiaire
1,03	169174 / 358333	CHAUFFERIE	R+0	866	Etat	1963	920	Sans	Technique
1,04	169174 / 358334	DROIT LETTRES	R+4-1	20170	Etat	1964	3963	R1	Tertiaire
1,041	169174 / 394586	DROIT LETTRE EXTENSION	R+3-1	7971	Etat	1993	3232	R1	Tertiaire
1,05	169174 / 358335	SERRES	R+0	817	Etat	1966	817	Sans	Tertiaire
1,06	169174 / 358336	HALLE DE SPORTS	R+0	2640	Etat	1967	2472	X5	Sport
1,061	169174 / 394890	HALLE DE SPORTS EXT GARAGES VESTIAIRES	R+0	420	Etat	1970	520	Sans	Sport
1,08	169174 / 358341	IUT DIJON Bloc Central	R+2-1	5326	Etat	1968	2634	R2	Tertiaire
1,081	169174 / 394590	IUT DIJON APPARTEMENTS	R+1-1	557	Etat	1968	360	W5	Technique
1,082	169174 / 394880	IUT DIJON SRC	R+1-1	3232	Etat	1999	1400	R2	Technique
1,09	169174 / 358342	IUT DIJON Biologie Tertiaire	R+2-1	9035	Etat	1968	2799	R2	Technique
1,1	169174 / 358343	IUT DIJON Mécanique	R+1-1	5198	Etat	1968	3429	R2	Technique
1,11	169174 / 358344	AMPHIS ARISTOTE PLATON	R+1-1	2212	Etat	1969	623	R2	Tertiaire
1,12	169174 / 358345	BU SCIENCES	R+2-1	5408	Etat	1971	1763	SR3	Tertiaire
1,13	169174 / 358346	GYMNASE SABLE	R+0	2310	Etat	1972	1984	X5	Sport
1,131	169174 / 394644	SALLE POLYVALENTE	R+0	265	Etat	2005	265	X5	Sport
1,14	169174 / 358347	SCIENCES MIRANDE	R+5-1	32013	Etat	1972	7821	R1	Technique
1,141	169174 / 394625	IRCAMAT	R+2	1547	Etat	2010	687	R1	Technique
1,142	169174 / 394627	SCIENCES DE L'INGENIEUR	R+3	4838	Etat	1997	2436	R3	Technique
1,143	169174 / 394628	ARCEN	R+0	1004	Etat	2010	918	R5	Technique
1,15	169174 / 358348	CENTRE DE PREVENTION ET DE SANTE UNIVERSITAIRE	R+0	606	Etat	1974	1226	U5	Tertiaire
1,16	169174 / 358349	STAPS	R+1-1	3963	Etat	1976	1723	R2	Tertiaire
1,161	169174 / 394640	STAPS EXTENSION 1	R+2-1	2593	Etat	1998	1144	R2	Tertiaire
1,162	169174 / 394884	STAPS EXTENSION 2	R+1	1275	Etat	2005	756	R2	Tertiaire

1,17	169174 / 358350	ATHENEUM	R+0	1325	Etat	1983	1324	L-N4	Tertiaire
1,18	169174 / 358351	HALL DE TECHNOLOGIE- WELIENCE	R+1	995	Etat	1987	663	R5	Technique
1,181	169174 / 394630	HALL DE TECHNOLOGIE EXTENSION	R+1	722	Etat	2010	580	R5	Technique
1,19	169174 / 358352	AMPHIS GUTENBERG - GALILEE	R+1	1008	Etat	1992	311	R3	Tertiaire
1,191	169174 / 394593	AMPHI GALILEE	R+1	1008	Etat	1996	341	R3	Tertiaire
1,2	169174 / 358353	TENNIS COUVERTS	R+0	3000	Etat	1992	3000	X5	Sport
1,21	169174 / 358354	INSTITUT J GUYOT - IUVV	R+2-1	3245	Etat	1994	1022	R4	Technique
1,22	169174 / 358355	HALLE DE SPORTS COLLECTIFS	R+0	2960	Etat	1995	2960	X3	Sport
1,221	169174 / 394637	MAISON DES SPORTS CE P2	R+0	1186	Etat	2004	1604	X3	Sport
1,222	169174 / 394638	EXTENSION DE RECHERCH CEP3	R+0	269	Etat	2009	270	X3	Sport
1,23	169174 / 358356	POLE D'ECONOMIE ET DE GESTION	R+5-1	4743	Etat	1996	785	R2	Tertiaire
1,24	169174 / 358358	MAISON DE L'UNIVERSITE	R+2-1	6403	Etat	1996	1887	W-L3	Tertiaire
1,25	169174 / 358359	AAFE	R+2	3810	Etat	2002	1634	R2	Tertiaire
1,26	169174 / 358361	MAISON DE L'ETUDIANT	R+1	1248	Etat	2004	613	W-L3	Tertiaire
1,27	169174 / 358363	BATIMENTS INDUSTRIALISES	R+0	756	Etat	2004	756	R5	Tertiaire
1,28	169174 / 366599	MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME	R+2-1	3463	Etat	2011	1503	RL2	Tertiaire
1,29	169174 / 438842	MIC	R+2	1845	Etat	2015	728	PO5	Tertiaire
1,3	169174 / 438839	MULTIPLEX	R+0	775	Etat	2015	845	P-L-M3	Tertiaire
1,31	169174 / 438860	DATACENTER	R+1-1	564	Etat	2015	290	Sans	Technique
1,99	169174 / 358364	DIVERS CAMPUS	R+1-1	1024	Etat	1987	1009	Sans	Tertiaire
1,991	169174 / 394632	DIVERS CAMPUS PAVILLONS	R+1-1	172	Etat	1987	88	Sans	Tertiaire
2,01	169612 / 327568	MEDECINE B1	R+4-1	17156	Etat	1968	4262	R1	Technique
2,02	169612 / 360503	MEDECINE B2	R+4-1	4132	Etat	1968	730	Intégré CHU	Tertiaire
2,03	169612 / 358326	SALLE D'EXAMENS	R+0	1473	Etat	1996	1473	R3	Technique
2,04	169612 / 358327	ANIMALERIE	R+1	986	Etat	1998	895	Sans	Technique
2,041	169612 / 394684	ANIMALERIE EXTENSION	R+0	209	Etat	2010	216	Sans	Technique
2,05	169612 / 358329	HOPITAL Locaux intégrés	R+0	599	Etat	1968	378	Intégré CHU	Technique

2,06	169612 / 358330	CENTRE DES SCIENCES DU GOUT ET DE L'ALIMENTATION	R+2-1	4699	Etat	1997	859	L-W 5	Technique
2,07	196477 / 438856	MEDECINE B3	R+3	3570	Etat	2014	859	Sans	Technique
3,01	161308 / 319892	CHABOT CHARNY	R+5-1	4756	Etat	1923	963	R2	Tertiaire
6,01	170319 / 330447	MORVEAU	R+1	1706	Université	1750	1365	Sans	Tertiaire
7,01	162284 / 323475	MARSANNAY	R+1-1	661	Université	1900	662	Sans	Technique
15,01	168955 / 322655	ESPE DIJON	R+0	2393	CG21	1989	800	R3	Tertiaire
15,011	168955 / 365086	BATIMENT CENTRAL	R+3-1	6357	CG21	1879	3107	R3	Tertiaire
15,012	168955 / 365088	GARAGES 1	R+0	53	CG21	1989	55	PS5	Tertiaire
15,013	168955 / 365090	GARAGES 2	R+0	61	CG21	1989	63	PS5	Tertiaire
15,014	168955 / 365092	GYMNASE	R+0	853	CG21	1989	870	X3	Tertiaire
20,01	196478 / 438853	INSTITUT MAREY MAISON DE LA METALLURGIE	R+3-1	4059	Etat	2015	754	PE-L5	Technique

Tableau 16 : Bâtiments métropole de Dijon

2.2.1.1 Campus de Dijon Montmuzard et de Médecine

La principale emprise foncière est le campus universitaire Montmuzard et celui de Médecine, mitoyen, totalisant 60 hectares et 55 bâtiments.

Il rassemble aujourd'hui dans une unité de lieu, tous les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : l'Université Bourgogne Europe, pluridisciplinaire, l'Institut Agro Dijon, le CHU et le Centre de lutte contre le cancer, le centre INRAE, ESEO, ESTP, le CROUS et bientôt le CESI. Le campus de Montmuzard est un quartier de la ville, avec son centre culturel, ses infrastructures sportives, sa crèche, ses sentiers piétonniers, son musée en plein air... Desservi par les transports en commun, et notamment traversé par le tramway (CHU, ERASME, UNIVERSITÉ, MAZEN-SULLY et de nouvelles stations à venir), il est un élément structurant du projet urbain de la Métropole et s'intègre parfaitement dans la zone économique locale, créant une grande proximité entre entreprises innovantes et laboratoires de recherche.

C'est ainsi que l'Université Bourgogne Europe a co-signé en octobre 2024 aux côtés de partenaires publics et privés le premier « Contrat Métropolitain pour le Climat et la Biodiversité » pour explorer de nouvelles formes de coopération tout en restant concrets et opérationnels. Cela se traduit pour commencer par un partenariat privilégié autour du campus Montmuzard avec l'Université Bourgogne Europe, le CHU et Grand Dijon Habitat sur des thématiques communes telles que mobilité, la transition énergétique et particulièrement photovoltaïque ou encore biodiversité. La première vertu de la démarche est de commencer à se doter d'une vision panoramique de ce qui est à l'œuvre sur ce territoire et de mettre en lien les projets et les initiatives, de faire apparaître la réalité d'une dynamique collective puissante. La seconde vertu de la démarche est de pouvoir engager ce travail complexe de mesure d'impact qui donne à voir la portée des efforts au regard de la trajectoire globale du territoire et,

en rapprochant les données financières, permet aussi d'améliorer notre capacité à mesurer l'efficacité des investissements.

Opération Learning Center Cortex phase 2 - Priorité P0

Le projet de Learning Center développé sur Dijon s'adosse à la bibliothèque universitaire de sciences et à la bibliothèque de santé pour former à l'issue des travaux un Learning center mutualisé sur le site de l'actuelle bibliothèque de sciences.

Favorisant le lien entre pédagogie et documentation, le Learning center vient en appui à une pédagogie innovante et fait une très large place aux outils numériques. Il dispose de salles de travail en groupe réservables, d'espaces de détente, d'un espace de restauration légère agrémenté d'une terrasse, de salles de formation et d'espaces de travail diversifiés favorisant le travail individuel et collaboratif.

Les travaux ont permis le remplacement des façades en murs-rideaux peu isolés, l'amélioration de l'isolation des toitures et l'installation de chauffage et de ventilation avec récupération d'énergie amélioreront considérablement les performances énergétiques du bâtiment ainsi que la qualité d'usage des locaux. Les économies d'énergie annuelles sont de l'ordre de 50% soit environ 350 MWh

Extension, restructuration et rénovation énergétique du Service de santé universitaire – Priorité P0

Les besoins dans les disciplines de la santé universitaire sont en croissance permanente tant par l'augmentation du nombre d'étudiants que par le nombre de pathologies rencontrées. De même, les besoins de surfaces supplémentaires (nouveaux cabinets pour les médecins en cours de recrutement) en médecine du travail sont avérés depuis de très nombreuses années (un médecin pour 3500 personnels).

Ce projet d'extension de 396 m² de bureaux et salles de consultation médicale pour le service de santé universitaire, la médecine du travail et le service hygiène, sécurité et QVT permettra de satisfaire ces besoins criards. L'opération sera complétée par une rénovation énergétique de l'existant, une mise aux normes fonctionnelles (rénovation du câblage VDI) et une mise aux normes réglementaire (réaménagement de la circulation au sein des centres de santé, réalisation de l'Ad'AP, rénovation de la ventilation et des réseaux d'eau froide et chaude) de 600 m² dans l'existant.

Restructuration et rénovation énergétique de l'école d'ingénieurs ESIREM – POLYTECH – Priorité P0

La restructuration de l'aile G du bâtiment Sciences Mirande a eu pour objectif de renforcer l'école d'ingénieurs ESIREM totalisant 4 800 m² en redistribuant les surfaces existantes pour permettre son extension sur le bâti existant et accompagner son développement.

L'ESIREM devenue POLYTECH Dijon en 2024, fait face aux challenges qui s'imposent à elle, en raison de l'augmentation des effectifs étudiants, dans un paysage encore sous-doté en offre de formation de ce type à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté.

La restructuration couvre sur une surface de 1 250 m² de locaux pour répondre aux recommandations de la CTI (commission des titres d'ingénieurs) et pour aborder son intégration dans les POLYTECHs.

L'opération est accompagnée d'une mise aux normes réglementaire (détection de gaz de laboratoire, sorbonnes, compensation d'air des sorbonnes,...) et d'une rénovation énergétique partielle comprenant le remplacement de l'ensemble des menuiseries métalliques anciennes de l'aile H (environ 90 m²), le renforcement de l'isolation des murs de façades (environ 200 m²) et des toitures (environ 1 900 m²), le remplacement des luminaires des circulations et sanitaires par des solutions LED avec gestion des allumages (environ 300 luminaires) et la rénovation des systèmes de ventilation de l'amphithéâtre, des salles de cours et des salles d'enseignement scientifiques. L'opération aborde également la réalisation de l'Ad'AP.

Extension de l'école d'ingénieurs ESIREM – POLYTECH– Priorité P0

Le projet de construction neuve fait suite au projet de restructuration de l'aile G.

L'extension de l'ESIREM, s'inscrit dans une démarche de développement du numérique et de renfort du pôle ingénierie de la région Bourgogne-Franche-Comté avec l'ouverture d'un nouveau département.

L'extension se situe au niveau Carbone 1 du label E+C- (Energie Carbone).

Les objectifs recherchés sont de créer des surfaces nouvelles de 1 800 m² pour :

- Satisfaire les recommandations de la CTI en terme d'effectif afin d'augmenter la notoriété de l'école,
- Augmenter ainsi les effectifs d'élèves ingénieurs jusqu'à 660 (dont 640 à Dijon),
- Permettre la création d'un 3^{ème} département de robotique : vision et robotique,
- Mettre à disposition des élèves de nouvelles salles d'enseignement aux standards internationaux,
- Mettre à disposition des élèves de nouvelles salles spécialisées de technologie de caractérisation et de recherche aux standards internationaux,
- Mettre à disposition des élèves de nouvelles salles de vie étudiante aux standards internationaux.

La nouvelle construction sera matérialisée par :

- La création d'un pôle recherche et transfert de technologie de 325 m² comprenant :
 - La création d'un fablab,
 - La création d'un incubateur,
- La création de lieux d'enseignement et de vie étudiante :
 - Une extension de 760 m² environ des locaux d'enseignement,
 - La création de 130 m² environ dédiés à la vie étudiante.

Reconstruction des serres pédagogiques – Priorité P0

Le projet de reconstruction de 358 m² de serres de plus grande hauteur a pour objectif de réduire les consommations énergétiques, de rénover l'un des plus anciens bâtiments de l'université et de doter les utilisateurs de systèmes automatisés d'arrosage, de fertilisation, de rafraichissement, de ventilation et récupération d'eau de pluie.

A l'issue du chantier, les serres existantes seront démolies avec traitement de l'amiante présente dans les joints de vitrage, les colles et les paillasses.

Extension du datacenter - Priorité P0

Le Datacenter Régional de l'Université Bourgogne Europe, opéré par l'Université Bourgogne Europe a été labellisé dans la première vague en 2018. Il propose une offre de service destinée à la communauté universitaire et au monde socio-économique régional et héberge notamment les infrastructures informatiques (système d'information, supercalculateur, pédagogie numérique et réseaux) des établissements régionaux, il soutient les projets scientifiques au travers de son mésocentre. De plus, il accueille également des projets nationaux et régionaux tels que le CSIESR, l'AMUE (S4/Hana) et la fédération de stockage du projet EQUIPEX+ Mesonet, CROUS BFC.

Le premier bâtiment (DC1) a été construit et mis en service en 2016. Il intègre une urbanisation en allée chaude qui réinjecte dans le réseau de chaleur du campus. Ce bâtiment approche de sa capacité maximum, c'est pourquoi l'opération de construction d'un second bâtiment (DC2) a été lancée en 2019. Pouvant ainsi contenir toutes les infrastructures HPC, il doublera la superficie d'hébergement et permettra d'atteindre une puissance électrique nécessaire d'environ 900 kW dédiée au HPC (calcul numérique intense).

Afin d'augmenter l'efficacité énergétique du bâtiment DC2 et pour diminuer les consommations électrique, l'objectif est d'intégrer de nouvelles technologies de refroidissement telles que le refroidissement liquide direct (DLC) et de récupérer la chaleur produite au cœur des baies.

Cette technologie, éprouvée par de nombreux datacenter, permettra de réduire la consommation énergétique en régime plein de 14 %, soit une économie de 710k€/an et réduit les émissions de CO² de 242 T/an.

Construction du bâtiment d'enseignement Santé B4 avec rénovation énergétique de la salle d'examens - Priorité P1

Ce bâtiment Santé B4 permettra d'installer la circonscription d'Odontologie de l'UFR des Sciences de Santé actuellement située de manière provisoire dans des bâtiments modulaires mais également de créer des locaux pour la 2^{ème} phase du centre de simulation de Dijon. La réforme PASS/LAS engendre une importante croissance du nombre d'étudiants notamment en première année. Ainsi, des salles de cours supplémentaires sont nécessaires afin d'accueillir ces étudiants dans les meilleures conditions, ainsi que des bureaux administratifs pour garantir le bon déroulé de la formation. La réforme du 2eme cycle des études de santé a également rendu obligatoires les ECOS.

Le projet est matérialisé par une construction d'environ 1 700 m² en surélévation de la salle d'examens qui en compte 1 450m².

Cette construction au-dessus de la salle d'examens existante permettra de traiter les ponts thermiques importants des surpoutres de la toiture et d'en améliorer très fortement la performance énergétique (réduction de la consommation de chaleur d'environ 125 000 KWhEF/an).

De plus le bâtiment sera de fait raccordé au réseau de chauffage urbain métropolitain, utilisant majoritairement la biomasse et la chaleur de l'incinérateur métropolitain, via le réseau de chaleur du CHU de Dijon. Les structures porteuses des toitures seront étudiées pour permettre l'installation de panneaux photovoltaïques.

Des besoins nouveaux sont apparus lors de l'élaboration des préprogrammes. En effet, les études ont montré la nécessité d'améliorer l'isolation thermique et les installations techniques du bâtiment surélevé afin de s'inscrire dans le cadre du Décret tertiaire et répondre au règlement d'intervention de la Région BFC avec ses exigences en matière de label énergétique.

Extension d'un bâtiment pour la Pharmaco imagerie avec rénovation énergétique de l'aile E de Sciences Mirande - Priorité P1

La surélévation de l'aile E du bâtiment Sciences Mirande pour la recherche en Pharmaco-imagerie est une opération inscrite au CPER 2015-2020 puis reportée au CPER 2021-2027 pour des raisons de soutenabilité financière.

Il s'agit d'un projet d'aménagement d'un plateau technique dédié à la conception d'agents d'imagerie qui résulte d'une longue interaction transdisciplinaire locale, mise en place depuis 15 ans.

Ce projet s'inscrit dans la continuité logique de la création du groupement d'intérêts économiques (GIE) PharmImage en 2006 et d'un pôle de pharmaco-imagerie au travers d'un GIS et contribuera à positionner Dijon comme le pôle européen spécialiste de la pharmaco-imagerie, tant sur le plan de la recherche-innovation que sur le volet transfert-ouverture au monde industriel. C'est d'ailleurs le résultat d'un fort partenariat public privé initié en 2004.

Les objectifs de l'Université Bourgogne Europe au travers de cette opération sont de consolider la chaîne chimie-biologie-imagerie et de favoriser la transdisciplinarité pour accélérer le développement de nouveaux agents d'imagerie et théranostiques et leur passage en clinique (recherche translationnelle). Les activités développées dans l'extension du bâtiment iront du marquage de molécules d'intérêt biologique jusqu'aux essais cliniques en unité de phase 0 et on y retrouvera toute la chaîne chimie → biologie → imagerie. L'extension permettra également d'accélérer le développement des projets de recherche sur la modification de nanoparticules pour des applications santé.

L'opération d'un montant de 6 M€ HT est inscrite au CPER à hauteur de 0,96 M€ et sera complétée par le Feder. Une demande de subvention FEDER à hauteur de 4,2 M€ a été déposée en 2023.

Des besoins nouveaux sont apparus lors de l'élaboration des préprogrammes. En effet, les études ont montré la nécessité d'améliorer l'isolation thermique et les installations techniques du bâtiment surélevé afin de s'inscrire dans le cadre du Décret tertiaire et répondre au règlement d'intervention de la Région BFC avec ses exigences en matière de label énergétique.

Extension de la crèche universitaire La P'tite Fac - Priorité P1

La P'tite Fac est une crèche associative à gestion parentale, elle est hébergée depuis 1996 dans 500 m² de locaux situés en rez-de-jardin de l'ancienne BU Sciences, aujourd'hui Learning centre.

Depuis 2014, sa capacité d'accueil est de 55 places, dont 44 sont réservés à l'Université (moitié personnels, moitié étudiants), pour des enfants de 2 mois et demi à 4 ans. Elle dispose également d'une enceinte de verdure clôturée de 1 500 m².

Le projet d'extension porte sur 300 m² et permet d'accroître la capacité d'accueil de la crèche, tout en se mettant en conformité avec les recommandations de la PMI, à savoir 6 à 8 m² par enfants pour les

surfaces destinées à l'enfant (salle de vie, sanitaires, dortoirs) et 10 à 12 m² par enfant pour la superficie globale du bâtiment.

La PMI a également pointé des questions d'hygiène liées à une mauvaise distribution des pièces (WC PMR et circulation chariots repas et ménage) et de surveillance des enfants.

L'objectif de cette opération est de permettre l'accueil de 6 enfants supplémentaires, soit une capacité totale d'accueil de 61 enfants, de mettre en conformité les installations de cuisine, de créer un accueil avec un WC PMR et de dédier une zone au personnel de l'établissement.

Aménagement de locaux de stockage et d'archivage centraux à la Maison de l'université avec rénovation énergétique - Priorité P2

L'archivage et le stockage centralisés de documents administratifs et autres pièces spécifiques (ouvrages des EUD (Editions universitaires de Dijon, ...)) conformes aux standards actuels est devenu un enjeu majeur en termes de sécurité et d'accès rapide à ceux-ci.

La Maison de l'université hébergeant les services centraux (comptabilité, pôle juridique, DSI) disposant d'un vide sanitaire sain répond parfaitement au besoin.

L'opération porte sur l'aménagement d'environ 400 m² de locaux d'archivage et de stockage compris circulations et rénovation énergétique de l'existant. Une solution compactus performante sera étudiée.

Restructuration de l'école de chirurgie avec rénovation énergétique - Priorité P2

Le projet consiste à réaménager des locaux de l'UFR des Sciences de Santé afin de rénover l'École de chirurgie et de médecine interventionnelle. L'école est actuellement située au rez-de-chaussée bas du bâtiment B1, principalement dans l'aile nord. Les locaux se composent d'un centre de don des corps, d'un laboratoire d'anatomie, de salles d'enseignement, de salles de recherche et de bureaux associés.

L'objectif est multiple :

- Conserver le centre du don du corps, récemment réaménagé et en parfait état,
- Aménager une des deux salles de TP anatomie en vue de l'utilisation d'appareils de radiographie. Rafraichir également l'autre salle de TP anatomie,
- Aménager une salle d'enseignement avec estrade et mobilier d'amphithéâtre, pour accueillir une cinquantaine de participants,
- Rafraichir les autres salles et les circulations, tout en conservant la salle numérique,
- Aménager une entrée dédiée côté CHU / tramway avec un espace d'accueil dédié,
- Procéder à la rénovation énergétique des salles réaménagées.

Réflexion autour des places de stationnement et leur renaturation – Priorité P2

Dans le cadre de sa stratégie de transition écologique et d'aménagement durable, l'Université Bourgogne Europe engage une réflexion pour augmenter les mobilités douces et actives, renaturer les espaces et améliorer le cadre de vie universitaire et renforcer la biodiversité. En favorisant la mobilité active, l'Université Bourgogne Europe répond à des enjeux majeurs de santé publique, de décarbonation et d'amélioration du cadre de vie.

Mise en conformité des laboratoires de chimie, biochimie et biologie - Priorité P2

Le campus concentre plusieurs bâtiments contenant des activités de laboratoires dédiés à l'enseignement et à la recherche comportant des risques chimiques, biologiques notamment. Les normes et réglementations en matière de prévention des risques sont fortement évolutives et les bâtiments nécessitent des mises en conformité pour la sécurité collective et individuelle des agents et des étudiants. Une opération d'envergure de mise en conformité a été organisée sur les ailes B, C, et D de Sciences Mirande entre 2018 et 2022. Aujourd'hui il s'agit d'organiser la suite de cette mise en conformité des laboratoires et de leurs soutes de stockage de produits et déchets dangereux afin de répondre aux standards nationaux et internationaux en la matière. Il est d'ailleurs prévu de garantir de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité dans les locaux de chimie et de biochimie, par l'optimisation d'extractions des sorbonnes, des hottes et des armoires ventilées, et compenser l'air extrait par de l'air préchauffé par des centrales de traitement d'air de compensation.

Construction du bâtiment Smart Green Building - Priorité P3

L'évolution de l'Université Bourgogne Europe vers l'Université Bourgogne Europe (UBE) nécessitera la création d'un Smart Green Building intégrant un amphithéâtre (amphi-Agora) capable d'accueillir les instances du nouvel établissement et des salles de cours pour les étudiants internationaux (actuellement situés dans des locaux préfabriqués). Il sera un lieu exemplaire en matière de transition écologique et il accueillera le « bureau vert » animé par les étudiants dont la mission est d'accompagner le déploiement de notre schéma directeur DDRSE au niveau des étudiants. Ce lieu repose sur la mise en œuvre d'actions multiples liées aux enjeux de développement durable à destination d'abord des étudiants mais aussi des enseignants et des personnels. On peut imaginer y centraliser un « repair café », une ressourcerie, une épicerie solidaire, une maison des mobilités douces et active... La construction de ce Smart Green Building d'environ 4 400 m² environ sera exemplaire sur le plan environnemental en intégrant la sobriété énergétique, la protection de l'environnement et de la ressource en eau dès sa conception. Le recours aux matériaux bio-sourcés et le haut niveau de performance énergétique (enveloppe, systèmes) concourent à l'objectif de frugalité bioénergétique. Son écoconception possible grâce à la construction neuve permettra d'assurer un confort durant les mois d'été sans avoir recours à la climatisation. Le label E3C1, attribué aux bâtiments peu énergivores et faibles en émission carbone, est la cible recherchée.

En outre, la volonté de promouvoir la biodiversité et de maintenir une majorité d'espaces verts structurés par le plan d'aménagement du campus établi en 1992 par les architectes et artiste ZAUGG, HERZOGG et DE MEURON, a amené l'université à restreindre les surfaces destinées au bâti et à densifier les constructions dans les espaces plus urbains.

Compte-tenu de la rareté du foncier dans le cœur du campus universitaire et dans cette démarche environnementale de densification du bâti, le bâtiment sera conçu et équipé pour pouvoir faire l'objet d'une extension verticale ultérieure éventuelle.

La construction se veut exemplaire sur le plan de la connectivité et du numérique. Le recours à l'immatique permettra d'améliorer le confort du bâtiment et de gérer plus intelligemment la

consommation d'énergie. Le projet met également un accent fort sur l'utilisation des nouvelles technologies numériques dans le domaine la pédagogie innovante et l'enseignement hybride.

Extension du Pôle d'Économie et de Gestion pour l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE DIJON) avec rénovation énergétique du Pôle d'économie et de gestion - Priorité P3

L'opération porte sur la construction d'un bâtiment d'environ 3 000 m² pour l'IAE de Dijon pour faire face aux besoins en augmentation et regrouper les enseignements, l'administration, la recherche et la vie étudiante. Cette construction sera réalisée en extension du bâtiment Pole d'économie et de gestion dans lequel l'IAE est actuellement installé. Ce regroupement permettra d'asseoir cette formation d'excellence et lui donner une visibilité qui lui fait défaut aujourd'hui.

L'institut bénéficiera ainsi de salles et d'équipements permettant la pédagogie innovante et l'enseignement hybride utilisant les nouvelles technologies numériques. Cette construction sera exemplaire sur le plan environnemental en intégrant la protection de l'environnement dès sa conception et l'objectif de frugalité bioénergétique.

Afin d'optimiser le nombre de m² à construire, l'IAE conservera l'usage de salles au sein du 1^{er} étage du bâtiment Pole d'économie et de gestion, salles mutualisées avec l'UFR Droit, sciences économiques et politique.

Une rénovation du Pôle d'Économie et de Gestion est envisagée à l'issue de la construction suite à libération des salles et avant restitution de celles-ci.

Construction d'un Espace Pédagogique Industriel Innovant à l'IUT de Dijon avec rénovation énergétique et mise en accessibilité dans le département Génie mécanique de l'IUT - Priorité P3

Le projet d'industrie 4.0 pédagogique repose sur la production, l'industrialisation et la commercialisation de deux produits alimentaires (un liquide et un solide) en lien avec la spécialité Génie Biologique option industrie agroalimentaire et permettra de faire travailler en mode projet les étudiants de toutes les spécialités de l'IUT de Dijon-Auxerre et plus particulièrement celles de Dijon. Ces équipements serviront aussi pour des séances d'enseignement plus traditionnelles de travaux pratiques pour les spécialités Génie Biologique, Génie Mécanique et productique ainsi qu'Informatique. La virtualisation et la communication autour de cet espace et des métiers associés réalisées par les spécialités Informatique, Métiers du Multimédia et de l'Internet ainsi qu'Information Communication permettront aux lycéens et collégiens de découvrir les nouveaux métiers associés à ces procédés innovants, afin de les aider dans leurs choix d'orientation et d'évolution dans leurs carrières professionnelles.

Les surfaces supplémentaires seront gagnées en couvrant le patio engazonné du bâtiment de Génie mécanique de l'IUT pour y construire un rez-de-chaussée et un étage partiel.

Le bâtiment GMP, de 5 000 m² environ, a été construite en 1968. C'est un bâtiment de deux étages sur sous-sol avec un hall atelier d'environ 1 300 m².

La construction aura pour conséquence de réduire les consommations énergétiques du bâtiment GMP car des façades en simple vitrage extrêmement déprédatives existantes seront supprimées au bénéfice d'une toiture performante.

Le projet permettra à terme d'associer les spécialités Génie Mécanique et Productique (automatisme, robotique, maintenance) et Génie Biologique (hygiène/sécurité, traçabilité et industrialisation de produits alimentaires), ainsi que les spécialités Métiers du Multimédia et de l'Internet (design emballage, site web), Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (étude de marché, commercialisation) et Informatique (informatique industrielle, immersion virtuelle, réalité augmentée gestion et analyse de données).

Il sera constitué de deux lignes de production nécessitant l'intégration et la communication des différents éléments, des interfaces de détection, de vision et des robots.

Les deux lignes de production permettront de fabriquer des produits alimentaires (un biscuit et un jus de fruit), de les personnaliser, de les emballer et de les commercialiser en prenant en compte le recyclage des emballages.

Le nouvel atelier permettra aux étudiants de travailler sur une chaîne de production complète allant de la fabrication d'un produit à son emballage et à sa distribution tout en ayant une approche éco-citoyenne.

Au rez-de-chaussée, sera créé un espace où seront disposées les deux chaînes de fabrication de deux produits alimentaires (un liquide et un solide), une cellule de refroidissement, un vestiaire et un espace de stockage pour les déchets et un ascenseur sera créé pour desservir les différents niveaux.

L'opération a pour objectif d'augmenter le nombre et la taille des ateliers afin d'accueillir des promotions d'étudiants en croissance. La surface disponible à aménager est de 300 m² au sol et concernera 500 étudiants.

Le projet permettra une remise aux normes des salles de TP installées en sous-sol et devenues inadaptées et inondables.

Il sera en outre réalisé la rénovation énergétique des salles réaménagées et l'étude des possibilités d'implantation photovoltaïque.

Transformation – adaptation de l'Atheneum avec rénovation énergétique - Priorité P3

L'Atheneum est situé sur le campus universitaire de Dijon entre la bibliothèque universitaire et la Maison des Étudiants. Ce bâtiment construit dans les années 1980 accueille dans 930 m² une zone d'activité culturelle ainsi qu'une zone d'activités sociales diverses.

Pour répondre aux besoins grandissants, les différents travaux prévus sont :

- La rénovation/ reconstruction de la verrière à l'entrée de l'Atheneum,
- L'inversion des bureaux et du petit théâtre,
- L'augmentation de la surface du bar (+40 m²),
- L'intégration d'un espace scénique intérieur / extérieur,
- La requalification des extérieurs entre l'Atheneum et la Maison des Etudiants,
- La rénovation énergétique des locaux réaménagés et l'étude des possibilités d'implantation photovoltaïque.

Rénovations énergétiques – Transition énergétique et écologique

Rénovation énergétique du bâtiment Droit-Lettres - Priorité P0

Ce projet de restructuration partielle du bâtiment poursuit la rénovation thermique de l'ensemble des menuiseries métalliques vitrées, des étanchéités, des murs des bureaux, des installations de distribution de chaleur et des CTA du bâtiment Droit-Lettres totalisant 19 600 m² afin d'améliorer son confort d'usage et ses performances énergétiques sans création de surfaces bâties. L'opération a également permis la migration de la GTC de l'université vers la dernière version optimisée. La problématique amiante sera traitée ainsi que l'Ad'AP.

Bibliothèques universitaires Droit-Lettres - Priorité P1

Les travaux vont essentiellement porter sur le remplacement des façades vitrées en simple vitrage et parties peines faiblement isolées. L'isolation thermique des murs et des toitures ainsi que la rénovation des installations de distribution de chaleur et des CTA sont prévues. La problématique amiante sera traitée.

Bibliothèque universitaire Santé intégrée au bâtiment Médecine-Pharmacie B1 - Priorité P1

Les travaux seront de la même nature que pour la BU Droit-Lettres car les enveloppes des deux bâtiments sont conçues de façon identique.

Remplacement de fenêtres simple vitrage à l'IUT de Dijon - Priorité P1

L'opération porte sur la rénovation énergétique du bloc central de l'IUT de Dijon afin d'améliorer ses performances énergétiques selon la Réglementation Thermique élément par élément.

D'une surface totale de 9 114 m² de surfaces, le bâtiment Bloc central construit en 1968 accueille l'administration de l'IUT, trois amphithéâtres et les départements d'informatique, de GEA et SRC.

L'opération de rénovation énergétique de ce bâtiment porte sur le remplacement de l'ensemble des menuiseries métalliques anciennes réalisées en acier et simple vitrage.

Suppression de l'eau chaude sanitaire - Priorité P1

L'objectif est de supprimer les bras morts et supprimer l'eau chaude dans les sanitaires.

Récupération chaleur DLC pour le Datacenter - Priorité P1

Les récents événements concernant le coût de l'énergie électrique et les annonces concernant les nouvelles technologies des clusters de calcul conduisent à explorer des principes de refroidissements différents de ceux pris en compte dans le programme technique de DC2.

Les projections technologiques montrent la difficulté, voire l'impossibilité, à combattre la chaleur produite avec de l'air sans avoir recours à des dispositifs à refroidissement liquide.

Le principe de refroidissement du DLC est quant à lui basé sur un échange direct au « cœur » des serveurs.

Les travaux envisagés portent sur la réalisation d'un réseau d'eau de refroidissement à température moyenne (40°C) permettant une dissipation de chaleur peu consommatrice d'électricité, voire la valorisation par pompe à chaleur dans le réseau de chaleur du campus.

L'opération serait idéalement à réaliser pendant l'opération d'extension du datacenter.

- Rénovation de la chaufferie centrale et des réseaux enterrés du campus - Priorité P1

La chaufferie est le point neuronal de la distribution de chauffage. Compte-tenu de la vétusté de certains organes de l'installation, une opération d'envergure de rénovation est devenue nécessaire. Parallèlement, la rénovation du poste de livraison électrique haute tension est rendu nécessaire par son rôle unique et stratégique du campus et par sa vétusté (il s'agit du plus vieux poste électrique haute tension du campus). Parallèlement, les réseaux enterrés et la galerie technique enterrée du campus nécessitent également une rénovation des parties les plus abimées. Ces installations équivalentes à celles d'une ville de taille moyenne sont propriété de l'État et sont gérées par l'Université Bourgogne Europe et non par les concessionnaires de la ville de Dijon. La modernisation des réseaux d'assainissement est véritablement devenue prioritaire.

Ces travaux permettront de réduire les consommations énergétiques par l'installation de matériels moins énergivores et par la réduction des fuites sur les réseaux.

Nous précisons que la chaufferie, le poste électrique et les réseaux enterrés (AEP, gaz, électricité, chauffage) alimentent également les résidences et la restaurant du CROUS, l'Institut Agro de Dijon et le bâtiment Campus du Rectorat.

- Rénovation énergétique de la Halle d'athlétisme et du Gymnase Sablé - Priorité P2

L'opération porte sur la rénovation énergétique de la halle d'athlétisme et du gymnase Sablé afin d'améliorer les performances énergétiques selon la Réglementation Thermique élément par élément. D'une surface totale de 2 914 m² de surfaces, la halle d'athlétisme construite en 1967 accueille les activités d'athlétisme, de tir à l'arc et de sports collectifs si besoin. Le gymnase Sablé construit en 1972 totalise 1 890 m² destinés aux activités de gymnastiques sportive et artistique, aux sports de combat, à la danse et aux séances de détente relaxation.

Les objectifs recherchés sont de réaliser une rénovation énergétique ambitieuse en proposant une architecture harmonieuse des deux bâtiments situés à proximité l'un de l'autre et qui n'ont jamais fait l'objet de rénovation extérieure. L'opération permettra de répondre ainsi aux exigences du décret tertiaire du 23 juillet 2019 et de son arrêté d'application en réalisant le remplacement de l'ensemble des menuiseries métalliques anciennes (environ 1 000 m²) et en renforçant l'isolation des murs de façades (environ 2 370 m²) et des toitures (environ 5 670 m²).

La problématique amiante sera traitée ainsi que l'Ad'AP.

L'opération a démarré en 2021 et a déjà fait l'objet d'une consultation des entreprises. Elle pourra bénéficier d'un financement au titre du P348. Elle est référencée RE0374 dans Résilience 3 - uB_ListeProjetsPlanificationEcoBFC.

- Rénovation des toitures - Priorité P2

Cette tranche de travaux porte sur des surfaces totales de toitures d'environ 22 000 m².

L'opération concerne la rénovation énergétique des toitures de bâtiments ou parties de bâtiments afin d'améliorer les performances énergétiques selon la Réglementation Thermique élément par élément. Plusieurs bâtiments sont concernés dont l'ordre des priorités est à l'étude avec notamment : Sciences Mirande bâtiment Aile A, UFR STAPS Dijon, IUT, Atheneum, Maison de l'université et Amphithéâtres Aristote Platon.

- Étendre le plan de comptage des énergies - Priorité P2

L'objectif est de compléter le plan de comptage de chaleur et d'électricité connecté initié par le dernier plan de résilience qui ne portait que sur la chaleur sur le périmètre dijonnais. Les besoins portent donc essentiellement sur le comptage électrique et l'extension du plan de comptage aux sites territoriaux de l'université.

- Remplacement des éclairages - phase 1/3 – Priorité 2

Dans la continuité du plan d'accélération de l'investissement de la région BFC, cette opération porte sur le remplacement des éclairages fluorescents par des luminaires LED pour des économies d'énergies et compte-tenu de l'arrêt programmé de la commercialisation de tubes fluorescents sur 1/3 du patrimoine (15 000 luminaires à remplacer pour cette phase).

- Remplacement de 6 centrales de traitement d'air - Priorité P2

Dans la continuité des opérations lancées depuis plus de cinq années, cet axe de réduction des consommations énergétiques vise la mise en place de centrales à haut rendement de récupération en remplacement de centrales de traitement d'air obsolètes énergivores sur le point des rendements de récupération et de consommation électrique.

- Production d'énergie photovoltaïque - Priorité P2

Une première étude sur les possibilités d'implantation photovoltaïque sur le campus de Montmuzard a été réalisée en 2022, cette étude doit être reprise en perspective de la recherche d'un nouveau modèle économique pour aller vers une part certaine d'autonomie énergétique afin d'en assurer une meilleure soutenabilité. L'objectif est d'installer des panneaux photovoltaïques sur autant de bâtiments que possible, d'abord sur Montmuzard mais aussi sur tous les sites de l'Université et d'implanter des ombrières pour un usage en autoconsommation tout en appliquant le plan de réduction de la consommation électrique décrit dans le plan de sobriété. Il s'agira dans un premier de temps de mener une étude de faisabilité technique sur différents bâtiments et sur les espaces disponibles afin d'en sélectionner selon des critères de faisabilité, de consommation énergétique et de prévision de production photovoltaïque. Dans le même temps il s'agira d'implanter de manière pertinente des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments en cours de construction.

- Rénovations énergétiques des autres bâtiments - Priorité ultérieure selon financements potentiels

Si la direction du patrimoine en charge de l'immobilier se voit affecter un énergéticien pour mesurer et suivre les consommations, le choix de rénovation énergétique des bâtiments doit être opéré en pluriannuel à commencer par les bâtiments les plus énergivores. L'étude que mènera l'énergéticien prendra en compte les contraintes d'usage, architecturales et patrimoniales de chaque bâtiment, sur la base d'un dossier technique. La hiérarchisation et la pluri annualité organisée permettra de poursuivre les actions de rénovation.

Qualité de vie sur le campus et qualité de vie étudiante

- Accessibilité - Ad'AP - Priorité P1

L'objectif de l'université pour Montmuzard est de devenir campus handi-accueillant. Un premier diagnostic réalisé en 2011 a permis de faire un état de la situation mis à jour au fur et à mesure des interventions. Mais force est de constater que si des améliorations significatives ont été opérées lors des opérations, de manière ciblée à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments, il reste toutefois des points récurrents à travailler.

Le besoin est particulièrement prégnant sur le bâtiment Droit-Lettres qui concentre la plus forte population étudiante du campus Montmuzard.

Sur la base des plans du campus et des bâtiments un projet de cartographie des zones accessible par typologie de handicap est prévu.

- Extension de la crèche La P'tite Fac - Priorité P1

voir ci-avant

- Transformation – adaptation de l'Atheneum avec rénovation énergétique - Priorité P3

voir ci-avant

- Restauration

A l'automne 2023, la Métropole de Dijon compte présenter les résultats de l'étude de marché qu'elle a diligentée en matière de restauration étudiante. La croissance continue des effectifs y est réaffirmée et sont soulevées deux problématiques en matière de restauration. D'une part l'absence d'offre de restauration en centre-ville et d'autre part une offre insuffisante sur le campus avec des files d'attente importantes le midi, et certains établissements ou bâtiments au Nord du campus, relativement excentrés avec dans le même temps des perspectives de développement sur cette partie Nord du campus. Associé aux travaux, l'université est pleinement investie sur ce dossier.

- Logement - Priorité ultérieure selon financements potentiels

La Métropole de Dijon dispose d'un observatoire territorial du logement étudiant et, grâce aux données recueillies, il s'avère que Dijon relève un déficit de 1 000 logements étudiants pour faire face à la croissance des besoins. Associé aux comités sur ce sujet, l'université participe aux différents projets sur cette thématique voir suscite des investisseurs pour collaborer. Au-delà de sa participation au projet de création d'un hébergement pour les internes du CHU,

l'université s'implique dans un projet qui permettrait la création d'un hébergement d'environ 350 logements à loyer modéré sur le secteur du campus Montmuzard.

Projets en lien avec le schéma directeur DDRSE - Priorité P2

Dans son schéma directeur de « Développement Durable - Responsabilité Sociétale et Environnementale » (S3DRSE), l'université engage sa communauté dans une co-construction et particulièrement dans son Axe 4 dans l'envie d'agir pour un campus écoresponsable. Les fiches actions relatives à chaque axe du S3DRSE, proposées par les groupes de travail ad hoc, peuvent avoir une portée immobilière majeure. L'établissement répondra selon l'intérêt pour l'université et la soutenabilité financière.

Qualité des installations et conformité réglementaire

- Diagnostic et retrait des produits amiantés– Priorité P1

Suite à la mise à jour des DTA à effectuer sur l'ensemble du patrimoine, l'opération porte sur le retrait des produits contenant de l'amiante évalué comme prioritaire et avant travaux

- Modernisation et mise en conformité des installations de sécurité incendie – Priorité P1

L'opération a pour objectif de remplacer et de compléter les systèmes de sécurité incendie afin d'en assurer le bon fonctionnement et la moderniser les autres organes de sécurité incendie (installations de désenfumage, installations d'extinction incendie, éclairage de sécurité, portes coupe-feu, ...).

- Modernisation et mise en conformité des ZRR, des zones sensibles et contrôle d'accès – Priorité P2

L'opération a pour objectif de compléter les systèmes de contrôle d'accès et d'anti-intrusion des locaux classés ZRR et maintenir fermées de l'extérieur les portes issues de secours pour réduire le risque attentats.

- Rénovation de canalisations d'eau froide et d'assainissement - Priorité P3

L'année de construction de certains bâtiments et des réseaux qui l'irriguent crée des désordres à répétition qu'une simple maintenance ne peut plus gérer. Aussi une reprise complète des réseaux et canalisations est devenue indispensable.

- Modernisation et mise en conformité des groupes eau glacée - Priorité P3

La réglementation portant sur les fluides frigorigènes contenus dans les installations de refroidissement industriels et gros tertiaires impose un contrôle complet des groupes de production d'eau glacée avec mise en conformité. Aussi une reprise complète des installations est devenue indispensable.

2.2.1.2 Chabot-Charny

Le bâtiment situé rue Chabot-Charny au centre-ville de Dijon, également nommé Faculté de Lettres Chabot-Charny, a été construit en 1923. Il totalise environ 4 750 m² et est classé R 2^{ème} catégorie.

Mise en accessibilité - Priorité P1

Une première tranche a rendu accessible en 2018 les blocs sanitaires du Rdc. Il est aujourd'hui programmé la mise en accessibilité des blocs des étages, la pose de mains courantes et la mise aux normes de l'amphithéâtre.

Rénovation énergétique du bâtiment - Priorité P1

Ce projet n'a pas d'alternative car il réhabilitera un bâtiment construit en 1923 dont les performances énergétiques sont médiocres et dont les ouvrages (façades, toitures, menuiseries extérieures, éclairage, équipements techniques, aménagements et revêtements intérieurs) nécessitent une réhabilitation énergétique.

Les travaux vont essentiellement porter sur le remplacement des menuiseries en bois simple vitrage, l'isolation thermique des murs et des toitures et la modernisation des installations de distribution de chaleur et d'éclairage. La problématique amiante sera traitée.

Les travaux de sauvegarde des enduits de façades, des noues en zinc et des toitures en ardoise seront également programmés.

Toutefois une rénovation complète est nécessaire du fait de sa vétusté.

2.2.1.3 IUUV – Restructuration et rénovation énergétique du domaine viticole de Marsannay la Côte et mise en accessibilité - Priorité P2

L'Institut Universitaire de la Vigne et du Vin souhaite adapter le centre d'expérimentation du domaine viticole à Marsannay-la-Côte appartenant en bien propre à l'Université Bourgogne Europe. L'objectif est d'aménager une partie des locaux en salle de cours, une autre partie en salle d'expérimentation ainsi que la rénovation du laboratoire actuel. L'objectif est de développer l'activité de plateforme pédagogique et de plateforme expérimentale du site. Il s'agit également de pouvoir réaliser des TP intégrés avec les étudiants des différentes formations de l'IUUV mais plus largement de l'Université Bourgogne Europe. La salle de cours sera modulable pour servir également de salle de réunion qui pourra être mise à disposition de l'ensemble des membres de l'Université Bourgogne Europe. Au-delà de l'aspect pédagogique et expérimental, ce projet permettra une mise aux normes ainsi qu'une rénovation énergétique du bâtiment.

2.2.1.4 Domaine de la Ferme de Morveau

En pleine propriété, l'Université détient ce site constitué de 5 bâtiments pour une surface totale de 1 706 m² dont une partie est occupée par un agent logé en « nécessité absolue de service ». A ce jour plusieurs projets sont en réflexion intégrant une dimension environnementale et de développement durable qui pourrait être valorisée dans le cadre de la formation des étudiants en particulier. Des actions de formation et d'accueil d'artistes en résidence dans le cadre de programmes artistiques et culturels innovants sont actuellement en cours de réflexion avec certaines composantes de l'Université Bourgogne Europe.

2.2.1.5 INSPE Charles Dumont

Le site est constitué de 5 bâtiments, composé d'un bâtiment principal et d'un atrium ainsi que d'un gymnase et de deux garages pour une surface total 9 254 m², sont propriétés du Conseil Départemental de la Côte d'Or.

Le bâtiment principal date de 1879, son architecture est remarquable et de ce fait, l'exploitation, la maintenance et les aménagements intérieurs sont rendus difficiles.

Le bâtiment abritant la bibliothèque est quant à lui de 1989 d'une surface de 2 393 m². Les particularités constructives créent de forts désordres sur la toiture que nécessite une rénovation. De même l'ambiance thermique est très médiocre et nécessite-t-elle aussi une rénovation.

Des travaux de mise en sécurité du site doivent être organisés, mais comme l'université n'est pas propriétaire du bâtiment et que les différentes réformes des études à l'INSPE se succèdent, la visibilité patrimoniale sur les sites INSPE dont Charles Dumont est rendue difficile.

2.2.2 Stratégie patrimoniale concernant les campus territoriaux hors Métropole de Dijon

Introduction : aménagement extérieur des 5 campus territoriaux - P0

Les 5 campus territoriaux ont bénéficié d'une opération d'aménagement extérieur dans le cadre du Plan de l'Accélération de l'Investissement Régional (PAIR) complété par des financements du CPER 2021-2027.

Chaque campus territorial bénéficiera d'aménagements pour améliorer le cadre de vie extérieur, par exemple en :

- Mettant en place des abris-vélos et du mobilier urbain pour les étudiants (les 5 campus territoriaux),
- Rénovant des terrains de sport (site INSPE Nevers),
- Rénovant l'esplanade de l'ISAT,
- Renforçant la sécurité du campus (campus des Plaines de l'Yonne à Auxerre et celui de Mâcon),
- Rénovant l'éclairage extérieur (les 5 campus territoriaux),
- Réalisant la mise en accessibilité et la réfection de parking (site du Creusot et site de l'INSPE Auxerre).

N° Chorus	Nom	Niveaux	S Shon	Propriétaire	Année	Emprise sol	Classement	Composante
438971	IUT CREUSOT initial	R+2-1	8989	Etat	1976	4913	R3	IUT le Creusot
368723	IUT CREUSOT LOGEMENT	R+0	327	Etat	1976	328	R5	IUT le Creusot
358294	IUT CREUSOT MP	R+2-1	2531	Etat	1988	1063	R3	IUT le Creusot
358295	IUT CREUSOT TC	R+3	1330	Etat	1991	332	R4	IUT le Creusot
358296	IUT CREUSOT HALL L.T.M POLE LASER	R+1	674	Etat	1996	478	R5	IUT le Creusot
358301	LE CREUSOT CONDORCET	R+2	4924	CUCM	1992	1967	R3	Hors étude
320590	LE CREUSOT BU	R+1-1	2191	Etat	1998	2190	S3	Commun
358302	CONDORCET AMPHI	R+0	811	Etat	2000	672	R3	1/2 IUT
327595	IUT CHALON GLT	R+2	1345	Etat	1991	563	R4	IUT Chalon
358304	IUT CHALON GIM	R+2	3556	Etat	1994	1355	R3	IUT Chalon
358305	IUT CHALON Bloc Central	R+2	2008	Etat	1995	687	R2	IUT Chalon
358307	IUT CHALON SGM	R+1	2594	Etat	2001	1297	R3	IUT Chalon

358312	ISAT NEVERS A	R+1	3003	Etat	1994	2045	R3	ISAT
358314	ISAT NEVERS B	R+1	5458	Etat	1994	2402	R3	ISAT
358316	ISAT NEVERS C	R+1	498	Etat	1994	221	R3	ISAT
322285	ISAT NEVERS D	R+1	198	Etat	1994	91	Sans	ISAT
358317	DROIT NEVERS	R+1	1508	Etat	1996	1567	R3	DROIT
358318	ISAT NEVERS F	R+2	711	Etat	2009	460	R3	ISAT
366492	ISAT NEVERS G	R+0	490	Etat	1994	553	Sans	ISAT
185691	IUT AUXERRE TC	R+1-1	1610	Etat	1993	900	R3	IUT Dijon
203825	IUT AUXERRE GCCD	R+2	2679	Etat	1996	1527	R3	IUT Dijon
209899	IUT AUXERRE RT	R+1-1	2334	Etat	2004	1200	R3	IUT Dijon
329109	ESPE MACON	R+3-1	2937	CG71	1880	1010	R4	ESPE
368768	IUFM MACON BAT B	R+2	378	CG71	1880	348	R4	ESPE
368769	IUFM MACON BAT C	R+1-1	2768	CG71	1880	712	R4	ESPE
368770	IUFM MACON BAT D	R+3	382	CG71	1880	233	R4	ESPE
338144	ESPE AUXERRE	R+2-1	6413	CG89	1875	4270	R4	ESPE
364588	BATIMENT DIT DE GEOGRAPHIE	R+0	248	CG89	1875	274	R4	ESPE
364589	MEDIATHEQUE	R+0	363	CG89	1875	450	SR4	ESPE
321252	ESPE NEVERS	R+3-1	5732	CG58	1960	3076	R4	ESPE

Tableau 17 : Bâtiments hors métropole de Dijon

2.2.2.1 Campus d'Auxerre

Le campus d'Auxerre est constitué de deux sites distincts :

- Celui situé sur les Plaines de l'Yonne, qui accueille 3 BUT portés par l'IUT de Dijon-Auxerre, la filière Génie Industriel de l'ISAT et le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) porté par l'UFR Sciences de Santé,
- Celui de l'INSPE, situé 24 rue des Moreaux.

Ce campus comprend, selon l'inventaire, 6 bâtiments affectés à l'université (3 sur le site des Plaines de l'Yonne et 3 au 24 rue de Moreaux) pour une surface totale de 12 997 m² répartis sur deux emprises foncières non mitoyennes de 4 hectares au total.

Sur le site des Plaines de l'Yonne, 3 bâtiments (GC-CD, RT et TC) sont propriétés de l'État et font l'objet d'une CDU signée en 2013. Le 4^{ème} bâtiment (Maison de l'Université Bourgogne Europe à Auxerre), livré en 2018, est la propriété de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Sur le site de l'INSPE situé rue des Moreaux, les bâtiments sont la propriété du Conseil Départemental de l'Yonne.

Les surfaces, pour le site des Plaines de l'Yonne et l'INSPE, comprennent 5 610 m² de surfaces d'enseignement et 130 m² de surfaces à usage de la recherche.

Avenir du site INSPE

Le bâtiment dans lequel est hébergé l'INSPE est surdimensionné par rapport aux besoins réels de cette composante. Par ailleurs, ce bâtiment est particulièrement énergivore et nécessiterait des travaux de remise en état importants.

L'objectif à terme est donc de libérer ce bâtiment et de regrouper l'ensemble des formations de l'Université Bourgogne Europe sur le site des Plaines de l'Yonne afin de créer un seul campus universitaire sur Auxerre et réduire les coûts de fonctionnement.

Pour ce faire, deux pistes sont envisagées :

- Localisation de l'INSPE dans les bâtiments existants du site des Plaines de l'Yonne moyennant des restructurations des locaux et des optimisations et mutualisations importantes des espaces entre les différentes filières. L'ouverture du PASS prévue en septembre 2023 (localisé dans le bâtiment GC-CD de l'IUT de Dijon-Auxerre) et la montée en charge des effectifs liée à la mise en place du BUT (trois années de formation en IUT au lieu de deux précédemment) compliqueront la mise en œuvre de cette option. Par ailleurs, cette piste limiterait la possibilité d'évolution de l'offre de formation sur le site,
- Localisation de l'INSPE sur le site Auxerrexpo situé avenue des Plaines de l'Yonne. Une mise à disposition d'un bâtiment appartenant à la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois au profit de l'INSPE est étudiée en concertation avec la collectivité territoriale. Cette option dépend des projets à venir de l'agglomération d'Auxerre concernant le développement de l'enseignement supérieur et rien n'est arrêté à ce jour.

Projet d'évolution de l'offre de formation

Sur du court terme, un projet d'ouverture d'un Diplôme Universitaire en lien avec la thématique hydrogène soutenue par la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois est à l'étude. Si ce projet se concrétise, les locaux actuels du site des Plaines de l'Yonne seront suffisants pour absorber le flux d'étudiants.

Projet pour la recherche

Côté recherche, l'objectif est de renforcer sur Auxerre les activités liées au laboratoire DRIVE. Pour cela, l'acquisition d'équipements scientifiques (prioritairement un tomographe) sera nécessaire. Ces équipements devront être mutualisés, autant que possible, avec les besoins des formations pour optimiser leur utilisation et les espaces. Néanmoins, l'acquisition de ces matériels scientifiques aura un impact sur le bâtimentaire. En effet, les espaces identifiés recherche et occupés pour l'instant par la formation (en particulier dans le bâtiment Réseaux et Télécommunications) devront être libérés et adaptés aux contraintes liées aux matériels scientifiques. Des travaux importants pourraient être nécessaires, comme par exemple le renforcement de la dalle supportant l'arrivée d'un tomographe dans la zone recherche du bâtiment Réseaux et Télécommunications.

Affectation de la MUBA

La Maison de l'Université Bourgogne Europe à Auxerre (MUBA) livrée en 2018 est toujours la propriété de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois. Une affectation à l'Université Bourgogne Europe, comme prévu par convention, permettrait de simplifier la gestion patrimoniale de ce bâtiment.

2.2.2.2 Campus de Chalon-sur-Saône

Le campus de Chalon-sur-Saône accueille dorénavant uniquement l'IUT et une équipe du laboratoire de recherche ICB avec des équipements spécifiques. En effet, le Master MEEF Sciences Industrielles de l'Ingénieur avec son effectif étudiant modeste sera rapatrié sur le site de l'INSPE de Dijon au cours du printemps 2024.

Ce campus comprend 4 bâtiments pour une surface totale de 9 050 m² répartis sur une emprise foncière de 3 hectares. Les bâtiments sont des propriétés de l'Etat et font l'objet d'une CDU signée en 2012. Les surfaces comprennent notamment 4 760 m² de surfaces d'enseignement et 120 m² de surfaces à usage de la recherche.

L'espace libéré par le départ du Master MEEF sera utilisé pour mettre en place des projets pédagogiques pour les BUT de l'IUT.

Avenir du bâtiment « Institut Image » : projet CND Lab' et BUT Carrières juridiques - Priorité P1

L'enjeu patrimonial sur Chalon-sur-Saône se concentre essentiellement sur le bâtiment qui était occupé par l'Institut Image de l'ENSAM avant que ce dernier rejoigne l'Usinerie, nouveau Pôle d'innovation de Chalon-sur-Saône.

L'Université Bourgogne Europe et l'IUT de Chalon-sur-Saône ont le projet de récupérer ce bâtiment afin d'héberger la plateforme technologique CND Lab' créée en 2022.

Cette plateforme vise à rassembler en un même lieu les compétences des différents acteurs industriels et universitaires autour du Contrôle Non Destructif (CND). Elle bénéficie du soutien de l'Université Bourgogne Europe, du Grand Chalon, de Nuclear Valley, de Robotics Valley, d'Usinerie Partners et de plusieurs industriels acteurs du CND.

Dans le cadre de l'activité de cette plateforme, l'Université Bourgogne Europe UBE et l'IUT de Chalon-sur-Saône souhaitent faire l'acquisition d'équipements de CND et plus spécifiquement d'un système de tomographie industrielle par rayons X. Le bâtiment libéré par l'Institut Image, avec son plateau technique pouvant accueillir des charges lourdes et sa zone d'accès pour les grands équipements, serait bien adapté pour les activités de la plateforme CND Lab'.

Par ailleurs, ce bâtiment permettrait également d'héberger le BUT Carrières Juridiques de l'IUT de Chalon-sur-Saône qui n'a pas actuellement de locaux dédiés et qui souffre d'un manque de visibilité.

Le bâtiment datant de 2001 et construit avec le département Sciences et Génie des Matériaux de l'IUT, il est impératif de réaliser des travaux de remise à niveau des équipements techniques (distribution électrique, VDI, éclairage, SSI, CTA, GTC).

En accord avec le rectorat et la DIE, il est prévu de réaliser un transfert de maîtrise d'ouvrage à l'université. La collectivité territoriale prendra en charge une partie des travaux dans le cadre du contrat « Territoires en Action ».

L'Université Bourgogne Europe devrait obtenir un avis favorable du rectorat de région académique pour être affectataire de ce bâtiment. Un dossier d'expertise va être rédigé avant d'être soumis à l'avis du Préfet.

Espaces extérieurs

Concernant les espaces extérieurs, l'IUT de Chalon-sur-Saône se dotera prochainement d'un terrain d'Airfit localisé sur le parking du département Sciences et Génie de Matériaux. L'IUT avait pour ambition de compléter cet aménagement par un plateau multisports, mais cette idée est abandonnée à ce stade. En effet, le Grand Chalon porte le même projet sur un emplacement situé non loin de l'IUT.

Ancien site IUFM

L'ancien site IUFM de Chalon-sur-Saône a été sorti du patrimoine de l'Université Bourgogne Europe mais l'IUT a toujours l'entretien extérieur à sa charge. Il serait souhaitable de régulariser cette situation, d'autant plus que le nombre de personnels BIATSS du campus chalonnais est à la baisse depuis le départ de l'INSPE sur Dijon.

2.2.2.3 Campus du Creusot

Le campus du Creusot se répartit actuellement sur deux sites distants de quelques centaines de mètres :

- L'IUT qui accueille 4 BUT et 2 LP. Les laboratoires de recherche ICB et ImViA sont également présents sur ce site. Par ailleurs, l'IUT héberge la plateforme technologique 3D, un FabLab et le Campus des Métiers et des Qualifications « Industrie Technologique Innovante et Performante »,
- Le Centre Condorcet avec la bibliothèque universitaire du campus du Creusot. Ce site Condorcet accueille les L1 et L2 STAPS et AES, une LP rattachée à AES, le département Robotique de Polytech Dijon avec un plateau technique et 2 Masters internationaux.

Ce campus comprend 7 bâtiments pour une surface totale de 21 000 m² SHON, répartis sur deux emprises foncières de 5 hectares au total mais proches l'une de l'autre.

Sur le site de l'IUT, les 4 bâtiments sont des propriétés de l'État et font l'objet d'une CDU signée en 2012.

Sur le site du Centre Condorcet, la Bibliothèque Universitaire et l'amphithéâtre principal sont propriétés de l'État et le reste du bâtiment Condorcet appartient à la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Les surfaces, pour le Centre Condorcet et l'IUT, comprennent 9 850 m² de surfaces d'enseignement et 1 070 m² de surfaces à usage de la recherche.

Site Technopolitain

A partir de la rentrée 2024, l'Université Bourgogne Europe est présente également dans le site Technopolitain de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, situé 72 rue Jean Jaurès à proximité de l'IUT. En effet, la CUCM a souhaité réhabiliter et étendre l'ancien lycée Jean-Jaurès du Creusot dans le but de créer un espace innovant regroupant une pépinière d'entreprises, de la recherche, de la formation et du transfert de technologie.

Ainsi, plusieurs entités présentes dans les locaux de l'IUT et du Centre Condorcet ont été transférées dès l'été 2024 dans ce site Technopolitain et occuper 1 643 m² de surfaces pour une superficie totale

du bâtiment de 4 300 m². C'est le cas du département robotique de Polytech Dijon, de l'équipe creusotine du laboratoire ImViA, de la plateforme technologique 3D, du Campus des Métiers et des Qualifications « Industrie Technologique Innovante et Performante » et du FabLab.

L'IUT va profiter des espaces libérés pour repenser la localisation géographique de certains services. L'IUT souhaite également mettre en place dans ces espaces des projets pédagogiques transversaux dans le cadre des SAÉ (Situation d'Apprentissage et d'Évaluation) présents dans le programme des BUT.

Quant aux espaces libérés au sein du bâtiment Condorcet, propriété de la CUCM, une réflexion est en cours entre l'Université Bourgogne Europe et la collectivité territoriale afin de rationaliser l'occupation des locaux.

Projet d'évolution de l'offre de formation

Dans le cadre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Vie Étudiante porté entre autres par la CUCM et l'Université Bourgogne Europe, le projet d'une nouvelle formation dans le domaine du numérique est envisagée.

Les locaux actuels de l'IUT, du Centre Condorcet et de la bibliothèque universitaire seront suffisants pour absorber l'évolution de l'offre de formation au Creusot.

Projet pour la recherche : Construction de la halle de recherche Calhipso - Priorité P0

La création d'un nouvel espace recherche au Creusot est programmée pour 2025. En effet, l'Université Bourgogne Europe en partenariat avec la CUCM et la région BFC a prévu de construire un bâtiment d'environ 300 m² sur le site de l'IUT pour le projet CALHIPSO.

Ce bâtiment (coût estimé à 1 662 500 € HT) hébergera une machine (3 M€) financée par l'EQUIPEX+ 2020 et permettra de développer la métallurgie des poudres par le procédé de compression isostatique à chaud.

Les financeurs sont la CUCM et la région BFC dans le cadre du contrat métropolitain, le FEDER et l'Université Bourgogne Europe sur ses ressources propres.

Rénovations énergétiques – Transition énergétique et écologique

- Rénovation énergétique du bloc central de l'IUT - Priorité P0

Le bâtiment historique de l'IUT bénéficie d'une rénovation énergétique complète grâce aux crédits du plan « France Relance » complétés par les ressources propres de l'Université Bourgogne Europe.

- Rénovation énergétique du bâtiment Mesures physiques de l'IUT - Priorité P0

Une rénovation énergétique du bâtiment « Mesures Physiques » de l'IUT est également programmée. Cette opération est financée par l'intermédiaire des crédits de la région BFC (Plan d'Accélération de l'Investissement Régional) et par les ressources propres de l'Université Bourgogne Europe.

Espaces extérieurs

Concernant les espaces extérieurs, des aménagements sont prévus par la CUCM en 2025 ou 2026 :

- Entre le site Technopolitain et l'IUT par la réalisation de cheminements piétons et de reprise complète des abords,
- Sur Condorcet par le réaménagement complet du parvis afin de le rendre plus vert et plus convivial.

Le campus du Creusot a également un projet de création d'un plateau multisports sur le site Condorcet. Si cette idée venait à se concrétiser, des crédits CVEC pourront être envisagés mais d'autres financeurs devront être sollicités (CUCM, région...).

2.2.2.4 Campus de Mâcon

Le campus de Mâcon accueille l'INSPE (composante principale du campus) mais aussi 4 LP en alternance dont 3 portées par l'IUT de Dijon-Auxerre et 1 par l'IUVV, le Master 2 Droit Rural de l'UFR DSEP et plusieurs DU. A noter que ce site héberge également dans ses locaux les Masters 1 et 2 Sciences de l'eau de l'université Lyon 2.

Le campus de Mâcon comprend 4 bâtiments pour une surface totale de 6 158 m² sur une emprise foncière de 1,2 hectare.

Les surfaces comprennent notamment 2 030 m² de surfaces d'enseignement.

Restauration sur le campus

Des difficultés budgétaires et sanitaires ont conduit à fermer au printemps 2024 le restaurant collectif du site géré par les services de l'INSPE. Le restaurant actuel a été aménagé en salle hors-sacs.

Offre de formation

Il n'y a pas de projet d'évolution de l'offre de formation sur Mâcon dans les prochaines années. Si une nouvelle formation venait à ouvrir sur ce site, les locaux actuels seraient suffisants pour absorber le flux supplémentaire d'étudiants.

D'autre part, l'ancien internat de l'INSPE situé dans le bâtiment C du site est amené à rester vacant.

2.2.2.5 Campus de Nevers

Le campus de Nevers se répartit sur trois sites principaux :

- Site de la Croix Joyeuse qui accueille l'ISAT avec le laboratoire de recherche DRIVE, le BUT Informatique de l'IUT de Dijon-Auxerre-Nevers et la filière Droit de l'UFR DSEP,
- Site du Banlay qui accueille l'INSPE,
- Site Cobalt qui accueille le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) porté par l'UFR des Sciences de Santé. Remarque : le Campus Connecté porté par Nevers Agglomération est également présent dans ce bâtiment.

Les sites de la Croix Joyeuse et du Banlay comprennent 8 bâtiments pour une surface totale de 16 760 m² répartis sur deux emprises foncières non mitoyennes de 9 hectares au total.

Les 7 bâtiments du site de la Croix joyeuse sont des propriétés de l'Etat font l'objet d'une CDU signée en 2014.

Le bâtiment situé sur le site du Banlay est la propriété du Conseil Départemental de la Nièvre.

Les surfaces, pour l'INSPE, la filière Droit et l'ISAT, comprennent 6 460 m² de surfaces d'enseignement et 1 200 m² de surfaces à usage de la recherche.

Le bâtiment dans lequel est hébergé le PASS (les 30 étudiants du PASS occupent une salle) est la propriété de Nevers Agglomération.

Au regard des évolutions des effectifs étudiants et des besoins patrimoniaux, l'Université Bourgogne Europe en accord avec Nevers Agglomération ne souhaite pas, à ce stade, procéder à des regroupements de site.

Rénovation énergétique du bâtiment C de l'ISAT - Priorité P0

Le bâtiment C de l'ISAT bénéficie d'une restructuration complète et d'une rénovation énergétique grâce aux crédits du plan « France Relance », complétés par ceux de Nevers Agglomération et par les ressources propres de l'Université Bourgogne Europe.

Le BUT Informatique ouvert en septembre 2021 à Nevers sera hébergé dans ce bâtiment en début d'année 2024.

Projets patrimoniaux sur le site du Banlay (site INSPE)

Sur le site du Banlay, aucune action autre que celles de la maintenance courante et le gros entretien du bâtiment hébergeant l'INSPE n'est envisagée.

Projets patrimoniaux sur le site Cobalt (site formations santé)

Sur le site Cobalt, la construction d'un restaurant universitaire est à l'étude par Nevers Agglomération en lien avec le CROUS. La réalisation de ce projet permettrait la suppression du restaurant des Montots qui n'est pas une solution viable sur du long terme.

Projets patrimoniaux sur le site de la Croix Joyeuse (site ISAT-Droit-IUT)

L'essentiel des projets patrimoniaux se concentre sur le site de la Croix Joyeuse :

- Bâtiment Magny-Cours

L'ISAT va augmenter notablement sa présence dans le bâtiment mis à sa disposition à Magny-Cours par le Conseil Départemental de la Nièvre, conformément aux recommandations de la Commission des Titres d'Ingénieur.

Cet emplacement privilégié, situé au pied du circuit automobile de Nevers Magny-Cours, est sous exploité pour l'instant. L'ISAT a prévu de localiser dans ce bâtiment son FabLab et ses projets étudiants. L'équipe du laboratoire DRIVE va également investir ces lieux afin de développer des activités recherche sur ce site en lien avec les partenaires situés à proximité.

- **Stratégie de développement de l'ISAT et impact bâtiminaire**

D'ici le printemps 2025, l'ISAT va élaborer son projet d'établissement en se donnant pour objectif de tracer une feuille de route pour les 10 prochaines années. En fonction des projets qui seront prioritairement identifiés, l'Université Bourgogne Europe et les collectivités territoriales pourraient être sollicitées dès 2025 pour accompagner l'école dans sa stratégie de développement.

Une restructuration des locaux de l'ISAT est dès maintenant envisagée afin de retrouver une juste répartition entre les zones recherche, formation et administration. D'autre part, le projet de mise en ZRR du laboratoire DRIVE (non arrêté à cette date) aura également un impact bâtiminaire.

Cette restructuration des locaux pourrait avoir pour conséquence une réhabilitation du bâtiment D (pavillon du directeur) en zone administrative. Le bâtiment G présente un fort potentiel et pourra être l'un des points d'ancrage du projet d'établissement à condition de travaux.

Il est également prévu, pour l'ensemble des bâtiments de l'ISAT, le raccordement au réseau de chaleur urbain de Nevers

- **Évolution de l'offre de formation sur le site de la Croix Joyeuse et impact bâtiminaire**

Dans le cadre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de l'Innovation et de la Vie Étudiante, porté entre autres par Nevers Agglomération et l'Université Bourgogne Europe, une réflexion est en cours concernant la création d'un Bachelor ou d'un 2^{ème} BUT sur le site de la Croix Joyeuse à l'horizon de la rentrée 2026.

Dans le cas où ce projet se concrétiserait, elle sera dans l'attente de la montée en effectif hébergée de manière mutualisée sur les salles existantes puis il faudra identifier des espaces pédagogiques spécifiques pour cette formation. Si la restructuration des locaux existants et l'optimisation et la mutualisation des espaces entre les différentes filières ne sont pas suffisantes pour absorber l'évolution de l'offre de formation sur le site de la Croix Joyeuse, la réhabilitation du bâtiment G pourrait alors s'avérer nécessaire. Elle permettrait également de créer un foyer étudiant pour les étudiants.

Une réhabilitation des autres bâtiments du site de la Croix Joyeuse pour améliorer leur performance thermique serait nécessaire (sauf pour le bâtiment C qui vient d'être rénové).

- **Espaces extérieurs**

Concernant l'aménagement extérieur, une remise en état des perrés des berges, des ponts et des garde-corps au-dessus de la Nièvre est nécessaire pour des questions de sécurité.

2.3 Opérations patrimoniales envisagées

2.3.1 *Opérations pour l'enseignement et la vie étudiante*

Depuis 2023, les opérations immobilières en cours et programmées sur la durée du présent SPSI, qui couvre 2023-2027, seront réalisées en maîtrise d'ouvrage universitaire avec des financements CPER 2021-2027, contrats de métropole et financement sur fonds de roulement.

Ci-dessous les opérations sont classées par années de livraison, dans la période 2023-2027, les indications financières sont décrites de manière exhaustive dans le tableau Annexe 2 :

- Restructuration de la Bibliothèque de Sciences pour héberger la phase 2 du Learning Centre à Dijon (Plan de relance et autofinancement – 1 500 m² – 3,6 M€ - livraison 2023)
- Extension et restructuration du service de santé universitaire à Dijon (autofinancement – 1 000 m² – 1,8 M€ - livraison 2023),
- Restructuration de l'école d'ingénieurs ESIREM pour répondre aux recommandations de CTI et de l'intégration dans le groupe des POLYTECHs (CPER, PAIR et autofinancement – 1 250 m² – 3,3 M€ - livraison 2023),
- Reconstruction des serres pédagogiques à Dijon (autofinancement – 350 m² – 1,4 M€ - livraison 2024),
- Extension de l'école d'ingénieurs ESIREM pour héberger un troisième département dans le domaine de la robotique à Dijon (Contrat de métropole et autofinancement – 1 600 m² – 6,1 M€ - livraison 2024),
- Restructuration du bâtiment C de l'ISAT à Nevers pour héberger le nouveau BUT informatique (Plan de Relance et autofinancement dont Nevers agglomération – 1 100 m² – 3,4 M€ - livraison 2024),
- Aménagement qualitatif et durable des 5 campus territoriaux Auxerre, Chalon sur Saône, Le Creusot, Mâcon et Nevers (CPER 2021-2027 – 1,6 M€ - livraison 2024),
- Restructuration du bâtiment Médecine-Pharmacie B1 pour héberger l'école de chirurgie à Dijon (autofinancement – 800 m² – 1,4 M€ - livraison 2026),
- Extension de la crèche La P'tite Fac à Dijon (autofinancement + CAF – 400 m² – 1,4 M€ - livraison 2026),
- Restructuration du bâtiment Image de l'IUT de Chalon sur Saône pour héberger le BUT de Droit (Contrat de métropole – 800 m² – 0,8 M€ - livraison 2027),
- Construction du bâtiment Santé B4 destiné à héberger la nouvelle composante Odontologie de l'UFR des Sciences de Santé créée en 2022 ainsi que la phase 2 du centre de simulation médicale comprenant les ECOS - ce bâtiment sera réalisé en surélévation de la salle d'examen à Dijon (CPER 2021-2027 – 2 000 m² - 8,3 M€ - livraison 2027),
- Transformation avec rénovation énergétique de l'Atheneum (autofinancement – 500 m² - 1,2 M€ - livraison 2027)
- Restructuration et rénovation énergétique du domaine viticole de Marsannay la Côte (autofinancement – 500 m² - 1,2 M€ - livraison 2028)
- Construction d'un bâtiment Smart Green Building comprenant des salles d'enseignement

mutualisées pour le développement de nouvelles pratiques pédagogiques à Dijon et un amphithéâtre (autofinancement – 4 400 m² – 13 M€ - livraison 2029) - voir financement CPER et Contrat de métropole,

- Extension du Pôle Économie et Gestion pour l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE Dijon) (autofinancement – 3 000 m² - 8 M€ - livraison 2029) - voir financement CPER et Contrat de métropole,
- Construction d'un Espace Pédagogique Industriel Innovant à l'IUT de Dijon (autofinancement – 800 m² - 2 M€ - livraison 2029) - voir financement CPER et Contrat de métropole,

2.3.2 Opérations de rénovation énergétique et de mise aux standards actuels précisées dans la stratégie d'intervention : opérations pour la recherche et l'innovation

Depuis 2023, les opérations immobilières en cours et programmées sur la durée du présent SPSI seront réalisées en maîtrise d'ouvrage universitaire avec des financements CPER 2021-2027, contrats de métropole et financement sur fonds de roulement accompagnés de FEDER :

- Extension du Datacenter à Dijon (Contrat de métropole et autofinancement – 500 m² – 9 M€ - livraison 2025),
- Construction d'une halle technique pour le projet CALHIPSO au Creusot (Contrat de métropole et FEDER – 250 m² – 1,875 M€ - livraison 2025),
- Construction du bâtiment de recherche en Pharmaco-imagerie - ce bâtiment sera réalisé en surélévation de l'aile E du bâtiment Sciences Mirande à Dijon (CPER 2021-2027 et FEDER – 1 000 m² - 6 M€ - livraison 2027),
- Restructuration du bâtiment Image de l'IUT de Chalon sur Saône pour héberger la plateforme de contrôle non destructif CND Lab' (Contrat de métropole – 400 m² – 0,8 M€ - livraison 2027).

3 STRATEGIE D'INTERVENTION

Les indicateurs montrent que seul 53% du parc immobilier de l'université est dans un état au moins satisfaisant contre 68 % au précédent SPSI. Le budget de la maintenance et du GER a été la variable d'ajustement du coût des fluides sur les dernières années. Cette situation qui n'a pas vocation à perdurer a conduit l'établissement à revoir sa stratégie. La stratégie d'intervention de l'Université Bourgogne Europe vise à élaborer la stratégie d'entretien, le plan de maintenance et de gros entretien renouvellement (GER) à échéance de 5 ans pour répondre aux objectifs de préservation du patrimoine, de modernisation du bâti et des installations techniques et de sécurisation de leur exploitation avec trois objectifs : techniques, réglementaires et de performance énergétique dans le PPI. Parallèlement à cela un travail est engagé pour diminuer l'impact du coût des fluides. D'abord sur l'effet volume par la rénovation énergétique des bâtiments et l'implication de toute la communauté et sur l'effet prix par la mise en place de dispositifs de photovoltaïque et de DLC sur le datacenter pour réduire la dépense énergétique.

3.1 Objectifs de la stratégie d'intervention

3.1.1 *Objectifs techniques*

Les opérations de maintenance et de GER portent sur le maintien des moyens techniques pour assurer des conditions optimales d'usage des locaux d'enseignement et de recherche :

- Objectif technique 1 : assurer une ventilation permettant de garantir les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité dans les locaux de chimie et de biochimie > optimiser les extractions des sorbonnes, hottes et armoires ventilées et compenser l'air extrait par de l'air préchauffé par des centrale traitement d'air de compensation,
- Objectif technique 2 : remplacer les éclairages fluorescents par des éclairages LED compte-tenu de l'arrêt programmé de la commercialisation de tubes fluorescents (50 000 luminaires à remplacer au total),
- Objectif technique 3 : compléter les systèmes de contrôle d'accès et d'anti-intrusion des locaux classés ZRR et maintenir fermées de l'extérieur les portes issues de secours pour réduire le risque attentats,
- Objectif technique 4 : rénover les réseaux d'eau froide, les réseaux d'eau chaude conservés après la mise en application du plan de sobriété de l'établissement et remplacer les réseaux d'assainissement dont la vétusté est avérée dans les bâtiments et dans les campus.

3.1.2 *Objectifs réglementaires*

Les opérations d'entretien, de maintenance et de GER portent sur la mise aux normes ERP, Code du travail et accessibilité au locaux :

- Objectif réglementaire 1 : poursuivre la mise en accessibilité des locaux conformément à l'agenda d'accessibilité programmé établi en 2015 dont la prolongation est demandée et au schéma directeur accessibilité – les besoins d'accessibilité sont intégrées à la majorité des opérations immobilières,
- Objectif réglementaire 2 : assurer le retrait des produits contenant de l'amiante avant travaux ou suite à évaluation négative de l'état de conservation,
- Objectif réglementaire 3 : assurer le bon fonctionnement ou la modernisation des organes de sécurité incendie (systèmes de sécurité incendie, installations de désenfumage, éclairage de sécurité, ...),
- Objectif réglementaire 4 : assurer le bon fonctionnement ou la modernisation des groupes d'eau glacée concernés par le suivi des équipements sous pression de vapeur.

3.1.3 *Objectifs énergétiques et environnementaux*

Les opérations d'entretien, de maintenance et de GER portent sur la réduction de l'empreinte énergétique et environnementale de l'université :

- Objectif énergétique et environnemental 1 : réduire les consommations énergétiques et la production de CO² en rénovant des bâtiments > rénovations énergétiques des bâtiments Bibliothèque de Sciences à Dijon, Service de santé universitaire à Dijon, Serres par reconstruction totale, Droit-Lettres à Dijon, bâtiments initial et Mesures physiques de l'IUT du

Creusot, bâtiment C de l'ISAT à Nevers, école d'ingénieurs ESIREM à Dijon, bibliothèque universitaire Droit-Lettres à Dijon, bibliothèque universitaire des Sciences de Santé à Dijon, bâtiment Lettres Chabot-Charny à Dijon, Salle d'examens à Dijon (en parallèle de l'opération Santé B4), aile E de Sciences Mirande à Dijon (en parallèle de l'opération Pharmaco-imagerie), bâtiment Image à Chalon-sur-Saône, Bloc centrale de l'IUT à Dijon (remplacement de fenêtres),

- Objectif énergétique et environnemental 2 : remplacer les centrales de traitement d'air anciennes par des centrales de traitement d'air à haut rendement de récupération d'énergie,
- Objectif énergétique et environnemental 3 : raccorder les bâtiments sur les réseaux de chaleur publiques en cours d'extension,
- Objectif énergétique et environnemental 4 : supprimer l'eau chaude en application du plan de sobriété de l'université,
- Objectif énergétique et environnemental 5 : assurer une meilleure récupération d'énergie chaleur avec la solution DLC à développer dans le cadre de l'extension du datacenter,
- Objectif énergétique et environnemental 6 : étendre le plan de comptage des énergies de l'université,
- Objectif énergétique et environnemental 7 : remplacer 6 centrales de traitement d'air
- Objectif énergétique et environnemental 8 : développer l'installation de panneaux photovoltaïques sur le patrimoine de l'université,
- Objectif énergétique et environnemental 9 : préserver la biodiversité sur le campus dijonnais,
- Objectif énergétique et environnemental 10 : réfléchir autour des places de stationnement et leur renaturation
- Objectif énergétique et environnemental 11 : mettre en œuvre les actions complémentaires décrites dans le schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale (S3DRSE).

3.2 [Opérations envisagées en 2023-2027](#)

Priorité P0 : Projet financé, réalisé et livré sur la période 2023-2025

INTITULE DE L'OPERATION	SUB	RESIDENTS	STRATEGIE PATRIMONIALE	STRATEGIE D'INTERVENTION	CALENDRIER
Restructuration phase 2 du Learning centre et rénovation énergétique	5150	28	Oui		2021-2023
Extension, restructuration et rénovation énergétique du Service de santé universitaire	449	23	Oui		2020-2023
Restructuration et rénovation énergétique de l'école d'ingénieurs ESIREM - POLYTECH	4608	72	Oui		2020-2023
Reconstruction des serres pédagogiques	358	0	Oui		2020-2024
Extension de l'école d'ingénieurs ESIREM - POLYTECH	1937	72	Oui		2020-2024
Restructuration et rénovation énergétique du bâtiment C de l'ISAT	1146	30	Oui		2021-2024
Extension du datacenter	538	36	Oui		2020-2025
Construction de la halle de recherche Calhipso	N/C	N/C	Oui		2021-2025
Aménagement extérieur des 5 campus territoriaux				Oui	2021-2024

Rénovation énergétique du bâtiment Droit-Lettres	11474	49		Oui	2021-2024
Rénovation énergétique du bâtiment initial de l'IUT	8561	55		Oui	2021-2024
Rénovation énergétique du bâtiment Mesures Physiques de l'IUT	2410	12		Oui	2021-2025

Tableau 18 : Opérations Priorité P0

Priorité P1 : Projet déjà engagé avec financement des tranches fermes et tout ou partie des tranches conditionnelles

INTITULE DE L'OPERATION	SUB	RESIDENTS	STRATEGIE PATRIMONIALE	STRATEGIE D'INTERVENTION	CALENDRIER
Construction du bâtiment d'enseignement Santé B4 avec rénovation énergétique de la salle d'examens	N/C	N/C	Oui		2023-2027
Construction de l'étage de recherche en surélévation pour la Pharmaco-imagerie avec rénovation énergétique de l'aile E	1470	43	Oui		2023-2027
Extension de la crèche La P'tite Fac	N/C	N/C	Oui		2024-2026
Rénovation énergétique des Bibliothèques Droit-Lettres et Santé et du bâtiment Chabot Charny	47671	725		Oui	2025-2027
Accessibilité - Ad'AP	N/C	N/C		Oui	2016-2030
Remplacement de fenêtres simple vitrage à l'IUT de Dijon	5072	50		Oui	2023-2025
Raccordement des bâtiments de l'ISAT sur le RCU	N/C	N/C		Oui	2024-2025
Suppression de l'eau chaude sanitaire	N/C	N/C		Oui	2023-2025
Récupération chaleur DLC pour le Datacenter	N/C	N/C		Oui	2025-2027
Diagnostic et retrait des produits amiantés - phase 1/3	N/C	N/C		Oui	2024-2028
Modernisation et mise en conformité des installations de sécurité incendie	N/C	N/C		Oui	2022-2028
Rénovation de la chaufferie centrale et des réseaux enterrés du campus	824	0	Oui		2025-2027
Restructuration avec rénovation énergétique du bâtiment Image	1250	N/C	Oui		2025-2027

Tableau 19 : Opérations Priorité P1

Priorité P2 : Projet stratégique identifié et en recherche de financements

INTITULE DE L'OPERATION	SUB	RESIDENTS	STRATEGIE PATRIMONIALE	STRATEGIE D'INTERVENTION	CALENDRIER
Aménagement de locaux de stockage et d'archivage centraux à la Maison de l'université avec rénovation énergétique	6098	248	Oui		2024-2025
Rénovation des toitures	N/C	N/C		Oui	2024-2029
Modernisation et mise en conformité des ZRR, des zones sensibles et contrôle d'accès	N/C	N/C		Oui	2022-2028
Restructuration de l'école de chirurgie avec rénovation énergétique	N/C	N/C	Oui		2024-2026
Restructuration et rénovation énergétique du domaine viticole de Marsannay la Côte et mise en accessibilité	629	2	Oui		2025-2028
Étendre le plan de comptage des énergies	N/C	N/C		Oui	2023-2030

Mise en conformité - Ventilation des locaux de chimie et de biochimie et soutes	N/C	N/C		Oui	2017-2030
Remplacement des éclairages - phase 1/3	N/C	N/C		Oui	2022-2027
Remplacement de 6 centrales de traitement d'air	N/C	N/C		Oui	2025-2027
Installation de panneaux photovoltaïques	N/C	N/C		Oui	2028-2030
Biodiversité : désimperméabilisation sols et mise en place de nouvelles noues	N/C	N/C		Oui	2028-2030
Réflexion autour des places de stationnement et leur renaturation	N/C	N/C		Oui	2023-2030

Tableau 20 : Opérations Priorité P2

Priorité P3 : Projet dont l'opportunité est actée sans à ce jour de financement

INTITULE DE L'OPERATION	SUB	RESIDENTS	STRATEGIE PATRIMONIALE	STRATEGIE D'INTERVENTION	CALENDRIER
Construction du bâtiment "Smart Green Building"	N/C	N/C	Oui		2027-2029
Extension du Pôle Économie et Gestion pour l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE Dijon) avec rénovation énergétique du Pôle d'économie et de gestion	N/C	N/C	Oui		2027-2029
Construction d'un Espace Pédagogique Industriel Innovant à l'IUT de Dijon avec rénovation énergétique et mise en accessibilité	4950	17	Oui		2028-2029
Transformation - adaptation de l'Atheneum avec rénovation énergétique	1262	6	Oui		2026-2027
Rénovation de canalisations d'eau froide et d'assainissement	N/C	N/C		Oui	2022-2030
Modernisation et mise en conformité des groupes eau glacée	N/C	N/C		Oui	2024-2028

Tableau 21 : Opérations Priorité P3

4 SYNTHÈSE DE LA PHASE STRATÉGIE

Pour permettre à l'Université Bourgogne Europe de poursuivre son rayonnement régional, national et international, la stratégie immobilière tient une part majeure.

Déclinée sous différents angles pour à la fois poursuivre une dynamique de croissance des effectifs, s'adapter aux nouveaux besoins par la création de nouvelles filières, la prise en compte des dernières méthodes pédagogiques de pointe pour les étudiants, la prise en compte des standards internationaux pour les chercheurs et de manière plus générale pour la qualité de vie des étudiants et personnels sur les campus, l'Université Bourgogne Europe doit investir dans des opérations d'ampleur.

A l'entame de ce SPSI 2023-2027, ce sont environ 102 M€ HT de travaux de création, extension, restructuration, rénovation qui sont identifiés pour la période 2023-2030 dont 36,07 M€ sont déjà réalisés ou en cours de réalisation en opérations et financés. Avec la priorisation des projets en cours, les projets classés P1 représentent 28,4 M€ HT d'ores et déjà financés. Pour autant, pour tenir compte des évolutions de prix, 4 M€ restent positionnés en tranches conditionnelles depuis 2023 auquel s'ajoutent 6,1 M€ en tranches conditionnelles du fait des évolutions de programme. Quant aux projets

priorisés P2 ou P3, la question de leur consolidation particulièrement sous l'angle de la soutenabilité reste entière.

Les opérations sont menées dans un souci permanent de rationalisation des espaces tenant compte du télétravail, de renforcement des taux d'occupation, de développement des équipements numériques, de créer de réels lieux de vie pour les étudiants et de développement durable et de responsabilité sociétale et environnementale.

Quant à l'existant les préoccupations sont identiques. La stratégie d'intervention repose sur la conservation, la préservation (clos couvert) et la mise aux normes (sécurité, sécurité incendie, amiante, accessibilité et transition) du patrimoine. Mais la question de la soutenabilité financière reste prégnante. L'effet prix de l'énergie sur ses dernières années est venu considérablement consommer le budget de fonctionnement. Le GER et la maintenance se sont alors retrouvés variable d'ajustement pour le bon équilibre budgétaire.

Une fiabilisation des données est indispensable pour pouvoir les partager avec la communauté et ainsi progresser sur ce thème. Le développement d'outils de pilotage des données est rendu indispensable. Les ressources investies sur cette période de SPSI le permettront à l'image des progrès significatifs en matière de complétude des données déjà observées sur ces deux dernières années.

Toutefois la prise en compte de l'existant avec un principe de réalité s'agissant des espaces historiquement mis à disposition tels que les bâtiments remarquables des INSPE est une préoccupation grandissante mais qui doit s'adapter aux enjeux nationaux quant aux réformes successives qu'ils connaissent et aux enjeux des collectivités pour une indispensable dynamique territoriale.

5 SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU SPSI

Au préalable les rôles des différents acteurs internes de la gestion immobilière seront formalisés, les différents niveaux d'intervention seront cartographiés et les compétences seront renforcées par la formation et l'accompagnement. En 2024, le Pôle Patrimoine a été réorganisé pour bien distinguer d'une part la maintenance (curative, corrective, préventive) et le GER, d'autre part les projets et opérations (comprenant données et énergétique), enfin l'administration et les finances. La commission patrimoine sera réactivée.

Ainsi le suivi de la mise en œuvre du SPSI sera organisé tout au long de l'année grâce au reporting par les parties intéressées fait à partir des tableaux de bords de différents niveaux :

- Suivi hebdomadaire de l'activité, des opérations en cours et à prioriser en réunion avec VP, DGSA et direction en charge du Patrimoine,
- Complétude des bases de données patrimoniales pour le suivi des données patrimoniales (notamment RT et OPERAT),
- Présentation biannuelle, à la gouvernance, du tableau de bord stratégique présentant le PPI, son suivi financier, les besoins sur fonds de roulement mobilisable, les évolutions des indicateurs d'activité, de performance, de transition, le suivi du SPSI et l'atteinte des objectifs,

- Présentation annuelle des tableaux de bord aux réunions d'encadrement, de composantes, de sites... et instances.

6 PROJECTIONS DE LA STRATEGIE PATRIMONIALE ET D'INTERVENTION AU-DELA DE CE SPSI DE TROISIEME GENERATION

Sur les huit dernières années, la fonction immobilière à l'université a franchi un tournant et s'est renforcée. D'une gestion de l'existant elle est devenue un réel outil au service de la stratégie et pour cela elle a su organiser des chantiers d'ampleur au service de l'enseignement, de la recherche, de la vie étudiante, de la rénovation énergétique pour en accroître la qualité et la visibilité internationale.

A la fin du statut d'Etablissement Public Expérimental et avec la création de l'établissement public expérimental du Grand Etablissement, l'Université Bourgogne Europe (UBE) aura franchi un nouveau cap. La mise en place d'un nouveau SPSI pour tenir compte du nouvel écosystème sera nécessaire.

6.1 [En stratégie patrimoniale](#)

Les opérations initiées en fonction de leur ordre de priorité et de leur soutenabilité financière dans ce SPSI pourront se poursuivre sur cette nouvelle période 2027-2031.

Toujours avec les mêmes objectifs universitaires de rayonnement local, régional, national et international dans un contexte fort probablement toujours plus concurrentiel, de nouveaux projets verront le jour.

Cela ne pourra se faire qu'en réinterrogeant les pratiques, en rationalisant les espaces et les bâtiments. A ce stade, les besoins sur cette nouvelle période ne sont pas précisément estimés.

Sont déjà connues pour cette période 2027-2031 les grandes opérations suivantes :

- Campus Victor Hugo, en propriété pleine de l'Université Bourgogne Europe, occupé actuellement par convention par Science Politique dans l'attente de leur installation sur le campus Maret en 2028. Il est important pour l'université, qui a fêté ses 300 ans, de conserver ce site de centre-ville. Le nom de l'Université est gravé au frontispice du bâtiment ainsi que son affectation historique d'institut œnologique et agronomique de Bourgogne. Un projet autour d'un pôle culture et autour de la vigne et du vin pourrait voir le jour en parfaite adéquation avec la proximité de l'ENSM et aussi de l'OIV : Organisation Internationale de la Vigne et du Vin dont le siège est en plein centre-ville de Dijon,
- Extension de l'ICB : le dynamisme des activités de recherche et de formation pour et par la recherche (masters-doctorats) en Physique Quantique, Photonique, et Nanosciences du laboratoire ICB se matérialise pour de nombreux succès à des appels à projets nationaux d'envergure : des EquipEx+ : deux EquipEx+ (CALHIPSO et SMARTLIGHT) en coordination, EUR (EIPHI), PEPR, France 2030 ; des Projets européens très sélectifs : Horizon Europe RIA, EIC et MSCA ; 7 projets européens en cours, 10 projets européens depuis 2022 dont un en coordination ; un projet Erasmus Mundus QuanTEEM (technologies quantiques) en coordination ; de nombreux projets nationaux financés par l'ANR et l'ANRT (45 ANR en cours à l'ICB). Les infrastructures du bâtiment Sciences Mirande, où ces projets sont mis en œuvre,

se révèlent fortement inadaptées aux exigences scientifiques et technologiques de la science moderne. Pour accompagner le dynamisme et les besoins des chercheurs en Physique quantique, en Photonique et en Nanotechnologies, pour renforcer l'attractivité de ces disciplines sur le territoire comme à l'international auprès des étudiants, des jeunes chercheurs et des scientifiques de renom, la construction d'un nouveau bâtiment répondant aux standards de la recherche moderne est nécessaire. Avec un Rez-de-chaussée pour garantir la meilleure stabilité mécanique jusqu'à l'échelle nanométrique, et en étage pour l'accueil des personnels, des étudiants et des visiteurs scientifiques nationaux et internationaux,

- Campus Médecine dont l'espace de développement est actuellement limité. Avec un axe sur ce secteur Nord du campus en lien avec le CGFL et le CHU, un projet de recherche de pointe pourrait voir le jour autour de l'axe stratégique de la santé,
- La BU Droit-Lettres du campus Montmuzard dont le fonctionnement a connu des évolutions mais ne répond plus entièrement aux critères du moment et aux attentes des étudiants, nécessite une rénovation complète. Une opération à l'image du Learning Centre le Cortex induirait un investissement de l'ordre de 30 M€,
- L'université est partie prenante de l'axe de recherche IA : Intelligence Artificielle. L'objectif serait de fédérer autour de l'informatique et dans une unité de lieu tous les laboratoires en la matière pour créer de l'émulation et encore plus de visibilité,
- La Métropole de Dijon sollicite l'université pour la création d'un nouvel espace sportif de type gymnase pour continuer à développer l'activité sportive pour les étudiants, pour les personnels mais aussi de manière organisée pour la population locale. Les échanges sur cette thématique ont débuté sans, à ce stade, avoir de contours définis,
- Le bâtiment G du site ISAT à Nevers pourrait être réhabilité pour accueillir de nouvelles formations en lien avec le projet d'établissement et l'augmentation des effectifs
- Le pôle patrimoine en charge de l'entretien, la maintenance, le GER et les adaptations du patrimoine aux nouveaux besoins de pédagogie, de recherche et obligations réglementaires augmentant son périmètre d'intervention (composantes à Dijon et sur les sites territoriaux), il est envisagé à moyenne échéance une restructuration de ses locaux avec extension des surfaces pour accueillir de nouvelles compétences humaines adaptées à son nouveau périmètre et une rénovation énergétique. Ce projet prévoit une restructuration partielle de l'existant ainsi qu'une extension d'environ 100 m² pour un budget estimé à 0,7 M€.

6.2 [En stratégie d'intervention](#)

La programmation pluriannuelle de ce SPSI vise une mise à niveau effective du parc sur le plan accessibilité et sécurité.

De grosses interventions de GER resteront nécessaires, notamment pour poursuivre les réhabilitations énergétiques et pour améliorer l'état général des bâtiments.

Le rythme des interventions s'articulant avec les capacités financières, la question de la disponibilité des aides de l'État et des autres partenaires reste posée (règles d'attribution des fonds CPER, appels

à projets exceptionnels type plan de relance, prise en compte du GER dans la SCSP) et devra mobiliser l'équipe patrimoniale pour anticiper et diversifier les ressources dédiées à l'immobilier.

La mobilisation de ressources propres conditionnera l'avancée des investissements.

7 COÛT ET FINANCEMENT DES OPERATIONS IMMOBILIERES

7.1 Coût des opérations

Voir tableau Annexe 2.

7.2 Financement des opérations

Voir tableau Annexe 2.

7.3 Valorisation

Historiquement l'université travaille en très grande proximité avec les entreprises. La création de la SATT a permis d'héberger dans les locaux des activités de recherche. Des entreprises sous convention bénéficient elles aussi de nos installations. La Fondation contribue au développement de cette dynamique de valorisation de notre recherche par des partenariats dans nos bâtiments.

L'université a voté ses nouveaux tarifs en matière de location d'espaces pour tenir compte des coûts réactualisés à hauteur minimum de 0,41 €/m² auquel viennent s'ajouter la location des équipements et la mise en place de prestations. L'organisation facultaire permet à chacun de voter ses propres tarifs en fonction de son offre de salles, d'amphithéâtres, d'espaces sportifs... Cette activité permet d'augmenter l'occupation des locaux et de mieux prendre en charge les coûts d'exploitation des bâtiments.